

6212-03-052

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION
PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 25 avril 2013 à 19 h
Salle multifonctionnelle Saint-Bruno
563, rue St-Alphonse
Saint-Bruno

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AVRIL 2013	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. BERNARD GOBEIL	3
M. LÉON GAGNÉ	12
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	39
M. PAUL MORIN	46
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme GUYLAINE LACHANCE.....	54
M. RÉGIS CHOUINARD	61
M. GILLES LACHANCE.....	70
M. LUCIEN LAROCQUE.....	79
M. BERNARD GOBEIL	88
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme ÉMÉLIE BRIDEAU.....	100
M. PAUL MORIN	122
QUESTIONS DE LA COMMISSION	132
MOT DE LA FIN	145

**SÉANCE DU 25 AVRIL 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Boily.

15 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Aucun nouveau document, monsieur le Président.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boily.

Du côté des personnes-ressources, monsieur Savoie?

25 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Aucun, monsieur le Président.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Gagnon.

35 **PAR Mme LINA GAGNON:**

Aucun document.

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Gagnon.

Madame Audet?

PAR Mme NATHALIE AUDET:

45 Aucun document.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Merci. Monsieur Girard?

PAR M. BENOÎT GIRARD:

Aucun document, monsieur le Président.

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Vermette?

PAR M. FRANCIS VERMETTE:

60 Aucun document, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Et finalement, monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

70 Aucun document, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

75 Le registre est présentement ouvert, et la Commission, compte tenu de toute l'information qu'elle a reçue jusqu'à présent, va terminer ses travaux pour la première partie de l'audience ce soir.

80 Le registre est ouvert et il va être fermé après la première pause, quitte à ce qu'on termine, au lieu de se terminer à onze heures (11 h) comme d'habitude, ça me fait rien de terminer à minuit

ou une heure (1 h) du matin, même deux heures (2 h) s'il le faut. Mais tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas passé tous ceux qui sont inscrits sur le registre, nous allons continuer.

85 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

90 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

95 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

100 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
BERNARD GOBEIL

PAR LE PRÉSIDENT:

105 J'invite maintenant à l'avant monsieur Charles Harvey.

Madame Virginie Jean.

110 Monsieur Bernard Gobeil.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Gobeil.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

120

J'aurais d'abord un petit point! Au niveau des documents déposés, je suis pas certain d'avoir compris si le détail des calculs qui ont servi à établir les économies de dix millions (10 M\$) sur cinq (5) ans et de quinze millions (15 M\$) une fois actualisés du projet de la RMR par rapport à notre proposition, ont été déposés, tel que ça avait été convenu hier soir.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

130

PAR M. LUCIEN BOILY:

Comme je l'ai dit ce midi, monsieur le Président, ces documents-là vont être déposés demain. On n'a pas pu physiquement pouvoir vous les déposer aujourd'hui.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc étant donné que demain, la Commission ne sera pas là, vous allez les faire parvenir par courrier express, je présume, de façon à ce qu'on les ait au plus tard peut-être lundi?

140

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci.

Allez-y monsieur Gobeil, on vous écoute.

150

PAR M. BERNARD GOBEIL:

155

Ma question numéro 1! Dans la réponse à la QC-161, il y a dans le compte rendu du comité de liaison du 1^{er} juin 2011, à la page 27, un compte rendu d'une présentation qui a été faite sur le site de Larouche par Martin Lamontagne du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. On peut lire une citation de monsieur Cédric Bourgeois:

160 "Ainsi, aucune étude d'impact n'est nécessaire, et le projet ne serait pas soumis au BAPE si les matières proviennent de la MRC du Fjord. Dans le cas contraire, une étude serait nécessaire."

Monsieur Guy Ouellet ajoute:

165 "Il est possible que le PGMR n'autorise pas l'importation de matières résiduelles, ce site n'est pas considéré comme un endroit stratégique pour la MRC du Fjord."

170 Considérant que d'une part, Matrec a obtenu une résolution d'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay, datée du 7 juillet 2008, confirmant son accord pour la réception au site de Parc environnemental AES à Larouche, les matières résiduelles en provenance du territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et que cet appui a été renouvelé par une autre résolution de la MRC, datée du 22 avril 2013 et que d'autre part, les représentants du groupe de travail, choix technologique de Ville Saguenay sont en train de vérifier la conformité du projet aux orientations du PGMR conjoint de la MRC et de Ville Saguenay, le PGMR est en cours de révision, j'invite la Commission à communiquer directement avec Ville de Saguenay pour vérifier.

175 J'aimerais donc savoir sur quelle base se fondent les affirmations de monsieur Ouellet?

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Monsieur Ouellet.

PAR M. GUY OUELLET:

185 Bien en fait, le PGMR du Lac-Saint-Jean doit autoriser l'exportation des déchets. Dans un premier temps, chaque municipalité, organisation et MRC fait son plan de gestion, et c'est à partir de là qu'il élabore ses stratégies.

Pour ce qui est du PGMR de la MRC du Fjord et de Ville de Saguenay, il est propre à eux.

190 Nous, ce qu'on avait cité à l'époque, on a dit, pour que cet organisme-là puisse recevoir des déchets, bien, il faut au moins qu'il nous le demande, d'une part, et est-ce que notre PGMR va en relation à cette proposition, ce qui n'est pas le cas.

195 C'était dans ce sens-là. Eux, Ville Saguenay, si leur PGMR leur dit qu'il enfouisse les déchets, c'est bien à eux; mais pour ce qui est du nôtre, bien, c'est la maîtrise d'œuvre, comme on vous l'a mentionné.

C'est tout simplement ça qui avait été évoqué.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

200

Je voudrais juste relire, excusez! C'est bien mentionné:

"Il est aussi possible que le PGMR n'autorise pas l'importation de matières résiduelles."

205

Je pense qu'on faisait référence au PGMR de Ville de Saguenay et de la MRC Le Fjord.

PAR M. GUY OUELLET:

Bien, ça peut être le cas. On connaissait pas le PGMR.

210

Il faut comprendre qu'à certains endroits, on interdit l'importation, comme à Québec, comme dans d'autres endroits.

Donc il fallait vérifier ces éléments-là, puis on sait qu'on est en préparation de la deuxième phase du plan de gestion, et il faut comprendre que les choses peuvent évoluer.

215

Mais dans notre cas, nous, on a dit, bien, c'est notre PGMR. Qu'une organisation veut avoir des matières d'un autre territoire, bien, il faut au moins qu'il le demande et que le PGMR l'autorise de l'endroit. On ne peut pas décréter quelque chose pour quelqu'un d'autre. Donc chacun a à faire ses plans de gestion.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Ouellet.

225

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Est-ce que vous souhaitez que je dépose les résolutions d'appui de la MRC du Fjord?

PAR LE PRÉSIDENT:

230

C'est vous qui décidez si vous voulez les déposer ou non.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

235

Je vais les déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

240

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Merci. Question numéro 2. Dans le résumé de l'étude d'impact, daté de février 2013, il est indiqué à la page 6:

245

"Le modèle de gestion des matières résiduelles mis de l'avant par la RMR illustre les préoccupations sociales et l'engagement de l'organisation envers les communautés qu'elle dessert.

250

"Le choix des élus des trente-six (36) municipalités du Lac-Saint-Jean d'être le propriétaire des ressources, des infrastructures et des revenus générés par ce secteur d'économie, par le biais de leur régie, assure le contrôle des activités.

255

"C'est ainsi que la RMR a pu assurer une répartition équitable des infrastructures de traitement des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire."

260

Question, c'est: Est-ce que le promoteur considère que l'utilisation d'un LET ne lui appartenant pas lui fait perdre le plein contrôle de la gestion des matières résiduelles et a-t-il envisagé la possibilité d'être propriétaire des ressources et des revenus tout en utilisant les infrastructures d'un tiers?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

265

PAR M. LUCIEN BOILY:

270

Oui, je pense qu'hier, j'ai soulevé le point, comme c'était important pour nous de contrôler l'ensemble des matières et l'ensemble des outils pour contrôler ces matières-là. Et, je l'ai dit aussi, le site d'enfouissement, c'est un outil, fait partie de ces outils-là pour gérer l'ensemble des matières résiduelles.

275

Donc c'est difficile de travailler d'un côté – nous, ce qu'on pense, c'est que le site, c'est un outil qui nous permet aussi d'aller chercher plus de matières à recycler.

Plus on diminue nos matières au site, nous, on a un site qui va durer plus longtemps et qui va nous permettre d'étaler à plus long terme les coûts relatifs à ce site-là.

280 Quand on fait affaire avec le privé, je comprends que le privé, il a de l'argent à faire, puis c'est normal, et tout ça. Nous autres, on se dit, cet argent-là, on veut en faire bénéficier nos contribuables, on est capable d'aller le chercher.

Et deuxièmement, ça nous permet de gérer effectivement toute la question du tri et des décisions qu'on prend par rapport, que ce soit l'enfouissement ou que ce soit le tri. Parce que rien ne se perd, rien ne se crée. Plus on enfouit, moins on trie; moins on enfouit, plus on peut trier.

285 Donc en contrôlant les équipements, ça nous permet de jouer sur les tableaux qu'on veut, comme on veut, selon les matières qui sont le plus intéressantes à trier ou faire ce qu'on veut avec.

Peut-être que monsieur Ouellet voudrait ajouter un mot.

290 **PAR M. GUY OUELLET:**

295 En ce sens-là, je donne un exemple! L'été passé, on a fait l'Escouade Bleue et effectivement, on a remarqué la présence de styromousse, le PSE qu'on appelle, d'emballage, qui se retrouve à profusion, et qu'au Québec, et même partout ailleurs, on a beaucoup de difficulté à le recycler.

300 Et on s'est penchés un peu là-dessus un peu plus avec des gens d'intérêt, pour savoir que dans notre site d'enfouissement, on banalise souvent la chose, et on enfouit à peu près un peu moins de cinq cents tonnes (500 t), mais on s'aperçoit que ça occupe la place de douze mille tonnes (12 000 t) de matières résiduelles. Douze mille tonnes (12 000 t), dans l'espace de cinq (5) ans, on est obligé de construire une cellule pour le polystyrène, c'est-à-dire ce fameux, c'est ce que j'appelle le tueur silencieux. Personne s'en occupe au Québec, parce que personne a la chaîne complète.

305 Nous, en s'apercevant de ça, on a dit, écoutez, une cellule, c'est au-delà d'un million (1 M\$), on le voit, si je le retire du site, je viens d'en économiser, donc j'ai des coûts évités.

310 Et c'est pour ça, si vous nous le permettez, on a un directeur de projet sur le polystyrène et on veut, dans les plus brefs délais, pouvoir retirer cette matière-là de notre site d'enfouissement, le récupérer et le recycler comme tel.

315 Je ne sais pas si on peut se le permettre, mais on a notre directeur de recherche justement qui pourrait faire une courte présentation sur le polystyrène, il a un projet novateur qu'on travaille avec la Chaire d'éco-conseil de Chicoutimi. Est-ce que vous nous le permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement.

320 **PAR M. GUY OUELLET:**

J'inviterais monsieur Patrick Cadier, notre directeur de recherche justement du polystyrène à présenter une courte présentation sur cette matière-là qu'on a découverte et qu'aujourd'hui, on peut dire que ça peut être un avancé très intéressant, à la fois pour la région, et même pour la province.

325

PAR M. PATRICK CADIER:

Monsieur le Président, bonsoir, monsieur, mesdames. Mon nom est Cadier, Patrick Cadier, et je présente mon propos très rapidement avec, je dirais, une petite présentation du matériau lui-même et ensuite, le projet que nous avons avec la RMR.

330

Donc le styromousse, de son vrai nom le polystyrène expansé ou PSE, a des propriétés assez exceptionnelles qui ne sont pas égalées depuis sa création il y a environ soixante-dix (70) ans. Mais c'est un matériau qui déplaît énormément à certains. Je m'explique.

335

Ses propriétés physiques sont d'abord sa légèreté. C'est un matériau qui est constitué de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) d'air environ, donc extrêmement peu de matière. Cette légèreté lui procure, par exemple, la réduction du coût des transports, puisqu'il sert d'emballage.

340

L'air est aussi un très bon isolant, donc ce matériau qui est fait de cellules fermées, qui contient cet air-là, a des propriétés disons thermiques extraordinaires, pratiquement les meilleures.

Et ensuite, sa structure cellulaire fait aussi qu'il a une très grande résistance aux chocs, parce qu'il a une certaine souplesse. Il peut donc résister à des compressions, à des déformations.

345

Vous avez, en bas, l'image de deux (2) petites éprouvettes qui contiennent le polystyrène, à gauche non expansé et à droite expansé; c'est la même quantité de matière, c'est cinquante (50) fois plus de volume.

350

Son isothermie lui permet entre autres de transporter des aliments frais, c'est un très bon isolant de la chaîne du froid alimentaire. On y transporte aussi des médicaments, voire même des organes.

355 Pour la petite histoire, une pêcherie française envoie des poissons vivants au Japon dans des emballages de polystyrène. Ils sont vivants, donc en très bonne conservation.

360 C'est aussi un matériau qui a donc une résistance mécanique, c'est intéressant, c'est un calage de beaucoup d'objets dans l'informatique, dans l'électroménager.

365 C'est aussi un isolant du bâtiment. Sa résistance à la compression permet par exemple de fabriquer des dalles de polystyrène recouvertes de béton. Et c'est aussi un matériau qu'on trouve, c'est un petit peu moins connu, dans le soubassement de chaussée. Là, il sert simplement de volume de stabilisateur du sol. Ça peut être très très intéressant. C'est employé en Europe depuis une quarantaine d'années.

370 Et enfin, pour ceux qui connaissent la notion de l'ACV, de l'analyse du cycle de vie d'un produit, c'est-à-dire, je dirais, pour simplifier son impact sur l'environnement, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il est nettement supérieur à tout autre matériau ou combinaison de matériaux pour les mêmes usages.

375 Donc combinaison de matériaux, ce sont généralement du carton, enfin d'autres matériaux qui vont soit consommer plus d'énergie, soit polluer plus que le polystyrène.

380 Donc je termine là-dessus sur le matériau.

385 Et au Japon, en 2009, mon schéma date de 2009, le Japon en est maintenant à environ quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de recyclage du polystyrène. Quand je dis recyclage, c'est un réemploi d'une manière ou d'une autre. Ça va être soit sous forme énergétique, soit simplement réutilisation du matériau.

Il est un petit peu enfoui mais en très très faible quantité.

385 En Europe, la France se situe en dixième position; la Suisse est à peu près au même niveau, la Suisse et l'Allemagne sont à peu près au même niveau que le Japon là-dessus, donc sur le recyclage du polystyrène.

390 Et au Québec par contre, il n'est pas recyclé du tout. Alors que le Québécois en consomme huit (8) fois plus que le Français, par tête.

Le projet de recyclage que j'ai avec la RMR consiste en fait à refaire une étude, quand je suis arrivé au Québec il y a huit (8) ans à peu près, j'ai fait faire une étude par l'UQAC, par la chaire d'éco-conseil de monsieur Villeneuve, qui prouvait que le Lac-Saint-Jean, la région du Saguenay-

395 Lac-Saint-Jean, mais mettons le Lac-Saint-Jean déjà tout seul, consommait suffisamment de polystyrène pour justifier l'implantation d'une unité pilote de recyclage.

C'est pas une étude de faisabilité, simplement une revue de littérature qui permettait de dire, on en consomme suffisamment pour faire quelque chose.

400 Et avec la RMR maintenant, depuis quelques mois, je suis à la recherche de subventions d'aide pour compléter ce projet-là par une étude de faisabilité complète de l'UQAC. C'est un projet en trois (3) parties. Des essais sur le terrain qui vont compléter cette étude de faisabilité et l'installation de l'unité pilote.

405 Sachant – excusez-moi, j'ai un petit peu omis cette notion-là, mais monsieur Ouellet le disait – que le polystyrène représente environ trente pour cent (30 %) des matières enfouies, ce qui est énorme.

Merci.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

415

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai une question pour monsieur Boily. Je voudrais savoir, monsieur Boily, quand vous dites, en ayant tous les outils de gestion en main, ça vous permet de réduire d'un côté pour étirer la vie du site de l'autre, mais d'un autre côté, comme vous voulez continuer d'importer, est-ce que c'est pas une façon qui va à l'encontre de votre objectif? Parce qu'à ce moment-là, ça va diminuer la vie utile pour vos commettants?

420

PAR M. LUCIEN BOILY:

425 Notre objectif, je sais pas si j'en ai parlé hier, mais notre objectif n'est pas d'importer. C'est pas l'objectif d'importer, mais on a des clients qu'on ne refuse pas, parce qu'on a la place et on a les équipements et tout ce qu'il faut. Des clients qui viennent à notre porte et qui nous demandent de déverser des déchets chez nous, et ça, ça représente de sept (7000 t) à huit mille tonnes (8000 t).

430

Si on ne voulait pas les prendre, on les prendrait pas; et s'ils ne venaient pas, on court pas après non plus. C'est des clients qui viennent de façon volontaire. On fait pas de démarchage d'aucune façon pour aller chercher des clients externes. C'est pas du tout la façon de fonctionner.

PAR M. GUY OUELLET:

435

Peut-être un élément complémentaire! Les deux (2) organisations, que ce soit au Saguenay ou au Lac-Saint-Jean, on n'a pas de réglementation d'importation.

440

Ce qu'on sait, nous, et ce n'est pas une donnée exhaustive, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a probablement à peu près le même tonnage d'exportation, c'est-à-dire qu'il y a des entreprises qui n'enfouissent pas, des entreprises particulièrement au Lac-Saint-Jean qui n'enfouissent pas au Lac-Saint-Jean.

445

Ce qu'il faut savoir, c'est un marché libre, donc la compagnie Matrec a des contrats au Lac-Saint-Jean, puis évidemment, Matrec n'est pas client chez nous. Donc ils ramènent ce tonnage-là.

Donc un estimé de la part de notre équipe, on pense qu'on a environ à peu près huit mille tonnes (8000 t), six (6000 t) à huit mille tonnes (8000 t) d'exportation.

450

Donc si on récupère les nôtres, on a à peu près ces éléments-là, parce qu'on est quand même un marché assez fermé.

PAR LE COMMISSAIRE:

455

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Merci monsieur Ouellet.

Merci monsieur Gobeil.

465

LÉON GAGNÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

470

Monsieur Denis Lalande. Monsieur Lalande n'est pas là.

Madame Lucienne Tremblay. Madame Tremblay n'est pas là.

Monsieur Léon Gagné.

Bonsoir monsieur Gagné.

475

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Bonsoir monsieur le Président. Le promoteur a mandaté le Centre d'expertise hydrique du Québec pour connaître le débit d'étiage du ruisseau de l'Abattoir. Cependant, les données fournies au Centre d'expertise sont incomplètes.

480

Le barrage portant le numéro X2137201 du site de villégiature situé dans le bassin versant sud du lac d'Hébertville-Station, a une influence directe sur ce cours d'eau.

485

Alors ma question! Cette précision va-t-elle invalider le rapport du Centre hydrique du Québec présenté en annexe QC-205 C?

PAR LE PRÉSIDENT:

490

Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Monsieur Simard va répondre à cette question.

495

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui monsieur le Président, l'information par rapport au barrage a été tenue compte par le Centre d'expertise hydrique. C'est pas nous qui avons fourni les informations.

500

Nous, ce qu'on fournit au Centre d'expertise hydrique, il y a un formulaire à remplir, c'est notre point de rejet. C'est eux autres qui calculent le bassin versant, ils sont au courant évidemment de tous les barrages au Québec. Et ils en parlent de l'effet des barrages dans le rapport.

505

Donc je vous invite à lire le rapport et vous allez pouvoir le constater.

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Donc ça provient effectivement, les calculs ont été réalisés par le Centre hydrique.

La seule chose, vous avez rempli un formulaire pour leur faire savoir que vous envisagiez le point de rejet à X endroit sur le territoire, c'est ça?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

515

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

520

Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

525

Monsieur disait que vous avez donné un mandat au Centre hydrique, mais en fait, c'est pas vous qui donnez le mandat?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

530

Oui, dans ce cas-là, c'est nous. C'est venu d'abord d'une demande du ministère de l'Environnement lors de la période de questions, et on s'est revirés de bord, et nous, on a donné un mandat. Il y a un prix fixe lorsqu'il y a une demande, ils en font régulièrement.

Et on a payé le Centre d'expertise hydrique.

535

PAR LE COMMISSAIRE:

540

D'accord. Les deux (2) barrages, parce qu'il y en a deux (2) finalement, comme ces deux (2) réservoirs hydrauliques ne serviront plus de réservoirs d'eau potable, en fait d'eau brute pour l'eau potable, est-ce qu'ils vont être, à moins de besoins particuliers comme vous aviez dit en période d'étiage, est-ce qu'en temps normal, ils vont être opérés tout simplement comme un barrage à crête déversante, c'est-à-dire que ce qui sort égale ce qui rentre?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

545

Parce que je connais pas l'installation des barrages comme tels, on me dit qu'il y a des vannes de contrôle.

Peut-être le demander à monsieur Lusinchi.

550

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

555

Si je peux me permettre, nous avons étudié l'état des barrages et tout par rapport aux demandes du Centre d'expertise hydrique qui nous demande ou de les démolir ou de les maintenir en bon état.

560

À l'heure actuelle, le Centre d'expertise hydrique a également fait toute la bathymétrie, et nous avons d'énormes responsabilités à les maintenir en place, parce que c'est des bassins de plus de trente mille mètres cubes (30 000 m³), ils sont qualifiés comme à forte contenance.

565

Alors actuellement, on étudie un changement de vocation, parce qu'ils ne servent plus de prises d'eau. En somme, le changement de vocation le plus profitable pour la communauté.

570

Comme j'ai déjà souligné en début, les coûts de démolition sont très très élevés, et les coûts d'entretien sont également élevés et doivent aussi considérer des plans de gestion des eaux, des plans de sécurité, des programmes de surveillance, alors on se questionne depuis l'été sur comment on va pouvoir maintenir ou transformer ces barrages-là dans des coûts raisonnables.

PAR LE PRÉSIDENT:

575

En fait, il y en a un, je pense, qui va être transféré ou acheté, est ce que c'est certain ou c'est pas certain?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

580

À l'heure actuelle, c'est comme je vous dis, on a étudié des perspectives avec les gens. On a un plan de match d'établi, maintenant il s'agit d'avoir davantage de coûts du Centre d'expertise hydrique pour pouvoir choisir si on le maintient ou si on le démolit.

585

Qu'on le maintienne ou qu'on le démolisse, à l'heure actuelle, il y a une entente de principe qui effectivement, un des lacs, celui d'Hébertville-Station, serve de milieu humide comme mesure compensatoire aux limites du nouveau LET.

PAR M. LUCIEN BOILY:

590

Monsieur le Président, je pense que monsieur Philippe Lusinchi a assez bien détaillé. Nous, en ce qui nous concerne, comme mesure d'atténuation, on a pris entente avec la municipalité d'Hébertville-Station pour un lot, un des deux (2) lots qui sont concernés qu'on a parlé hier, on va devenir propriétaire. L'entente est prise, les résolutions de la municipalité ont aussi été prises, il reste à signer les contrats.

595 Et dans l'entente qu'on a avec la municipalité d'Hébertville-Station, c'est de maintenir le barrage, parce que ce que monsieur Philippe vient de dire, c'est vrai, c'est plus intéressant de le maintenir que de le détruire.

600 Et ça, ça va nous permettre, en le gardant et en l'opérant, nous, la RMR, de maintenir ce secteur-là comme zone tampon et en plus, de l'offrir en compensation au niveau des milieux humides qu'on va négocier avec le ministère de l'Environnement par rapport à ceux qui vont être détruits au niveau du site.

605 Puis on va maintenir tous les milieux humides qui sont en rapport avec ce barrage-là. Mais c'est sûr que celui de Saint-Bruno, bien là, ça ne nous touche pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

610 J'aimerais beaucoup éclaircir tout ça, pour une raison! Parce qu'il y a différentes choses là-dedans.

J'aimerais d'abord régler la question du débit dans le ruisseau Sans Nom. C'est bien celui-là qui alimente, c'est le barrage qui alimente le ruisseau Sans Nom...

PAR M. LUCIEN BOILY:

615 Les deux (2) barrages.

PAR LE COMMISSAIRE:

620 Les deux (2), bon! Alors vous allez être propriétaire d'un seulement, bon. Alors celui que vous allez garder, est-ce que c'est celui-là dont vous allez conserver la structure pour éventuellement fournir un débit d'étiage minimum en été dont on a parlé hier, je crois?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

625 Je m'excuse, monsieur le Président, pas deux (2) barrages, il y en a trois (3) des barrages qui alimentent le ruisseau Sans Nom.

PAR LE COMMISSAIRE:

630 Il va préciser!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

635 Effectivement, il y a trois (3) barrages, il y a les deux (2) barrages qu'appelle le Centre
d'expertise hydrique, ils sont nommés, il y a le 805 et le 804 qui sont les deux barrages qu'on parle
sur les lacs.

640 Et il y a également un barrage 963 qui est beaucoup plus à l'amont, à la tête complète du
bassin, qui sert à la régularisation d'un petit lac qui a pas de nom.

Et si vous référez au rapport du Centre d'expertise hydrique, à l'annexe 1, vous avez la
localisation des trois (3) barrages.

645 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

C'est pas de ce barrage-là que je parle. Il y a un autre barrage. Il y en a quatre (4) barrages.

650 Il y en a trois (3) qui proviennent du secteur des lacs de l'Aqueduc, puis il y a en a un qui est
dans un autre versant.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

655 C'est-à-dire que les barrages répertoriés, c'est ceux dans le bassin versant, notre bassin
versant.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

660 L'autre barrage que je parle est répertorié aussi, je vous ai donné le numéro.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Lusinchi.

665 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Est-ce qu'on parle du barrage près du lac, le barrage qui est votre propriété?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

670 Oui, exact.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

675 Alors monsieur est propriétaire d'un des barrages.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 C'est celui-là que vous parliez?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

685 Ça se trouve à être en fait le quatrième, celui qui se trouve à être – parce qu'au lac de l'Aqueduc de Saint-Bruno, il y en a deux (2), il y a le barrage du lac de l'Aqueduc, puis il y en a un qui est en amont. Sur celui-là du lac d'Hébertville, il y en a un autre.

Puis sur un autre versant, en tout cas, il y a une montagne qui sépare les deux (2), de l'autre côté, bien, il y en a un autre qui se trouve à être celui qui est chez nous dont on est propriétaire.

690 Puis le numéro d'enregistrement, je vous l'ai cité tout à l'heure, le X2137201.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

695 Monsieur le Président, si on réfère au rapport du Centre d'expertise hydrique, vous avez un premier barrage là qui est le 804 dans le rapport que je vous parle. On n'a pas malheureusement cette figure-là sur acétate. Donc le premier barrage.

700 Le deuxième barrage qui est le 805, et le ministère répertorie un autre barrage, mais je vous le situerais à peu près à cet endroit-là, sur un petit lac qui vient se déverser dans la même décharge que ce cours d'eau là, que cette décharge-là.

Donc ces deux (2) décharges-là se rejoignent et circulent, viennent rejoindre notre point de rejet qui se trouve environ ici.

705 Donc le bassin versant englobe ces deux (2) barrages-là, et un troisième. C'est les trois (3) barrages qui sont répertoriés par le Centre d'expertise hydrique.

Bien, le barrage de monsieur Gagné, s'il est sur un autre versant, il n'a pas été identifié.

710 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Mais il fait partie du même bassin versant qui est de cinq point un kilomètres (5,1 km).

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

715 Vous parlez ici?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

720 Oui, exactement. Fait partie du même bassin versant que les lacs de l'Aqueduc.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

725 Écoutez, nous, on dit pas au Centre d'expertise où sont les barrages. On appelle le Centre d'expertise hydrique, parce que c'est les gens qui ont l'expertise.

Et d'ailleurs, ils parlent d'une visite qui a été faite en septembre 2012 de ces barrages-là, et ils se sont basés sur ça.

730 Et pour répondre à votre autre question, les deux (2) barrages ici, c'est à seuil déversant, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

735 Je voudrais maintenant poursuivre sur la question des milieux humides! Il est arrivé, en tout cas dans mon coin à Lanaudière, que pour faire de la compensation environnementale, des gens ont dit, on va démolir le barrage et là, on va avoir une belle butte de foin là où il y avait un lac.

740 J'aimerais bien comprendre, si votre projet de compensation implique de démolir l'autre barrage, celui que vous voulez pas garder, enfin, il y en a un que vous dites qui va servir essentiellement à maintenir un débit dans le ruisseau Sans Nom.

Avez-vous besoin des deux (2) pour maintenir le débit en été ou un seul suffirait?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

745 C'est-à-dire, vous réferez au point que vous avez soulevé hier de laisser...

PAR LE COMMISSAIRE:

750 Oui, de compensation en été, advenant un étiage trop sévère, pour atteindre plus facilement les objectifs environnementaux de rejet, une solution simple, c'est d'augmenter le débit. Évidemment, c'est beaucoup moins létal comme charge, on s'entend là-dessus.

Puis vous avez de l'eau, c'est un ancien réservoir, il sera plus utilisé, mais là il pourrait servir. Ça, c'est ce que j'ai compris hier.

755

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Je comprends. Je vous dirais, il y a deux (2) points là-dessus que j'aurais dû vous mentionner hier, parce qu'on a eu le temps d'y réfléchir.

760

Il y a deux (2) points. D'abord, le ministère, à date, juste dans un cas, ils ont accepté qu'on module nos rejets en fonction des débits. Les normes, c'est les normes, les OER, c'est les OER, et on doit respecter ça.

765

Parce qu'il y a un site au Québec qui avait modulé, puis ils ont même changé le décret. Ils ne modulent pas les rejets en fonction du débit, de un.

770

Puis si on veut faire ça, ça va nous prendre une station de mesures en continu sur le petit ruisseau au point de rejet, parce qu'il faut le mesurer, le débit, pour pouvoir savoir – et je ne suis pas sûr de la faisabilité. Bien honnêtement, ça n'a pas été évalué.

775

Parce que sinon, on pourra pas gérer ça, c'est une gestion hydrique du bassin à ce moment-là, et là, on tombe dans un autre – donc on n'a pas eu le temps, bien honnêtement, d'évaluer la faisabilité de l'ensemble de cette question-là, il va falloir se référer à des experts en hydrologie et en barrages.

PAR LE COMMISSAIRE:

780

Je ne vous suggérais pas de modifier vos rejets en fonction du débit.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non.

785

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vous suggérais – non, ça, j'aurais jamais suggéré d'aller en bas des normes!

790

Je voulais simplement dire que la vie aquatique se porterait mieux dans le ruisseau si vous utilisiez la réserve pour donner un peu plus d'eau.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ça, on s'assure qu'on a toujours un débit minimum d'un certain niveau.

795

PAR LE COMMISSAIRE:

Sans avoir nécessairement une station télémétrique pour faire ça avec des ordinateurs qui contrôlent le débit au quart de seconde. Je pense que si vous avez des gens sur le site qui sont capables de faire de l'inspection visuelle, ils sont capables de se dire, là, je pense qu'il commence à manquer pas mal d'eau par rapport à ce qu'on voit d'habitude, on va ouvrir.

800

Ça, je pense que ça peut se faire.

805

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Ça, ça peut se faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

810

Écoutez, en campagne, les gens font ça facilement. Je présume que vous pouvez le faire aussi.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

815

Moi, je le regardais avec mes yeux d'ingénieur!

PAR LE COMMISSAIRE:

820

Bon, d'accord. Mais je voulais savoir, en termes de compensation, en quoi vous voyez une compensation environnementale dans le fait de maintenir les deux (2) lacs réservoirs?

PAR M. ROBERT COMEAU:

825

Donc on a préparé une petite présentation sur justement les milieux humides et la compensation. Donc si vous me permettez, il y a quelques diapos, ça va permettre d'aller assez rapidement, et je crois, de faire le tour de cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

830

D'accord, allez-y monsieur Comeau.

Puis ensuite, j'irai voir monsieur Lusinchi qui me fait signe qu'il avait un complément d'information.

835 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

Donc juste pour rappeler, ici, on a notre tracé de route, on a notre site, on peut aller à l'autre diapo.

840 Ici, on a le réseau hydrographique, donc on a nos deux (2) lacs qu'on parle, le premier ici, le second.

845 Tantôt, quand monsieur Simard vous parlait d'un troisième lac, qu'il y avait un troisième barrage qui avait été repéré par le Service hydrographique, si je me trompe pas, c'est sur le petit lac qui est ici.

Donc c'est ce petit là, il se déverse dans le milieu humide qui est ici et après ça, qui va couler pour continuer son chemin.

850 On peut aller à l'autre diapo! Lorsqu'on a fait l'exercice, on s'aperçoit qu'on a un milieu humide ici qu'on appelle le MH2, le MH1. On a deux (2) petits milieux humides, le MH3 et le MH4, qui sont les quatre (4) milieux humides qui vont être directement affectés par l'implantation du site, soit au niveau des cellules d'enfouissement que du système de traitement des eaux.

855 En haut, on s'aperçoit, si on regarde, donc le MH1 et le MH2, je vous rappelle que ce n'était pas des milieux humides qu'on pouvait voir à l'époque de l'étude de Nippour. La cartographie n'était pas suffisante. Ce sont les visites sur le terrain qui ont permis d'identifier et de caractériser et de permettre d'avoir le contour de ces milieux humides là.

860 Donc ces deux (2) milieux humides là sont quand même des milieux humides qui sont collectés hydrographiquement à d'autres milieux, tandis que le MH3 et le MH4 sont de tout petits milieux humides, eux, n'ont pas de lien hydrologique avec le restant du milieu. Dans tous les cas, on n'apercevait pas d'espèces à statut précaire.

865 Et au total, ces quatre (4) milieux humides là représentent quatre point dix-sept hectares (4,17 ha).

870 Le long du tracé, on observe aussi la présence de différents milieux humides et ce que nous, on appelle aussi des milieux riverains qui sont en fait les pertes qu'on peut avoir lorsqu'on implante des ponceaux pour traverser des petits cours d'eau.

875 Donc au niveau des pertes riveraines, on estime à zéro point trente-six (0,36 ha) le nombre d'hectare de pertes riveraines et aussi, au niveau tourbière, parce qu'on va venir un petit peu toucher à des zones dans ce coin-ci, entre autres un zéro point trente-quatre (0,34 ha) de perte possible au niveau du tracé.

880 On peut aller à l'autre! Donc si on ajoute nos quatre point dix-sept (4,17 ha) de perte de superficie sur le site en tant que tel, et le zéro point soixante-dix (0,70 ha) au niveau du tracé, on observe une perte totale de quatre point quatre-vingt-sept hectares (4,87 ha) de milieux humides, incluant, comme je l'expliquais, les pertes en rive.

885 Dans tous les cas, ce qu'on a vu, c'était des milieux humides qui sont quand même relativement de petite superficie. À part les deux (2) que je vous ai montrés qui ont des liens hydriques, ce sont des fossés intermittents. Ce n'est pas des liens hydriques continus.

Donc ils ont quand même des fonctions hydrologiques plutôt restreintes au niveau de leur apport à l'ensemble du milieu.

890 Parce qu'il faut comprendre que les milieux humides doivent être analysés dans un contexte un peu plus large, un peu plus régional qu'uniquement au niveau d'un milieu humide en soi, pour voir son apport sur l'ensemble des secteurs de zones de milieux humides.

895 Autre chose, bon, j'ai parlé aussi de leur lien hydrologique, peu de lien hydrologique. Donc ils vont avoir quand même très peu d'impacts comme capacité de retenue en cas de crue des eaux.

C'est sûr que ces tourbières-là vont abriter des écosystèmes, mais dû au fait qu'ils sont de petite taille, c'est assez limité au niveau des populations qui sont présentes généralement.

900 On peut aller à l'autre diapo! Quand on parle de pertes riveraines, là, c'est le genre de petits fossés qu'on peut avoir à implanter des ponceaux pour pouvoir les traverser. Donc on va perdre un petit peu de bande riveraine de part et d'autre à l'endroit où se trouvent les fossés.

905 On a aussi un (1) ou deux (2) endroits où on voit vraiment qu'il y a peut-être des fossés, mais que c'est intermittent, mais on les a calculés aussi dans l'exercice.

910 On peut continuer! Donc ici, on a nos deux (2) barrages qu'on parlait tantôt, nos deux (2) ouvrages principaux. Donc celui du bas, l'ouvrage 804 est l'ouvrage qui appartiendrait possiblement à la Régie ultérieurement. Et c'est celui qu'on garderait.

Une des façons, quand on regarde la compensation, en analysant avec les gens du ministère, c'est d'évaluer le risque de perdre des milieux humides ou le risque d'impacts sur des milieux humides, lorsqu'on analyse la possibilité de faire des compensations.

915 À savoir, je vous donne un exemple! Aller dire qu'on va faire une compensation de vingt mètres (20 m) autour d'un milieu humide, quand le RNI, le règlement d'application prévoit déjà qu'on doit protéger une bande de vingt mètres (20 m), il y a pas de risque. On le perdra jamais ce vingt mètres (20 m) là, il est protégé par une autre réglementation.

920 Donc il faut évaluer, est-ce qu'il y a un danger pour des milieux humides, et c'est ces milieux humides là qui pourraient potentiellement être en danger, que ça vaut la peine de protéger.

925 Donc c'est pour ça qu'ici, sur ce grand milieu humide là, comme le disait tantôt le représentant de la municipalité de Saint-Bruno, et comme on peut lire aussi dans le document du Service hydrologique, il y a une possibilité que les barrages disparaissent, qu'on enlève ces barrages-là.

930 Il faut comprendre, comme je disais tantôt, vous avez entre autres un autre milieu humide juste en haut qui se déverse dans le petit lac qui est ici. Donc si on enlève le barrage, l'ouvrage à l'entrée, c'est quasi assuré qu'on va perdre le milieu humide qui est au haut, parce qu'il va s'assécher. Donc c'est pour ça que nous, ce qu'on recommande au promoteur, c'est de maintenir le barrage.

935 On peut se permettre un certain débit de réserve pour l'étiage, mais en étant toujours, en faisant attention de conserver un niveau d'eau qui va permettre de garder le milieu humide qui est en haut et nous, on recommande une zone de protection autour de ce milieu-là d'aux alentours de quarante mètres (40 m), pour justement assurer qu'on va protéger autant sinon plus de marais, plus de milieux humides, et dans bien des cas, le milieu humide qui est beaucoup plus intéressant que les petits milieux humides que je vous ai montrés tantôt.

940 Parce qu'ici, on a effectivement un lien hydrologique important. On a une capacité de rétention d'eau beaucoup plus importante, c'est des milieux humides qui ont une valeur écologique plus grande, selon nous.

945 Autre chose! On peut passer peut-être à l'autre diapo, mais je crois que c'était la dernière! On fait la présentation de ce que je viens de dire.

950 On pourrait aller voir un autre acétate ou un autre document qui est la figure F-3 qu'on avait tantôt.

955 Malheureusement, la photo est peut-être moins bonne. Je vous inviterais peut-être, monsieur le Président et monsieur le Commissaire, à regarder également dans les documents en réponse, vous aviez une réponse sur les milieux humides qui se trouvait à être la question 14 que vous nous avez posée, où j'ai déposé aussi une carte, et vous l'avez à la grandeur, en format plus grand également.

960 Et je vais vous l'indiquer, on les voit pas très bien. À partir de ce qu'on appelle toujours le R12, on se rappelle, qui est alentour du petit lac ici, à partir du petit lac Sans Nom ici, si vous regardez les documents, les pièces que je vous ai parlé tantôt, vous allez voir sur la photo qu'il y a une route, pas une route, je m'excuse, mais un sentier, un chemin qui part de ce petit lac là et qui traverse ce milieu humide là sur tout son long en plein milieu du milieu humide.

965 Donc c'est certain qu'une fois que la Régie va devenir propriétaire du site, cette possibilité de traverser des milieux humides va sans doute, nous, on recommande qu'elle soit contrôlée pour éviter effectivement la dégradation de ce milieu humide là, et dépendant de son état, peut-être même la réhabilitation au niveau du chemin, selon les impacts que ça peut causer au milieu humide.

970 On observe aussi, en partant d'en bas ici, on la voit pas tellement bien, mais il y a un autre sentier, celui-là, c'est un sentier de VTT qu'on a découvert et qui vient également couper le milieu qui était autrefois ce qu'on a appelé le MH1. Donc là aussi, de faire attention.

975 On pourrait également aller sur la carte de foresterie, si ça vous intéresse, mais ce qu'on a également aperçu et qu'on recommande au promoteur, madame Audet en avait parlé un petit peu, on les voit peut-être pas très bien, mais tout autour ici, si on va, vous avez les coupes partielles. Et presque tout autour du milieu humide que vous avez ici, on a eu des coupes partielles.

980 Si vous allez dans le document qui est présenté au niveau du rapport, vous allez assez bien les voir. Et encore là, on recommande au promoteur d'intervenir pour s'assurer qu'il n'y ait plus de coupes partielles autour des milieux humides, pour s'assurer de les protéger également. Parce qu'à l'heure actuelle, il y a un contrôle limité sur ce TPI là, comme disait madame Audet, il y a pas d'accès facile au TPI, et il y a des actions qui ont été posées sur le TPI qui ont sûrement pas aidé ces milieux humides là.

985 Donc c'est pour ça que ce qu'on recommande au promoteur, en faisant une petite récapitulation très rapide! Maintenir le barrage, bien qu'on peut quand même avoir un débit réservé au niveau de l'étiage, pour assurer le maintien d'une bande riveraine d'à peu près quarante mètres (40 m).

990 D'assurer la pérennité du milieu humide qu'on a au-dessus.

De contrôler les accès aux milieux humides, pour éviter la dégradation ultérieure.

Et de protéger le pourtour des milieux humides en appliquant des zones protégées au niveau de la coupe forestière, pour justement assurer la pérennité de ces milieux humides là.

995

PAR LE COMMISSAIRE:

Et qu'est-ce que vous feriez avec le barrage qui est plus au nord?

1000

PAR M. ROBERT COMEAU:

Bien, le barrage qui est plus au nord, en tout cas, je veux pas prendre de position pour le promoteur, c'est certain que je recommanderais quand même d'essayer de le conserver, mais c'est juste une recommandation que je fais, là. C'est mon côté biologiste qui parle. Pour justement éviter une dégradation des milieux humides qui pourraient se trouver en amont de ce cours d'eau là, de ce plan d'eau là.

1005

Mais une analyse devrait être faite. On n'a pas fait d'analyse du tout, puis je veux pas m'immiscer non plus dans la gestion de la municipalité.

1010

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y en a des milieux humides en amont?

1015

PAR M. ROBERT COMEAU:

Je vous dirais, honnêtement, on n'a pas été voir. Notre mandat n'était pas à ce niveau-là.

Notre mandat était de regarder la possibilité de protéger des milieux humides. Et vu qu'en discutant avec la Régie, ils nous ont dit qu'ils avaient regardé la possibilité d'acquérir, bien, on a trouvé que c'était une très bonne idée, afin entre autres de protéger ces milieux humides là.

1020

PAR LE COMMISSAIRE:

La politique de compensation, jusqu'à présent, qui a été utilisée au Québec, vise en tout cas, pour ce qu'on en analyse au Bureau d'audiences publiques, vise pas à protéger ce qui existe, mais à ajouter, utiliser la compensation pour protéger des choses qui sont malmenées, qui sont véritablement menacées ou détériorées, qu'on peut restaurer pour qu'il y ait un plus.

1025

1030

Quand les promoteurs disent, je détruis un milieu humide, je vais compenser en préservant un autre qui existe déjà et qui est en santé, c'est pas de la compensation. Au net, il y a une soustraction.

1035

Alors j'aimerais comprendre par rapport à cette logique, comment vous vous situez?

PAR M. ROBERT COMEAU:

1040

Je vais me permettre juste de faire un petit récapitulatif si vous voulez bien, monsieur le Commissaire.

1045

Il faut se rappeler que la Politique sur les milieux humides est une toute nouvelle politique qui a été adoptée en 2012. Auparavant, on avait une Note d'instructions qui a été un peu malmenée par un procès fin 2011-début 2012 qui a demandé au ministère de se pencher très rapidement pour nous sortir une politique qui tient sur une page et qui réfère au nouveau guide sur les milieux humides et l'autorisation environnementale qui a été émise également en 2012.

1050

La politique, en fait, nous ramène au principe que vous avez mentionné, je crois, hier ou avant-hier qui est, dans un premier temps, d'éviter, de minimiser ou de compenser.

1055

On pourrait regarder le site. Éviter, c'est pratiquement impossible dans ce cas-là, parce qu'on doit aller caler le site entre deux (2) massifs, donc deux (2) petites montagnes, il y avait pas d'autres endroits sur le TPI. C'était la seule place où on pouvait avoir suffisamment d'espace pour mettre en place l'empreinte du site. Bon.

1060

Minimiser, on a déjà minimisé. Je vous reprends l'exemple, les deux (2) chemins. Également, le premier chemin d'accès croisait plusieurs autres milieux humides; le fait de l'avoir déplacé, comme on a pu voir, il y a beaucoup moins de milieux affectés.

L'autre chose, on a également déplacé l'émissaire. L'émissaire traversait le milieu humide qu'on appelle le MH5; et en déplaçant l'émissaire, le nouveau tracé de l'émissaire ne touche plus à aucun milieu humide.

1065

Donc on a quand même fait des efforts au niveau du promoteur pour changer le projet, malgré les coûts qui étaient imputables à ces changements-là, pour tenter de minimiser l'impact.

Donc on arrive au troisième élément, la compensation. Au niveau du guide qu'on a actuellement, on nous propose dans le guide, en fait, la possibilité de cinq (5) mesures, soit dans un premier temps, la restauration qui peut être une mesure acceptable, de créer aussi de

1070 nouveaux milieux humides, la possibilité de protéger les milieux humides existants, la possibilité de protéger les milieux naturels et enfin, de valoriser écologiquement le milieu humide.

1075 Le document, donc le guide que nous avons qui soutient, comme je disais, la politique, et on attend une nouvelle politique, il y a des gens au ministère qui travaillent très fort pour justement nous donner une nouvelle politique bientôt qui va être plus détaillée que celle que nous avons présentement, ne met pas de hiérarchie à ces cinq (5) moyens.

1080 Le document nous dit, vous pouvez utiliser l'un de ces moyens; et ils ne sont pas classés par ordre. Ce qu'on sait, pour en avoir fait d'autres à présent, c'est lors de la discussion et de la négociation avec le ministère de l'Environnement, ces gens-là ont une connaissance de leur milieu et peuvent avoir des objectifs de valorisation spécifiques.

1085 Il y a des régions, des directions régionales où on est arrivé avec de la protection de bande riveraine, ils nous ont demandé de la création. Il y a des fois où on est arrivé avec de la création et ils ont dit non, non, chez nous, la problématique, c'est de la protection qu'on veut de bande riveraine, on demanderait au promoteur de surtout travailler au niveau de la protection.

Donc à partir de ce moment-là, c'est difficile de pouvoir vous dire hors de tout doute raisonnable que c'est ce que je viens de vous présenter qui va être accepté.

1090 Nous, c'est l'évaluation que les spécialistes de milieux humides chez nous ont faite et ce que nous croyons être une compensation plus que raisonnable pour permettre de compenser les milieux humides qui vont être impactés.

1095 Mais la décision finale va se faire suite à la négociation avec le ministère de l'Environnement qui vont nous faire état de leurs préoccupations propres à la région et au milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 Merci monsieur Comeau.

Monsieur Lusinchi, vous avez un complément d'information?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1105 Oui, c'est que tout à l'heure, je voulais spécifier ou vous rassurer sur l'intention de démolir. L'intention des municipalités, tant de Saint-Bruno que d'Hébertville-Station, propriétaires des barrages, n'est pas de les démolir.

1110 C'est qu'il faut se rappeler, comme je vous dis, qu'on est dans des situations où les barrages sont caractérisés à forte contenance, et les exigences du CEHQ sont très fortes en matière de sécurité.

1115 Alors les municipalités veulent conserver les barrages, mais le Centre d'expertise hydrique nous amène beaucoup de contraintes.

Et là, à l'heure actuelle, ce qu'on a parlé comme perspective de démolition, c'est d'essayer d'amener ces bassins-là en bas de trente mille mètres cubes (30 000 m³) pour réduire les critères du CEHQ en matière de sécurité et de plan de gestion des eaux.

1120 On a même fait faire la bathymétrie par le Centre d'expertise hydrique. L'idée, c'est de regarder la solution la plus avantageuse pour la communauté, en fonction des devoirs qui lui sont incombés par le Centre d'expertise hydrique.

1125 Et comme je vous dis, résolutions des municipalités à l'appui, on veut changer de vocation, on veut maintenir les barrages, mais on ne veut pas le faire de façon suicidaire au plan économique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Merci monsieur Lusinchi. Oui monsieur Simard.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1135 J'aurais un complément d'information pour compléter ce que monsieur Comeau a dit, et pour que ce soit clair.

1140 On a changé l'émissaire, vous savez qu'on a changé à deux (2) reprises le point de rejet, mais dans le dernier document qui vous a été déposé qui s'appelle "Réaménagement de la géométrie du site" qui a été déposé cette semaine, il y a un changement d'émissaire.

Le tracé de l'émissaire est changé. On ne passe plus par le MH5, on fait l'autre côté de la montagne.

1145 Je voulais juste le consigner.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on l'avait constaté, monsieur Simard.

PAR LE COMMISSAIRE:

1150

Une petite question! Pour l'émissaire, allez-vous creuser dans la forêt, vous allez déboiser beaucoup? Qu'est-ce qu'il faut faire? C'est en surface, non?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1155

Il faut déboiser. Écoutez, ça va être pilé dans le roc, comme on dit. On va excaver sur le dessus du roc.

Mais il faut comprendre qu'on a une très forte pente, l'eau va être chaude, c'est de l'eau chauffée en hiver, donc il y aura pas – mais la technique comme telle, ça va être lors de la conception finale de la conduite, de l'émissaire.

1160

PAR LE COMMISSAIRE:

1165

Mais en principe, vous enfouissez cette conduite?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Elle est enfouie, elle sera pas à la surface. Au pire, il y aura un remblai par-dessus.

1170

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, pour la couvrir.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1175

Pour la couvrir. Donc c'est ça que je voulais clarifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

J'imagine que vous allez travailler avec une pépîne de toute façon, pas besoin d'un gros bull?

PAR LE PRÉSIDENT:

1185

On n'a pas besoin d'aller très profond. D'abord, la profondeur du gel, lorsqu'on est en milieu naturel, est beaucoup moins que dans des rues par exemple, donc le couvert de neige protège contre le gel.

1190 Et c'est pas nécessaire, comme je dis, avec la pente qu'on a, et le fait que c'est de l'eau, dans le fond, qui va sortir à vingt-cinq degrés (25°).

PAR LE COMMISSAIRE:

1195 On tirait combien de mètres cubes d'eau de ce réservoir quand les municipalités étaient branchées dessus? Est-ce que quelqu'un a cette réponse?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1200 Non. Mon collègue qui s'est occupé du projet d'aqueduc pourrait nous donner les débits journaliers, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1205 Est-ce que vous pourriez nous faire parvenir le débit que vous puisiez dans chacun des deux (2) lacs pour nous donner une idée de ce qu'ils peuvent fournir en débit? Parce que ce débit-là ne sera plus, comment dire, il sera plus puisé pour le profit des humains.

1210 Donc ça donnerait une idée de ce qui vient disponible pour le ruisseau Sans Nom et ça nous donnerait une idée du débit naturel possible dorénavant.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Tout à fait.

1215 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors vous nous faites parvenir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Merci monsieur Lusinchi.

Maintenant, monsieur Gagné, votre deuxième question!

1225 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Monsieur le Président, j'aimerais amener un peu une précision aussi au sujet du sentier de VTT dont monsieur Comeau parlait tantôt dans le secteur MH1.

1230 C'est pas un sentier de VTT, c'est un sentier d'original! Ça vous donne un peu, pour revenir un peu à ce qui a été discuté après-midi, on parlait du troupeau d'original, là, bon bien, c'est un sentier d'original qu'il y a là.

1235 Puis ça, bien moi, je le savais même pas, c'est un employé de monsieur Comeau qui me l'a signifié, monsieur Sylvain Daraiche, puis c'est pour vous dire, pour montrer un peu l'importance du troupeau qu'il y a.

Pour qu'on prenne un sentier d'original pour un sentier de VTT!

PAR LE COMMISSAIRE:

1240 Ça manque de biologistes dans ce coin-là, il faudrait aller vérifier ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Il y a pas de réponse là-dessus, non! Pouvez-vous vérifier avec votre biologiste pour savoir si c'est un sentier de VTT ou bien donc si c'est un sentier d'originaux.

PAR M. ROBERT COMEAU:

1250 C'est que les cartes ont justement été faites par monsieur Daraiche, et les cartographes chez nous. Il y a peut-être les deux (2), on peut vérifier.

1255 Mais l'information que j'ai provient de monsieur Daraiche qui était le biologiste qui accompagnait, bon, l'équipe était composée de techniciens et de biologistes, ainsi de suite.

Je peux refaire la vérification, mais les cartes proviennent de lui et du service de cartographie d'AECOM.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Faites juste une petite vérification.

PAR M. ROBERT COMEAU:

1265 On pourra vous revenir là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous enverrez l'information.

1270

Maintenant, du côté de monsieur Savoie! Monsieur Savoie, on aimerait avoir l'avis du ministère sur la compensation de milieux humides que présentait le promoteur.

Est-ce que ça va dans le sens qui peut être satisfaisant pour le ministère?

1275

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Monsieur le Président, pour l'instant, ce que le promoteur propose, c'est en analyse à la Direction régionale.

1280

C'est certain qu'on peut demander plus, qu'on peut demander moins, mais lorsqu'il y a un lien hydrologique, on classe ce milieu humide là de situation 3, c'est un milieu humide important. Donc les compensations à ce moment-là sont plus élevées. Donc ça pourrait être davantage.

1285

Je sais pas si madame Gauthier voudrait apporter quelques précisions, de la Direction régionale?

PAR Mme LISA GAUTHIER:

1290

Bonjour. Effectivement, c'est nous à la Direction régionale. Dans un processus où il y a pas nécessairement de décret, d'autorisation normale, de certificat d'autorisation, il y a une demande qui nous est faite des promoteurs, puis on analyse les propositions, puis là, bien, on va juger de ce qui nous proposé.

1295

C'est pas moi qui fais ça au bureau, on a une biologiste qui est spécialisée au niveau des milieux hydriques.

1300

On a discuté, j'étais au courant, en fait, de ce que le promoteur entend réaliser, ou en tout cas, projette pour l'instant. On en a discuté elle et moi, on a regardé ça. C'est très très préliminaire, parce qu'il y a aucune demande qui nous a été déposée, vous comprenez.

1305

Selon madame Tremblay, en fait, c'est une mesure qui a un certain intérêt, qui est pas sans intérêt, ils protègent, je crois, que c'est comme quarante mètres (40 m), en tout cas plus large que la bande riveraine, c'est intéressant.

Mais vous avez quand même mis tantôt le doigt sur un élément important, c'est que ça change, notre approche au niveau des milieux humides, ça évolue, c'est normal.

1310 Et je dirais que voilà peut-être quelques années, oui, on acceptait, comme mesure de compensation souvent la protection de certains milieux. C'est un peu plus facile, dans le sens qu'un promoteur pouvait acheter un terrain qui avait pas nécessairement une valeur écologique semblable, intéressante, qui était pas en danger non plus d'être perturbé.

1315 Maintenant, on va plus aller vers de la compensation, c'est-à-dire de remplacer, d'aller chercher la valeur du milieu qu'on détruit, de redonner de la valeur à un milieu qui est déjà perturbé, combler des fossés, enlever des calvettes, des ponceaux, des drainages à l'occasion. Des gens vont drainer des milieux humides, donc remettre en état.

1320 Protéger, oui, certains milieux humides, ça peut arriver. Là, je pourrais pas porter de jugement sur celui-là, je suis pas l'experte. Ça peut arriver s'il y a un risque qu'il soit dégradé. Par exemple il y a de la pression qui s'approche, des fois du développement ou des choses comme ça.

Ça, c'est des approches qui peuvent être intéressantes.

1325 Dans le cas qui est là, bien, on va avoir à l'analyser. Les premières réflexions de madame Tremblay, puis là, bien, ça va être à peser, c'est bon, on protège un milieu qui est peut-être déjà artificialisé depuis quand même longtemps, peut-être que ce serait mieux de le remettre à l'état naturel, peut-être; ou peut-être considérant qu'il y a peut-être une faune, du poisson, de la pêche qui se fait dans ce secteur-là, peut-être aussi que c'est mieux de le garder comme ça.

1330 Vous savez, il y a de l'analyse à faire par rapport à ce projet-là, puis il pourrait être associé à d'autres mesures, OK.

1335 Puis monsieur Simard ou Comeau a parlé de protection de bande riveraine. Un exemple, je dis pas que c'est ça qui va être demandé, on a des ruisseaux très agricoles, peut-être qu'ils ont des bandes riveraines perturbées un peu, ça pourrait être des mesures, puis je dis pas que c'est ça qui va être demandé, mais on donne des exemples.

1340 Donc normalement, nous, à moins qu'il y ait des choses qui soient imposées ou bon, je sais pas, mais normalement, on analyse ça au moment de la demande de CA, puis il y a vraiment une personne compétente qui va s'asseoir, qui va regarder le dossier, puis qui va analyser les propositions, puis peut-être en développer d'autres si besoin est avec le promoteur. Ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Ça va, merci madame Gauthier.

Monsieur Gagné, votre dernière question.

1350

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Bien alors moi, je vais revenir un peu sur ma première question, si vous permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

Bien, ça va être votre deuxième, parce que, écoutez, si vous revenez...

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1360

Non, c'est parce qu'on n'a pas répondu à ma première tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Bien écoutez, peut-être que vous êtes pas satisfait de la réponse, mais c'est la réponse que le promoteur a donnée.

Ceci étant, il faut se satisfaire de la réponse, même si ça vous convient pas.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1370

OK. M'a poser ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Allez-y.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1380

Alors l'article 13 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles dit qu'il est interdit d'aménager un site d'enfouissement à moins d'un kilomètre (1 km) de toute installation d'eau de captage, d'eau de surface.

1385

Alors moi, j'ai une résolution du conseil d'Hébertville-Station, datée du 6 avril 1999, qui dit que la municipalité d'Hébertville-Station doit desservir les quatre (4) chalets qui sont sur notre secteur via l'ancien réseau d'aqueduc qui est encore fonctionnel, parce que notre eau coule encore par ce réseau d'aqueduc là.

1390

Puis ma question, je veux savoir si le promoteur a été informé de ce réseau d'aqueduc qui prend sa source au lac d'Hébertville, puis qui est demeuré fonctionnel?

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

Je vais aller voir madame Gagnon dans un premier temps. Êtes-vous au fait de cela, madame Gagnon?

PAR Mme LISA GAGNON:

1400

Non malheureusement. Peut-être que monsieur Côté pourrait apporter des précisions, le directeur général.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lusinchi.

1405

PAR Mme LISA GAGNON:

Ah, monsieur Lusinchi est au courant, oui, monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1410

Oui, je suis au courant. La conduite en réalité n'est pas un réseau autorisé, ce n'est pas un réseau officiel.

1415

C'est effectivement une question que j'ai soulevée lors de l'inspection à monsieur Gagné qu'il y avait un tuyau suspect qui allait se relier sur la conduite abandonnée de la municipalité d'Hébertville-Station.

1420

Alors ce tuyau-là est questionné, a été soulevé à monsieur Gagné. On attend des réponses, on lui a donné jusqu'au mois de juin pour nous qualifier le type de réseau qu'il a.

À ma connaissance, et après avoir vérifié, il y a aucun réseau d'eau potable qui a été sanctionné à cet endroit-là.

1425 Alors il y a vraisemblablement eu des ententes avec monsieur Gagné, j'étais pas là à l'époque des prédécesseurs, mais je peux vous garantir qu'il y a aucun réseau d'eau potable sanctionné.

Et à l'heure actuelle, j'ai demandé à ce qu'on éclaircisse cet aspect-là par avis d'inspection auprès de monsieur Gagné.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lusinchi. Donc tant et aussi longtemps que cet imbroglio n'est pas réglé avec la municipalité, on peut pas affirmer que c'est un réseau d'aqueduc.

1435 **PAR M. LÉON GAGNÉ:**

Bien, le réseau d'aqueduc, c'est le réseau de l'aqueduc de la municipalité d'Hébertville-Station qui était fonctionnel auparavant pour desservir la municipalité d'Hébertville-Station.

1440 Puis aujourd'hui, bien, nous autres, on est demeurés collectés sur ce ruisseau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand est-ce que vous vous étiez connectés au réseau?

1445

PAR M. LÉON GAGNÉ:

Ah mon dieu, ça fait depuis 1999.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous avez une permission?

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1455

J'ai une résolution de conseil, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Une résolution de conseil. Monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

1465 J'ai effectivement vu un papier entre la famille Gagné et le conseil, mais on parle pas d'un
réseau sanctionné certifié. On parle qu'on est au courant qu'il y a un réseau, qu'il y a un tuyau de
branchement et en aucun cas, ce que j'ai vu avait la prétention d'être un réseau d'alimentation en
eau potable.

1470 J'ai plutôt l'impression qu'on a voulu rendre service aux gens qui n'avaient plus de
perspective de raccordement d'eau potable, et le tuyau, comme il est installé, à mon sens
d'urbaniste, c'est un travail temporaire de surface, et à mon sens, il y a aucun moyen de certifier
conforme cet aspect.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Merci monsieur Lusinchi. Voilà. Vous pouvez le déposer si vous voulez, monsieur Gagné, il
y a aucun problème.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1480 Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485 Merci.

PAR M. LÉON GAGNÉ:

1490 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui madame Gauthier.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

1495 Peut-être juste un petit élément d'information par rapport au Règlement sur l'enfouissement,
l'article 13 qui a été mentionné par monsieur Gagné!

1500 Quand on parle de la distance minimale d'un kilomètre (1 km), c'est par rapport à une
installation de captage d'eau et non pas un réseau. Et cette installation de captage là, que ce soit

de l'eau de surface ou de l'eau souterraine doit être autorisée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1505 Donc je parle juste réglementairement, OK! On s'arrête au règlement, là.

C'est une installation de captage d'eau, souterraine ou de surface, autorisée par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 22, ne peut pas être située à moins d'un kilomètre (1 km) d'un lieu d'enfouissement technique.

1510 Si c'était un captage privé pour un chalet, une résidence ou un puits, cet article-là ne s'applique pas. C'est strictement réglementaire. Ça veut pas dire que c'est mieux ou c'est pire, là. C'est beau?

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, ça explique bien des choses, merci madame Gauthier.

1520

ÉMÉLIE BRIDEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Madame Émélie Brideau s'il vous plaît.

Bonsoir madame Brideau.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1530

Bonsoir. Juste une petite spécification concernant ma question d'hier sur la connaissance pour avoir la comparaison des technologies de traitement thermique dans le mandat de la firme Dessau de 2010.

1535 Vous vouliez avoir la source de mon questionnement, où j'avais pris le texte, et moi j'avais pris le texte dans le document de la firme AECOM qui s'intitule "Projet d'aménagement du lieu d'enfouissement technique de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean", situé à Hébertville-Station, étude d'impact sur l'environnement, résumé de février 2013, à la section "Recherche d'alternatives", à la page 4 et 5.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

1545 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Alors si vous me permettez de lire quelques-uns des seize (16) principes qui définissent la Loi sur le développement durable, je vais commencer avec le point g) qui est la subsidiarité:

1550 "Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés."

1555 Lorsqu'on me dit que les trente-six (36) MRC ont délégué leur pouvoir de décision aux gens du RMR, moi, je me questionne sur la définition de pouvoir démocratique, surtout lorsque je demande un référendum ou encore, lorsque six cents (600) personnes signent une pétition contre ce projet.

Au niveau du point k) qui parle de la protection du patrimoine culturel:

1560 "Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent."
1565

À ce sujet, le laboratoire d'archéologie de l'Université du Québec à Chicoutimi est très déçu de ne pas avoir été considéré pour une participation pour l'exploration ou les fouilles archéologiques.
1570

C'est bien connu que dans le secteur de la baie Cascouia, la Belle Rivière, la Petite Décharge, ce sont très souvent des lieux porteurs d'artéfacts amérindiens.

1575 Alors ma question: Comment procéderez-vous si vous avez des trésors cachés sous vos pieds?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

1580

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui, monsieur Ouellet va répondre à cette question, si vous voulez.

1585 **PAR M. GUY OUELLET:**

Bien, nous sommes très conscients que ce site représente un potentiel archéologique assez fort, puisque ce terrain était situé aux abords de la mer de Laflamme.

1590 Présentement, la Régie évalue la possibilité de faire l'inventaire archéologique d'ici l'été, dont évidemment, monsieur Morneau, docteur en archéologie de l'Université du Québec nous a contactés. Cette organisation-là devrait nous soumettre également une offre de service.

1595 Donc on croit pouvoir réaliser cet inventaire-là ce printemps, et dépendamment de la conclusion de cet inventaire-là, il peut y avoir une deuxième et une troisième phases.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Ouellet.

1600

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Si jamais vous trouvez quelque chose avec l'exploration, donc c'est des travaux qui s'étirent sur une période de temps, c'est le chemin d'accès, c'est juste le territoire?

1605

PAR M. GUY OUELLET:

Non, c'est le site qui est visé. Le chemin d'accès n'a pas nécessairement de potentiel. L'étude d'impact a démontré que c'est réellement le lieu d'enfouissement.

1610

Donc c'est sur ces endroits-là que va être fait un inventaire très sérieux évidemment.

Donc à partir de cet inventaire-là, et ça va déterminer s'il y a une deuxième phase et une troisième phase.

1615

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

OK.

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

Et advenant qu'il y ait des artefacts de trouvés, évidemment avec le ministère des Affaires culturelles, les travaux arrêtent automatiquement, et les archéologues viennent et travaillent sur le site. Et quand ils sont très satisfaits, que tout est correct, là les travaux peuvent reprendre.

1625

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a un plan C pour ça?

1630

PAR M. ROBERT COMEAU:

Peut-être, si vous me permettez, juste un petit complément en plus! C'est qu'avec la nouvelle loi, quand même assez récemment, la loi a été changée, maintenant c'est la Loi sur le patrimoine culturel, et aussi, on a une obligation au niveau du promoteur.

1635

Parce que madame semblait s'inquiéter aussi pour le tracé. Aussitôt durant des travaux, on découvre des artefacts, on doit immédiatement aviser le ministère, que ce soit une fouille volontaire ou accidentellement durant des travaux.

1640

Donc de toute façon, il va y avoir interruption si des choses sont découvertes, pour justement évaluer la valeur de ces biens historiques s'il y a lieu, archéologiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Merci monsieur Comeau.

Votre seconde question, madame Brideau.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1650

Hier, à ma question concernant les substances toxiques bioaccumulables, on a entendu une bonne réponse d'une certaine longueur, et à un moment donné, on est arrivé en disant, après deux (2) ans, on doit tendre à se diriger vers le règlement.

1655

Comment on définit et on quantifie le mot tendre, car on a spécifié qu'on n'était pas obligés de se conformer?

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Ces mots proviennent de quelle bouche?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1665 Monsieur Patrice Savoie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Savoie.

1670 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

1675 Oui monsieur le Président. Ce que j'ai mentionné hier, c'est qu'aussitôt que l'exploitation débute et qu'il y a un traitement des eaux, c'est que le promoteur a des normes à respecter, s'il y a un rejet à ce moment-là, et des objectifs environnementaux de rejet aussi à tendre vers, pas nécessairement respectés, mais tendre vers ces objectifs environnementaux de rejet.

1680 Après deux (2) ans, on fait une évaluation, voir si justement le traitement est conforme, puis les résultats tendent vers les objectifs environnementaux de rejet. S'ils ne tendent pas vers les objectifs environnementaux de rejet, le traitement est modifié à notre demande, puis le promoteur doit modifier pour chercher à tendre vers.

Et puis après cinq (5) ans, il y a une réévaluation des objectifs environnementaux de rejet automatiquement. Si tout est beau, on laisse ça comme ça.

1685 Bien là, premièrement, les objectifs sont très restrictifs, c'est les plus bas qu'on peut donner de notre côté.

Puis pour les normes, bien ça, pour les normes, il y a toujours un respect absolu à atteindre.

1690 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Donc vous faites des évaluations après deux (2) ans?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

1695

À chaque année, le promoteur a des analyses à faire quatre (4) fois par année, puis trois (3) fois par année pour les objectifs environnementaux de rejet ou quatre (4) fois, si le traitement est annuel.

1700

Donc lui, il compile ses données, puis à chaque année, il transmet un rapport au ministère de l'Environnement, à la Direction régionale, puis le ministère analyse les données.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1705

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

Est-ce que ça va? Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1715

Je crois qu'il y a une imprécision peut-être dans l'esprit de madame, mais je voulais juste la clarifier dans l'espoir qu'elle comprenne mieux la réponse.

Est-ce que vous connaissez la différence entre une norme et un objectif de rejet?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1720

Bien là, ce qui semble être question, c'est peut-être plus un objectif, j'imagine.

PAR LE COMMISSAIRE:

1725

Il y a les deux (2).

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

1730

Si on utilise le mot tendre. Pour moi, tendre vers la conformité et se conformer, pour moi, c'est pas du tout la même chose.

Donc je voulais juste être certaine que ce soit...

PAR LE COMMISSAIRE:

1735 Bien, peut-être que, monsieur Savoie, vous pourriez expliquer qu'est-ce que veut dire une norme réglementaire et en quoi ça se différencie des objectifs? Parce que madame semble penser que le promoteur n'a qu'à tendre vers, ce qui n'est pas le cas.

Il y a des objectifs impératifs à respecter.

1740 Une norme, c'est obligatoire. Ça, il a pas le choix, il faut qu'il la respecte. Mais les objectifs, là, c'est parce que vous pouvez respecter les normes, mais ça a quand même un certain nombre d'effets.

1745 Les objectifs environnementaux, c'est de viser à faire en sorte que le milieu va non seulement pouvoir absorber ça, mais même s'améliorer.

Donc c'est cette deuxième partie qui est la plus évolutive.

1750 Est-ce que je résume bien ce que vous auriez dû dire peut-être à ma place?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Vous avez très bien répondu, monsieur le Commissaire.

1755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je m'excuse d'avoir pris votre place.

1760 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 D'accord, merci madame Brideau.

1770

PAUL MORIN

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Daniel Guimond.

Monsieur Paul Morin.

1780

Bonsoir monsieur Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

1785

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

Une petite précision pour une discussion cet après-midi sur les pertes de valeur de propriétés et mesures compensatoires, une question de madame Brideau à laquelle deux (2) évaluateurs agréés ont répondu dans la personne de monsieur Boily et de monsieur Côté!

1790

Je dirais que lorsqu'il y a transaction de propriétés près d'un site d'enfouissement, la Chambre d'immeuble oblige le vendeur, c'est une déclaration obligatoire à l'indiquer, de sorte que finalement, c'est sans doute une mesure de protection parce qu'il y a possiblement un certain risque, j'imagine. Sans ça, ce ne serait point inclus.

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, je pense que je vais répondre un petit peu, même si je suis pas supposé répondre à ça.

1800

C'est la même chose lorsqu'on est près des éoliennes. Donc la Chambre demande effectivement que ce soit déclaré, tout comme si vous avez chez vous, même si vous êtes à cent mille (100 SM) d'un lieu d'enfouissement technique ou à cent mille (100 SM) d'une éolienne, si vous avez un défaut dans votre maison, si vous avez un vice, il faut absolument que vous le déclariez.

1805

Donc, c'est pas parce que c'est un lieu d'enfouissement technique, mais je pense que la Chambre immobilière demande que les gens qui vendent mettent tout sur la table pour ne pas, après ça, être obligés de revenir et aller en Cour, etc.

1810

Donc c'est une précision que je tenais à apporter, là.

PAR M. PAUL MORIN:

1815 Maintenant, je prends la balle au bond par rapport aux éoliennes! C'est que pour ne pas
s'en remettre à la bonne volonté des municipalités pour les mesures compensatoires, advenant
une perte, le projet d'éoliennes à Saint-Gédéon, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils se font un fonds, un
1820 fonds d'indemnisation des possibilités de pertes, de sorte qu'annuellement, le promoteur versera
dans un fonds, je pense que la somme, c'est pas énorme, c'est de vingt-sept (27 000 \$) ou trente
mille dollars (30 000 \$), lorsqu'une transaction, si la transaction se fait en la défaveur du vendeur et
que c'est prouvé, à ce moment-là ce fonds de compensation là sert pour compenser le propriétaire,
pour pas qu'il y ait de perte encourue par rapport.

1825 En tout cas, c'est une avenue que je vous suggère peut-être, parce que les gens qui sont
concernés semblent avoir une certaine crainte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 D'accord. Donc c'est la précision que vous vouliez m'apporter. J'espère que les autres gens
qui attendent ont pas des précisions, parce que là, on va se rendre jusqu'à six heures (6 h) demain
matin!

PAR M. PAUL MORIN:

1835 C'est parce que j'étais directement concerné dans ce dossier-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 D'accord. On vous comprend, monsieur Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

 Maintenant, je vais vous parler par rapport à la construction du site.

1845 Il est indiqué par le promoteur qu'à cinq cents mètres (500 m) au nord de la zone du site
probable, il y a des zones de cisaillement à mouvement indéterminé qui ont été détectées. Donc
ça, c'est la partie nord du site.

1850 Mais nous, on est allés également sur la partie sud du site qui est accessible par un petit lac,
de sorte qu'on a pris des photos également que je pourrai déposer à madame, qui indiquent
énormément de cisaillement également sur cette paroi-là.

1855 Ce qui veut dire que, en tout cas à mon sens, pour en avoir discuté avec les gens de l'Université du Québec, c'est que possiblement que l'ensemble de ce plateau-là est totalement cisailé, bon.

On a parlé hier, c'est monsieur Simard qui en parlait, de la vitesse de percolation ou de recharge de trois virgule cinq mètres (3,5 m) année de percolation dans le roc cisailé.

1860 Donc c'est une moyenne sur le seuil de Kénogami. Cependant, pour en avoir jaser avec les gens de l'université, c'est que c'est une moyenne, de sorte que finalement, quand on regarde la situation du site, ce serait peut-être beaucoup plus prudent de faire une étude spécifique sur ce site-là, pour voir si le cisaillement n'est pas plus grand qu'ailleurs, de sorte qu'à ce moment-là, la migration ou la percolation serait beaucoup plus grande.

1865 Donc c'est une question que je pose au promoteur, c'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 On l'avait compris, monsieur Morin.

PAR M. LUCIEN BOILY:

1875 Monsieur Simard va répondre.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1880 Effectivement, il y a eu des études détaillées sur le site, il y a eu quinze (15) forages qui ont été faits dans le roc, et à certains forages, le ministère nous a demandé d'aller à grande profondeur, à dix mètres (10 m) de profond, qui est assez inhabituel pour ce type de situation là, pour voir. Et ce qu'on a constaté, effectivement il y a deux (2) laboratoires qui ont travaillé sur ce dossier-là. On observe en surface, dans le premier mètre ou deux (2 m), une légère fissuration, parce qu'il y a eu des cycles de gel et dégel qui sont venus, si on veut, fracturer le roc.

1885 Et plus on descend en profondeur en dessous de deux mètres (2 m), on tombe dans un roc qui est très sain. On utilise un terme qui s'appelle RQD qui permet de mesurer l'intégrité du roc, et en profondeur, on tombe à des RQD de cent pour cent (100 %).

1890 Ça veut dire aucune fissuration. Et le laboratoire nous mentionne que les fissures observées, parce qu'il y en a eu un peu, sont probablement venues par le carottage, parce qu'on vient carotter des petits diamètres, c'est fragile, et on peut avoir une certaine fissuration.

1895 Donc on a des données spécifiques sur le site, et le calcul du trois point cinq mètres (3,5 m) à l'année, c'est calculé sur le site à partir de ces données-là.

1900 Mais il faut comprendre que la façon que c'est calculé en hydrogéologie, et j'ai parlé en longueur avec ceux qui ont fait les études, c'est qu'ils prennent un différentiel entre les hauteurs qu'ils mesurent dans les piézomètres, puis on sait que le roc, l'eau coule du haut vers le bas, donc ils ont des modèles pour calculer la vitesse moyenne.

1905 Sauf qu'il faut comprendre que si on est dans un milieu fracturé, puis il y a pas de connectivité entre les fractures, il y en a pas de mouvement. Et l'étude qu'on vous a déposée par l'Université du Québec fait état de ça. Parce que même dans leur propre étude, ils disent, on part de l'hypothèse qu'il y a une connectivité entre les fissures, mais on sait très bien que c'est pas le cas et c'est pas notre cas.

1910 Donc même le trois point cinq mètres (3,5 m) par année, on est probablement de loin en deçà de ça, parce que ce que le géotechnicien nous dit, ça se peut bien qu'on est dans une zone locale fracturée, et l'eau qui arrive là percole, reste dans les fractures, puis reste là. Nous, c'est un calcul qu'on fait de différentiel de hauteurs d'eau qui nous permet de calculer une vitesse.

Mais il est fort probable que la vitesse soit encore pas mal plus faible que ça.

1915 Donc les études sont faites sur le site spécifiquement et les données qui sont là sont conservatrices.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Merci. Est-ce qu'au niveau du ministère, vous êtes en accord avec les propos de monsieur Simard?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

1925 Je vais transmettre la question à monsieur Bourret.

PAR M. MICHEL BOURRET:

1930 Oui monsieur le Président. Et c'est sûr que les réseaux de fractures, comme on dit, il peut y en avoir qui sont pas connectés, et les données de vitesse, ce qu'il faut voir, c'est qu'il peut y avoir, c'est une vitesse moyenne, donc il peut y avoir des fractures ou des fissures, en tout cas, où la vitesse d'écoulement est beaucoup moindre, pour celles qui ont pas de connexion, qui sont pas connectées avec les autres, il y a pas d'écoulement.

1935

Il y en a d'autres qui pourraient avoir quand même des vitesses plus grandes. Donc quand on dit trois point cinq (3,5 m), c'est pas comme quand on est dans des sédiments, des sables ou des choses comme ça où l'écoulement se fait de façon régulière dans l'ensemble du massif.

1940

Dans le roc, à ce moment-là, c'est les fractures qui règlent l'écoulement. Donc c'est possible qu'il y ait des fractures où l'écoulement est plus lent, d'autres que c'est plus rapide.

C'est sûr que c'est un milieu plus complexe à évaluer, à suivre que dans les milieux sablonneux ou argileux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

Est-ce que vous avez pris connaissance des deux (2) études géotechniques que le promoteur a fait faire?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1950

Oui effectivement, j'ai pris connaissance, peut-être pas une analyse en profondeur, mais je les ai regardées, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Puis elles sont satisfaisantes, ces deux (2) études?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1960

Quand on parle de deux (2) études, en tout cas, je parlerais peut-être, il y a eu une étude originale...

PAR LE PRÉSIDENT:

1965

Laboratoires Ville Marie, LVM. En tout cas, je suis habitué à Laboratoires Ville Marie.

PAR M. MICHEL BOURRET:

1970

Ensuite de ça, il y a eu un complément qui a été apporté par LVM aussi et une seconde étude qui a été faite par LVM.

J'ai pris connaissance effectivement de ces études-là, et je suis, de façon préliminaire, les résultats de la dernière étude me semblent adéquats.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Parfait. Monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1980 Ah, à peine une nuance par rapport à ce que vous dites. Comme il y a des marges d'interprétation, avez-vous quelques inquiétudes ou interrogations en lisant ces études, même de façon préliminaire?

PAR M. MICHEL BOURRET:

1985 Avez-vous...

PAR LE COMMISSAIRE:

1990 Je sais pas, mais votre esprit critique d'ingénieur, est-ce qu'il y a des choses qui vous ont paru questionnables ou qui mériteraient des compléments d'information ou si ça vous semblait parfaitement complet? C'est ça que je veux comprendre.

PAR M. MICHEL BOURRET:

1995 Ça me semble adéquat.

2000 C'est sûr qu'après avoir demandé déjà, questionné l'aspect hydrogéologie, et après, étant donné que c'était la deuxième étude de LVM, en tout cas, les réponses de LVM étaient insatisfaisantes, pour éviter de faire une troisième puis une quatrième, c'est sûr qu'on s'est assis à un moment donné avec les gens de chez GENIVAR pour s'entendre avec ce qu'on s'attendait d'avoir.

Et c'est dans ce sens-là que ça a été fait. Et les résultats sont satisfaisants.

2005 C'est sûr qu'au niveau quand même du suivi, il reste des choses à faire au niveau du suivi environnemental, la localisation des puits d'observation pour s'assurer que tout est fait adéquatement, mais ça, ça reste à faire, mais sinon, c'est adéquat.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Merci monsieur Bourret.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2015 Monsieur le Président, j'ai un complément d'information, parce qu'il y avait une autre partie de la question qui traitait des cisaillements à mouvement indéterminé.

2020 Effectivement, dans l'étude de LVM, on fait état à peu près – et là, j'ai pas l'étude sous la main – il me semble que c'est à peu près un demi-kilomètre (½ km) au nord, qu'il y avait une zone de cisaillement, puis l'information venait d'une carte qu'on n'a pas pu retracer, nous, de notre côté, du ministère de la Géologie, je pense, fédéral, mais à mouvement indéterminé. Il faut comprendre qu'on est dans un massif de roc qui date de cinq cents millions (500 M) d'années.

2025 Donc il y a eu effectivement des mouvements lorsque cette roche-là s'est formée, il peut y avoir des signes de cisaillement. Mais on n'est pas dans une zone de failles ou de cisaillement, si on veut, d'activité sismique ou des choses comme ça.

Il y a pas de faille active qui a été répertoriée dans ce secteur-là.

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard. Votre seconde question, monsieur Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

2035 Ma seconde question concerne la construction des cellules.

2040 Lorsqu'on construit des cellules, en tout cas on en a vu des schémas, les cellules pour le site d'Hébertville-Station sont construites sur du roc. Il y a une partie, le plan est incliné, il y a une partie qui aura l'excavation du roc, et surtout pour les cellules 1 et 2, il demeure un plan incliné, de sorte que pour les murs de soutènement, on n'a pas prévu, en tout cas je n'ai pas vu chez le promoteur une indication que les murs de soutènement seraient faits différemment de ceux existants sur les autres sites qui sont soit situés ou construits dans des excavations.

2045 Donc les murs de soutènement sont appuyés, ou encore dans des puits de mine, de sorte qu'également, les membranes sont appuyées sur ces murs de soutènement qui sont supportés.

2050 De sorte que moi, j'ai la crainte que si on se reporte au secteur minier, le secteur minier, une des pires choses qui leur est convenue de faire, c'est d'avoir des digues pour supporter les résidus miniers. Puis c'est la rupture de ces digues-là qui sont assez fréquentes quand même.

2055 Donc ça veut dire qu'à partir du fait qu'on est sur un sol rocheux où il y a pas de prise de prévue, où il y a pas de digue de construite non plus, est-ce que pendant, faire un remblai régulier ou faire un mur de soutènement régulier, est-ce qu'on est en sécurité dans ce cas-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

2060 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Monsieur Simard va répondre à la question.

2065 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Donc je vais résumer, parce qu'il y a plusieurs aspects à la question.

2070 Mais effectivement, on est en excavation en bonne partie sur les côtés. On n'a pas de digue, c'est pas comme un mur de retenu. Au contraire, c'est le roc sur lequel on s'accote qui est parfaitement intègre et qui a une force évidemment qui est capable.

2075 Et on a des pentes. Et comme j'ai précisé hier, les membranes ne sont pas installées sur le roc, il y a une assise en sable. Nos pentes sur ces talus-là sont à trente pour cent (30 %), et c'est des designs standard de génie civil qu'on applique pour la stabilité des ouvrages. C'est des vérifications qui sont faites au niveau géotechnique pour s'assurer de la stabilité. On vérifie les angles de glissement, etc.

Et c'est parfaitement conforme à nos pratiques d'ingénierie.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard. Merci monsieur Morin.

2085 Et nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes.

N'oubliez pas non plus qu'après la pause, le registre va être fermé.

2090 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
GUYLAINE LACHANCE**

2095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place, nous allons débiter.

2100 Alors une petite précision pour monsieur Boily. Toutes les présentations qui ont été faites jusqu'à présent ont toujours été déposées?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2105 Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Parfait, merci. Maintenant, pour les participants qui sont dans la salle, si vous êtes satisfaits du travail des analystes, on va commencer par les analystes, parce que c'est bien important, monsieur Nolet et madame Poliquin à l'arrière, puis peut-être les commissaires, si vous êtes insatisfaits, bien, dites-le, remplissez s'il vous plaît, parce que c'est important pour nous, ça nous permet de nous améliorer, donc gênez-vous pas pour remplir le questionnaire qui est à l'arrière de la salle.

2115 Ceci étant, je vais appeler maintenant madame Guylaine Lachance.

Bonsoir madame Lachance.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2120 Alors ma question est encore au plan financier. Je paie deux cent cinquante dollars (250 \$) chez nous pour les poubelles. Alors ma question, c'était vraiment la répartition d'où va l'argent. Je vais retrouver ma page!

2125 Alors sur le LES, on a dit, monsieur Boily a dit qu'on donnait soixante-douze dollars (72 \$) encore chaque personne pour le LES, c'est-à-dire l'ancien site de L'Ascension. Ma question, c'est combien de temps encore, combien de temps ça dure après?

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Je comprends votre question. Est-ce que, monsieur Boily, vous êtes en mesure de répondre ou encore, est-ce que le directeur général de la MRC, s'il est ici, je sais pas?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2135

Je pense que monsieur le directeur général de la MRC serait plus en mesure de répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

Est-ce que vous pouvez vous avancer s'il vous plaît et évidemment vous identifier auprès de madame notre sténotypiste.

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2145

Bonjour monsieur le Président. La dette de ce qu'on appelle nous communément l'historique du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension, suite aux travaux importants réalisés en 1996, devrait se terminer autour de 2017.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

Donc dans quatre (4) ans d'ici à peu près.

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2155

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Il reste encore quatre (4) ans.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

L'obligation de la MRC par rapport au LES, c'est à peu près quinze (15) ans?

2165 **PAR M. SABIN LAROUCHE:**

Non. En fait, c'est un financement qui a été fait sur une période de vingt (20) ans, suite aux travaux de 96, donc il a été financé autour de 97, si on rajoute vingt (20) ans, on se met autour de 2017.

2170 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Non, mais pour s'occuper du site, là – ça, c'est juste la dette, OK.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Le soixante-dix dollars (70 \$), c'est une dette récurrente pour les investissements qui avaient été faits à l'époque, n'est-ce pas monsieur Larouche?

2180 **PAR M. SABIN LAROUCHE:**

Effectivement, c'est le coût d'immobilisation des travaux importants réalisés en 96.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc ce soixante-dix dollars (70 \$) là, en principe, va se terminer en 2017.

2190 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Et moi, je voulais savoir comment on s'occupe de temps après, parce qu'on parle toujours de la postfermeture d'un LET?

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, je vais aller voir monsieur Boily.

2200 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Le LES!

PAR LE PRÉSIDENT:

Le LES, c'est toujours la MRC.

2205 **PAR M. SABIN LAROUCHE:**

En fait, effectivement, on prévoit des postfermetures annuellement pour s'occuper de ce qu'on appelle le suivi environnemental. Donc on pense que dans une période de temps que je ne connais pas, que je pense que personne connaît non plus, qu'éventuellement, le lixiviat va disparaître, donc il y aura plus de trace de contamination dans les eaux qui sont traitées au LES, qui feront en sorte qu'on pourra fermer définitivement le LES.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2215 À l'heure actuelle, est-ce qu'il y avait eu à l'époque des montants qui avaient été mis de côté pour la postfermeture?

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2220 À l'époque, il y avait pas d'obligation de mettre des montants en fiducie pour la postfermeture. Sauf qu'au niveau du vérificateur comptable, maintenant, nous oblige de prévoir aux états financiers des montants pour assurer la postfermeture d'une manière annuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Et par porte, ça coûte combien?

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2230 Bien en fait, si j'ai compris hier les données en chiffres, nous à la MRC Lac-Saint-Jean-Est, si on regarde cette année, au niveau du budget, on arriverait à un coût à la porte autour de deux cent trente-sept dollars (237 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Non, mais je veux dire juste pour la postfermeture.

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2240 Ah, on parle de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) annuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Donc cent cinquante mille (150 000 \$), si on divise par l'ensemble des résidents, bien, pas l'ensemble des résidents, mais de l'ensemble des portes de la MRC?

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2250 Bien, il y a vingt-deux mille (22 000) portes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc cent cinquante mille (150 000 \$) divisé par vingt-deux mille (22 000).

2255 **PAR M. SABIN LAROUCHE:**

À peu près sept (7 \$) ou huit dollars (8 \$) la porte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Sept (7 \$) ou huit dollars (8 \$) qui sont sur votre compte de taxes.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2265 Ça, c'est pour le LET?

PAR M. SABIN LAROUCHE:

2270 Ça, c'est pour le suivi environnemental annuel, les opérations de suivi environnemental, ça ne compte pas la dette d'immobilisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 OK. Vous avez dit que pour l'ensemble, c'était...

PAR M. LUCIEN BOILY:

2280 En fait, c'est cent soixante-dix-huit (178 \$) que nous, on charge, et c'est deux cent trente-sept (237 \$) qui est chargé aux citoyens. Donc c'est vingt-deux dollars (22 \$) plus trente-sept (37 \$), donc cinquante-deux dollars (52 \$), si je ne m'abuse, qui est le montant de plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Facturé par la MRC à chacune des portes.

2285

PAR M. LUCIEN BOILY:

Exactement.

2290

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est cinquante-deux dollars (52 \$) par année.

2295

PAR M. LUCIEN BOILY:

Et ce montant-là est différent, par exemple pour la MRC Domaine-du-Roy, parce que leur historique est différent. Et pour la MRC Maria-Chapdelaine, parce que c'est différent aussi.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous des propriétés partout, vous?

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2305

Non. J'ai de reste à comprendre la mienne! Malheureusement elle est tombée à proximité d'un site. Mais j'espère pas un site!

2310

Alors mon autre question! Alors on a parlé des frais à enfouir, recycler et tout ça, on n'a pas parlé des frais administratifs du RMR. Sur mon deux cent cinquante dollars (250 \$), c'est où toute la partie administrative, tout l'argent qu'on sort du RMR? Payer monsieur Guy, monsieur Lucien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

D'accord, je vais aller voir monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2320

En passant, je suis à peu près le moins payé ici en passant! Je vais passer la parole à monsieur Guy Ouellet.

PAR M. GUY OUELLET:

2325 En somme, les frais sont répartis sur le compte de taxes de cent soixante-dix-huit dollars (178 \$). Dans la comptabilité, on affecte les montants d'administration pour chacun des postes.

Mais quand on parle d'administration proprement dite, c'est les gens du bureau, on a une enveloppe salariale aux alentours de six cent mille dollars (600 000 \$) sur un budget de vingt millions (20 M\$).

2330 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Mais vous faites partie du cent soixante-dix-huit dollars (178 \$)?

2335 **PAR M. GUY OUELLET:**

Oui, absolument.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2340 Alors je voulais juste vérifier, voir si c'était pas une taxe supplémentaire qu'on demandait aux trente-six (36) municipalités, une taxe cachée.

PAR M. GUY OUELLET:

2345 Non, c'est réparti. Nous sommes comme une municipalité, nous sommes vérifiés, et notre budget, c'est-à-dire la vérification est faite et on est inscrit au budget dans le guide du ministère des Affaires municipales.

2350 **PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 Ça va. Si vous en avez une troisième, je vous la laisse, profitez-en. Je suis pas toujours généreux comme ça!

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2360 Je trouvais juste qu'au niveau des dépenses, c'est toujours mon problème, là, alors on a le LES à payer, le LET de cinq (5) ans, l'infrastructure qui a duré cinq (5) ans et qui pourrait durer encore, mais qu'on ferme, qui va être vide.

2365 On a le futur site à quarante-six millions (46 M\$), un chemin de deux millions point cinq (2,5 M\$) qui coûte plus cher, le premier tracé, que le chemin – le deuxième tracé est deux millions point cinq (2,5 M\$), alors comme payeur de taxes et comme futur, tu sais, j'en ai pour quatre-vingt-dix (90) ans à payer cette dette-là, alors que ce serait si simple de prendre une partie puis d'enfourmer ça, puis plus à avoir payé un site et aussi tout.

2370 C'est pas une question, oui, ça ressemble à un commentaire! Je suis tannée, là! Ils sortent des chiffres comme ça, j'en reviens pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Je suis très heureux que vous l'ayez dit vous-même que c'était un commentaire.

PAR Mme GUYLAINE LACHANCE:

2380 Bien je vous connais, après trois (3) jours ensemble!

RÉGIS CHOUINARD

PAR; LE PRÉSIDENT:

2385 Monsieur Régis Chouinard.

PAR LE COMMISSAIRE:

2390 En attendant monsieur Chouinard! Monsieur Boily, à PR5.1 de votre étude d'impact, vous faites référence à quoi quand vous dites, quand vous évoquez, et là je cite "Le spectre des événements survenus au LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur qui plane toujours". Qu'est-ce qui s'est passé qui a fait qui a eu un tel rejet à L'Ascension? Il y a quelque chose qu'on connaît pas et j'aimerais savoir.

2395

PAR M. LUCIEN BOILY:

2400 Ça, c'est un spectre, c'est vraiment le cas de le dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, c'est ça qui est écrit.

2405 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Oui, oui, je pense que le mot est juste. Il y a eu toute une histoire qui s'est passée à L'Ascension.

2410 La première, d'abord, L'Ascension a accueilli le site pendant trente (30) ans. Ça faisait déjà trente (30) ans. On a été une première partie, je dirais, d'environ une quinzaine d'années où ce site-là était sur atténuation, seulement des fosses qui étaient faites dans le sable. Et à ce moment-là, l'Environnement et tout le monde pensaient que le sable est un milieu idéal pour mettre un site, parce que ça permettait l'atténuation et tout ça.

2415 On l'a fait en bordure de la rivière Péribonka en disant, il y a pas de problème, quand l'eau va arriver par gradient à la rivière Péribonka, elle va être pure. Et il s'est avéré, après une quinzaine d'années, que les arbres ont commencé à mourir en bordure de la rivière.

2420 Et là il y a eu des études de faites, il y a eu toutes sortes de choses de faites en fonction de dire, qu'est-ce qui se passe, est-ce que c'est le site, est-ce que c'est la nature ou autre chose!

Et on s'est aperçu que c'était le lixiviat qui percolait en bordure de la rivière.

2425 Donc la MRC de Lac-Saint-Jean qui était propriétaire du site à l'époque, en 1997, je pense, monsieur Sabin l'a dit, ils ont fait un emprunt, ils ont mis des études, ils ont étudié, ils ont regardé tout ce qui était possible de faire pour corriger la situation.

2430 Et là, ils ont décidé d'installer un mur de bentonite qui reste ancré dans l'argile tout le tour du périmètre qui pourrait éventuellement être utilisé. C'est pour ça qu'actuellement, même le LET est à l'intérieur d'un mur de bentonite ancré dans l'argile jusqu'à une profondeur de cent pieds (100 pi) à certains endroits. Et ce mur-là a un mètre (1 m) d'épais, c'est sur tout le site. Et le LET est à l'intérieur de ça, on vous a montré un peu aujourd'hui lors de la visite.

2435 Ça, ça a coûté pratiquement dix millions (10 M\$), puis ça a obligé de faire tout un système de traitement, parce qu'étant donné qu'on fermait l'enceinte pour en faire une espèce de piscine,

bien là, il fallait ramasser le lixiviat qui avant ça s'en allait n'importe où. Et là, on a décidé de faire des lacs de traitement, des soufflantes et tout ce qui s'est passé.

2440 Donc l'investissement a été assez important à ce moment-là.

2445 La population s'était, à ce moment-là, révoltée un peu et avait quand même pris, ça a pris les journaux et bon, ils ont pas aimé la situation, et une partie de la population a toujours cru que même s'il y avait ce mur de bentonite là, c'était pas réglé et ça continuait de s'écouler. Donc il y avait comme une psychose assez importante.

2450 Quand la RMR s'est créée, ils se sont rendu compte que là, ils allaient plus avoir juste les déchets de Lac-Saint-Jean-Est, ils allaient avoir les déchets de tout le Lac. Et là, la révolte s'est agrandie, et on a dit, on ne veut pas que ça continue. On ne croit pas que c'est étanche, même si on avait toutes les preuves, avec les piézomètres et tout, tout était bien fait. Les arbres se sont remis à pousser, il y a plus d'arbres qui meurent en bordure de la rivière.

2455 Mais les gens étaient restés sous cette impression-là. Et quand on est arrivé avec ça, bien là, quand on parle de saga, ça a déboulé, ça a été très très très difficile de gérer ça. Il y a même eu des élections municipales qui se sont faites.

2460 Et s'il y avait juste la municipalité de L'Ascension et quelques individus – nous autres, on avait tous les droits de rester là, on avait encore des permis, on avait tout, mais comme Régie des matières résiduelles avec trente-six (36) municipalités, la majorité, en tout cas les plus grandes villes autour du lac ont dit, regarde, ils ont assez donné, sortons-nous de là et trouvons-nous un site commun à nous qui va être sécuritaire et qui va pouvoir accueillir les trente-six (36) municipalités.

2465 Et c'est là qu'on a réussi à négocier. Là, la municipalité, eux autres, c'était fini, ils voulaient même pas accueillir une journée, là. On a réussi à négocier une période de cinq (5) ans pour le temps de trouver un nouveau site et d'avoir un permis.

2470 Mais on voit qu'on arrive quand même assez juste dans ces délais-là. Même le cinq (5) ans, aujourd'hui on le trouve court, dans le temps ils voulaient juste nous donner trois (3) ans. Et on voit aujourd'hui que ça n'a pas été vraiment long.

Et c'est ça qui fait qu'on se retrouve aujourd'hui devant vous pour demander un nouveau site. Je sais pas si j'ai été assez clair, là. J'ai essayé de faire ça le plus court possible.

2475

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous êtes même un excellent conteur.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Bonsoir monsieur Chouinard.

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2485

Bonsoir monsieur le Président. Je me présente, Régis Chouinard, je veux parler du futur LET. Étant donné que ce futur site sera situé au haut d'une montagne, monsieur le Président, ma question est la suivante! Est-ce que le promoteur, ainsi que la RMR ont prévu l'installation des barrières protectrices pour contrer l'effet des vents violents lors des tempêtes ou de fortes bourrasques?

2490

Exemple de barrières protectrices, plantation d'arbres, installation de blocs de béton empilés, fabrication d'un muret de mort-terrain, comme on les voit si souvent dans notre région depuis que certains quartiers poussent comme des petits champignons.

2495

Et aussi l'installation d'une clôture qui entourerait le site et à une hauteur assez irrégulière. Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Merci. Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2505

Je vais demander à monsieur Simard de répondre à cette question s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2510

Effectivement, monsieur le Président, par rapport à la protection, si on veut, du milieu environnant par rapport aux vents, etc., il a été suggéré et proposé de maintenir une bande boisée minimum de vingt mètres (20 m) tout le tour du site. Évidemment si on conserve les boisés au complet, ça va être beaucoup plus grand que ça, mais au strict minimum, ça faisait partie de notre proposition.

2515 L'utilisation de clôture pare-papier, comme vous avez vu sur le site à L'Ascension qu'ils utilisent.

2520 Mais on n'a pas prévu de clôturer l'ensemble du site. Il y a pas de site au Québec qui a une clôture tout le tour. C'est pas une exigence, et l'utilité de ça, pour nous, on n'en voit pas. Et le ministère l'exige pas non plus de leur côté, comme je mentionnais hier, à part autour du système de traitement pour des raisons de sécurité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Monsieur Savoie, c'est la politique du ministère de ne pas exiger de clôture alentour d'un site?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2530 Il y a pas rien dans la réglementation, monsieur le Président, qui oblige de ceinturer un site avec une clôture, seulement les bassins d'accumulation puis de traitement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Non pas que je veuille mettre en doute les affirmations de monsieur Simard, mais je vais vous poser la question quand même! À votre connaissance, est-ce qu'il y a un site au Québec qui a des clôtures?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

2540 Je n'en connais pas à ma connaissance. Monsieur Bourret non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Parfait, merci monsieur Savoie.

Votre seconde question, monsieur Chouinard.

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2550 À un certain moment donné, je ne sais pas exactement si c'est lors des audiences ou lors d'une autre rencontre avec le promoteur et la RMR, on s'est fait dire que tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné son accord au projet, qu'aucun arbre ne sera coupé sur le site et les abords du site.

2555 Eh bien, lorsqu'une pelle mécanique a monté près du site en passant par le Rang Saint-Pierre l'été dernier, elle n'a pas été obligée de couper les arbres à la tronçonneuse, elle les a tout simplement "bullés" et empilés les uns sur les autres pour se faire un chemin d'accès pour se rendre au site.

2560 Ma question, monsieur le Président, est-ce qu'on avait le droit, en tant que citoyen, de douter des belles paroles du promoteur et de la RMR? Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Merci. Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2570 Bien, il y a eu effectivement, on est allés sur le site avec de la machinerie parce qu'on avait l'obligation de faire des tests, de faire des forages et tout ça. Et on a passé par un ancien chemin existant.

Il est possible qu'on ait écrasé quelques arbres, là, je sais pas.

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2575 Quelques dizaines puis des centaines d'arbres.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2580 Bien on a ici notre contremaître qui surveille le chantier, est-ce qu'on peut l'entendre?

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Oui, faites-le venir qu'il nous spécifie ce qu'il en est exactement.

PAR M. JONATHAN STE-CROIX:

2590 Bonjour messieurs. Donc qu'est-ce qui est arrivé, c'est ça, suite à la demande pour la deuxième série de forages qu'on a faits cet été...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous arrêter. La deuxième série de forages a été demandée par le ministère?

PAR M. JONATHAN STE-CROIX:

2595

Oui, je crois, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

Parfait, merci.

PAR M. JONATHAN STE-CROIX:

2605

Donc lors de la première série de forages, on avait utilisé un chemin. C'était des forages hivernaux, ça fait qu'on est allés en hiver. Il y avait eu du bûchage de bois pour faire le sentier au moins pour faire passer la foreuse, sauf qu'on n'avait pas eu besoin d'aller avec une pelle mécanique parce qu'on n'avait pas le projet de faire des puits d'exploration.

2610

Dans la deuxième série de forages, on a dû faire des puits d'exploration, suite à la demande puis les ententes aussi qu'on avait eues avec les gens du ministère. Donc on a dû, pour faire les puits d'exploration, envoyer une pelle mécanique.

2615

Vu que le sentier était déjà ouvert, de l'hiver, il y avait plus ou moins de bois à ramasser, sauf qu'on avait davantage de ruisseaux à protéger, puis aussi, pour faire les puits d'exploration, il y a quand même une pelle mécanique qui a monté.

2620

Qu'est-ce qui arrivait, moi, qu'est-ce que j'ai demandé, puis vu qu'on est en été – en hiver, on n'avait pas eu la problématique d'accès, parce qu'avec les branches qui restaient, puis la neige, on est capable de se faire un sentier assez droit pour être capable d'atteindre le site – alors que quand on était en été, on n'avait plus cette neige-là pour être capable de faire un sentier droit.

2625

Donc la pelle mécanique au dû revirer du matériel, qu'on appelle, on a reviré des souches qui avaient été coupées durant l'hiver d'avant, puis aussi retourner. Ça fait que c'est sûr qu'il a pu y avoir des arbres coupés, bien, pas coupés, dans le fond, renversés.

2630

La majorité de ces arbres-là, selon mon expérience personnelle, c'était des arbres d'assez faible dimension, puis selon moi, ça valait pas la peine de retourner des équipements pour aller rechercher ces arbres-là, considérant que le nombre était quand même très faible.

Ensuite de ça, qu'est-ce qui est arrivé à la fin, c'est pour éviter que les gens utilisent, peu importe qui, des citoyens, peu importe, utilisent ce trajet-là qui avait été refait en terre, dans le fond, pour se rendre jusqu'au site, moi, j'ai demandé à l'entrepreneur de renverser les arbres qui étaient déjà renversés, de les remettre dans le chemin pour éviter un passage de quatre-roues qui avait

2635 dans le fond jamais eu lieu sur ce site-là, pour éviter d'aller faire des nuisances de nouvelles personnes qui auraient pu aller sur le site.

2640 Donc c'est ça qui a été fait. Puis on est retourné, moi, je suis retourné à deux (2) reprises par la suite, toujours à partir du Rang Saint-Pierre via ce chemin-là, puis je pense que madame Gauthier est venue avec moi, ainsi que son équipe, puis je vous dirais que c'était plus facile de passer à côté du chemin que dedans, parce que c'était seulement des arbres, c'était des arbres de petite dimension, habituellement, en tout cas, les arbres commerciaux commencent à neuf point un centimètres (9,1 cm) et plus à hauteur de poitrine, c'était tout des arbres, la majorité, c'était des arbres sous ce diamètre-là.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Madame Gauthier, voulez-vous, juste pour valider le tout. Vous vous êtes promenée, selon vous, est-ce que les arbres étaient de gros arbres, des petits arbres, est-ce qu'il y en avait énormément?

2650

PAR Mme LISA GAUTHIER:

En fait, j'ai pas fait d'étude vraiment du diamètre des arbres, j'étais plutôt concentrée à suivre monsieur Ste-Croix, la piste qui était un peu difficile quand même.

2655

C'était pas des gros billots, c'est certain. Je suis pas une experte de qu'est-ce qui est commercial ou pas, dix-quinze centimètres (10 cm-15 cm), mais c'était pas des très gros troncs. C'est difficile de dire, c'était pas des gros arbres, c'est certain. On enjambait ces arbres-là, on embarquait dessus puis ça bougeait, là.

2660

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parfait.

2665

PAR Mme LISA GAUTHIER:

Je peux pas en dire beaucoup plus, je suis pas une experte. Mais je crois pas que c'était des très gros arbres.

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, avancez-vous également.

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

2675

Juste pour compléter, Frédéric Chouinard du Centre de contrôle environnemental! On avait reçu une plainte aussi à cet effet-là, puis un inspecteur de chez nous est allé pour constater qu'est-ce qui avait été fait, puis il y a pas de manquements à la loi qui ont été constatés.

2680

C'est sûr que passer comme ça, couper des arbres ou briser des arbres, ça constitue pas un manquement à la loi.

2685

Par contre, on avait regardé aussi au niveau des traverses de cours d'eau pour s'assurer que ça avait été fait convenablement. Puis c'est sûr qu'il est possible de faire des passages à gué, mais ça, il y avait pas, en tout cas, de problématique à notre niveau.

Ça fait que c'est la précision que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690

Parfait, je vous remercie.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2695

Monsieur le Président, juste pour ajouter à la crédibilité de tout ça! Monsieur Ste-Croix est ingénieur forestier, donc il est en mesure d'évaluer ce genre de chose là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

Je ne présumais pas de...

PAR M. JONATHAN STE-CROIX:

2705

Léger léger détail! J'ai un bac en opération forestière, mais en tout cas, puisque je paie pas ma cotisation d'ingénieur forestier, je ne peux dire que je suis ingénieur forestier. C'est purement théorique, mais important de le mentionner.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

C'est important, pour une profession, c'est important. Sinon, vous pouvez vous faire poursuivre, n'est-ce pas! J'ai déjà vu des ingénieurs se qualifier d'architecte, n'est-ce pas monsieur Simard, on a déjà vu ça!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2715

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Merci monsieur Ste-Croix.

Oui madame Audet.

PAR Mme NATHALIE AUDET:

2725

En fait, c'était pour un complément d'information, parce que comme on est sur le territoire public intramunicipal, la Régie a dû demander un permis à la MRC pour avoir une autorisation pour aller faire ce sentier-là, autant la période d'hiver que la période de printemps pour le deuxième forage.

2730

Le Règlement sur les normes d'intervention s'applique, on a donné toutes les directives à l'autorisation pour le permis, volume de bois, etc. Tout ça a été fait en règle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2735

Parfait, merci madame Audet. Merci beaucoup monsieur Chouinard.

PAR M. RÉGIS CHOUINARD:

2740

Merci bien.

GILLES LACHANCE

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gilles Lachance.

2750

Bonsoir monsieur Lachance.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2755 Bonsoir. C'est une question qui est relative au choix du nouveau tracé. Un des critères importants pour la RMR dans le choix du tracé était d'éviter le plus possible les zones habitées.

2760 Comment se fait-il que la municipalité de Saint-Bruno qui est plus que toute autre municipalité bien informée de ce critère de choix, car le maire de Saint-Bruno siège à la RMR, comment se fait-il que la municipalité de Saint-Bruno fasse actuellement des démarches pour deux (2) développements résidentiels de villégiature sur les anciens lacs d'Aqueduc situés à un kilomètre (1 km) du LET, à proximité de la nouvelle route d'accès?

2765 C'est suite à une réunion d'information tenue ici même en mars 2013 qu'on a appris ces deux (2) développements-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. On va aller voir du côté de monsieur Lusinchi.

2770 **PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:**

Alors comme je disais tout à l'heure, ça s'inscrit dans le changement de vocation des barrages. On essaie de trouver une solution pour favoriser le tout.

2775 Alors on commence des démarches, comme je vous disais, avec le Centre d'expertise, c'est pour ça qu'on vous dit que maintenir les lacs, ça présente un intérêt.

2780 Et à l'heure actuelle, oui, il y a un intérêt pour effectuer effectivement, réaliser de la villégiature en support de ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Est-ce que pour s'y rendre, est-ce qu'il faudrait construire un chemin? Par où passerait-il s'il voulait se construire?

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

2790 Effectivement, à l'heure actuelle, le secteur n'est qu'accessible pour la municipalité en vertu de droits de passage concédés pour l'eau, strictement pour l'eau potable.

Alors il est pas question, la villégiature est encore embryonnaire attachée à tous ces détails, notamment les détails du barrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795

Donc si vous voulez faire de la villégiature dans ce coin-là, je sais pas si c'est vous ou madame Audet qui va répondre, c'est sur terres publiques, les deux (2) barrages, non, c'est des terres privées qui appartiennent à la municipalité de Saint-Bruno?

2800

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Tout à fait. En réalité, on a un lot, un lac qui appartient à la municipalité d'Hébertville-Station, comme vous l'ont souligné les gens de la RMR qui ont réalisé une entente avec la municipalité d'Hébertville-Station.

2805

Et l'autre lac appartient à la municipalité de Saint-Bruno. Et comme j'ai déjà mentionné, on a adopté des résolutions pour changer la vocation à publique du domaine public à publique du domaine privé. Et comme je vous dis, c'est évalué dans les perspectives de trouver des moyens d'aborder le problème de gestion des lacs.

2810

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Lusinchi.

2815

Votre seconde question monsieur Lachance. Oui monsieur Boily!

PAR M. LUCIEN BOILY:

2820

Toujours dans la même perspective, juste pour dire, c'est le lac et le barrage. Parce que des fois, monsieur Philippe dit les barrages et les lacs, mais il y en a un qui a aucun projet de développement.

Celui qu'on achète, et on continue à avoir le même principe qu'on vous a dit tout à l'heure, là.

2825

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Excusez-moi, je dis les lacs, les barrages, parce que sur le territoire de Saint-Bruno, nous comptons cinq (5) barrages et différents lacs, tous dans le secteur du Rang 9, des deux (2) côtés de la route régionale.

2830 Et la problématique est importante pour nous, parce que tout à l'heure je soulignais des coûts de trois cent mille dollars (300 000 \$) qui avaient été estimés, si on devait aller en démolition, et au moins un peu plus de la moitié du trois cent mille (300 000 \$) si on y va en maintien.

2835 Alors c'est pour ça qu'on parle des lacs et des possibilités de pouvoir réutiliser ou faire quelque chose avec ça, au lieu d'écopper d'une facture d'un million cinq cent mille (1 500 000 \$) pour faire de la démolition.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840 Parfait, merci. Votre seconde question.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2845 Je veux apporter une petite précision. Dans le projet de développement, il y avait une partie du lac d'Hébertville-Station qui va être vendue à la RMR sur lequel on prévoyait, si je me trompe pas, installer aussi de la villégiature.

La pointe du lac était sur le lot qui appartient à la municipalité de Saint-Bruno.

2850 Je suis d'accord que depuis le mois de mars, les choses ont changé, il semble que le lac est en train d'être vendu, mais à cette époque-là, je pense qu'il y avait deux (2) sites de villégiature, si je me trompe pas, monsieur Lusinchi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

2860 Le point que soulève monsieur Lachance est juste. Dans l'amendement de zonage, en somme, on a créé une zone qui englobe cette même unité d'évaluation là et on a, en plus de la villégiature, autorisé la foresterie, les opérations et la récréation extensive pour avoir, comme parlait monsieur Boily, une espèce de secteur tampon, protection environnementale.

2865 Alors récréation extensive, villégiature, foresterie et agriculture sont au programme dans la zone qui, d'après moi, s'appelle 54V qui est proposée à l'heure actuelle et qui n'est toujours pas en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

Parfait, merci. Votre seconde question.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2875

À quoi tient la nécessité de choisir une route isolée si, aussitôt qu'elle sera faite, on se met à faire du développement le long de cette même route là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2880

Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2885

Nous, on n'a aucun projet de développement le long de la route. C'est une route privée – bien, privée! Publique dans le sens qu'elle appartient, elle est gérée par la Régie des matières résiduelles, mais on n'a pas de projets comme tels, comme Régie des matières résiduelles, le long de cette route-là.

2890

C'est sûr que cette route-là, on traverse des lots privés, boisés, vous avez vu, et on a acheté les passages, les terrains nécessaires à passer la route.

2895

C'est sûr que pour ces propriétaires de lots là, ça donne accès à leur lot à bois qu'ils n'avaient pas avant. Donc c'est un intérêt, c'est très intéressant pour les propriétaires de lots. Et ces lots-là qui sont à une distance, je pense, respectable du site d'enfouissement, j'imagine que les propriétaires qui sont là vont pouvoir développer des projets là-dessus que nous, on ne contrôlera pas.

PAR M. GILLES LACHANCE:

2900

Je veux parler du lot de la municipalité de Saint-Bruno. Je ne parle pas des propriétaires privés. C'est la municipalité de Saint-Bruno elle-même qui soutient ce projet-là.

PAR M. LUCIEN BOILY:

2905

Mais les projets, monsieur le Président, de la municipalité de Saint-Bruno, vous comprendrez qu'on n'a pas de pouvoir là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Exact, effectivement. Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

2915 La route, est-ce qu'elle va devenir, jusqu'au site, le Rang 9 ou si la portion en forêt que vous allez construire va être une route privée que les gens qui pourraient s'installer à ce lac, de celui de Saint-Bruno éventuellement, s'ils font de la villégiature, qu'ils pourraient emprunter librement ou si à ce moment-là, il y a des droits de passage et vous pourriez contrôler l'accès?

PAR M. LUCIEN BOILY:

2920 C'est sûr et certain qu'à partir de la section qui est, je dirais, privée, qui est hors le Rang 9, c'est une route privée pour l'instant qui appartient, qui va appartenir à la Régie des matières résiduelles.

2925 Comme je vous disais, il serait très difficile pour la Régie des matières résiduelles d'empêcher les propriétaires qu'on va traverser d'avoir accès à leurs lots, et s'il y a des développements, sauf pour un accès normal du propriétaire, on va donner les droits de passage.

2930 Sauf que si un propriétaire a des projets de développement qui vont amener un autre genre de trafic, que ce soit la municipalité de Saint-Bruno ou une autre, on aura à négocier une entente avec la Régie, de façon à défrayer ensemble les coûts de ça, parce que ça demande un autre genre de route, un autre genre de trafic, un autre genre de besoin et d'entretien qu'une route exclusivement réservée pour le camionnage lourd, si on veut.

2935 Ça fait que c'est sûr que pour l'instant, on n'a pas ces projets-là, et je sais pas qui pourrait en avoir, il y a Saint-Bruno qui parle de zonage différent, mais on n'a pas de demande et on n'a pas de projet au moment où on se parle dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Merci monsieur Boily. Monsieur Lusinchi, pour aller au développement, si développement il y a, est-ce que les gens pourraient emprunter le chemin d'accès pour aller au futur, bien, pas au futur site, parce que pour moi, c'est pas un futur site, c'est un site projeté seulement?

2945

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

À l'heure actuelle, je vous dirais que c'est la Régie des matières résiduelles qui nous demande un droit de passage sur nos terrains. Ça fait que je peux dire alors que si ça va dans un sens, ça peut aller dans l'autre, au niveau de notre compréhension.

2950

Je voudrais simplement souligner que le chemin a représenté un enjeu lorsqu'on a envisagé la démolition, on avait un grave problème avec nos collègues de l'Environnement, parce qu'on ne pouvait pas sortir du béton ou on ne pouvait pas aller procéder à des travaux sans chemin.

2955

Ça fait que la perspective du chemin de la RMR nous permettrait d'affronter ces responsabilités-là, que ce soit tant au niveau d'accéder aux barrages au niveau de l'entretien qu'au plan de la démolition. Je vous parlerais simplement de sortir le béton concassé du milieu riverain, ça pourrait nous être utile de pouvoir avoir un projet communautaire pour laisser ce béton-là en place pour un projet.

2960

Puis là, je vous dirais, à l'heure actuelle, on a commencé à regarder ça en fin d'été dernier, tout est sur la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

Mais advenant que la municipalité de Saint-Bruno opte pour aller de l'avant dans ce projet, il y aurait combien de chalets qui pourraient être situés, qui seraient au pourtour de votre lac, finalement?

2970

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

Écoutez, c'est très difficile. À l'heure actuelle, la seule esquisse qui a été faite était un calcul mathématique théorique. À l'heure actuelle, la perspective qu'on voit, c'est une vingtaine de chalets autour du lac, et le lac est très contraignant au niveau des caps de cran, des caps rocheux, c'est pour ça qu'on a limité énormément.

2975

Alors je vous dirais, si on applique un calcul mathématique, au mètre carré avec des terrains de quatre mille mètres carrés (4000 m²), oui, il pourrait y avoir une quarantaine de terrains autour du lac de la municipalité, mais on voit ça impossible au plan des contraintes, notamment des montagnes à franchir.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Parfait, merci monsieur Lusinchi. Merci beaucoup monsieur Lachance. Vous avez déjà deux (2) questions de posées. Bien, je vous en donne une troisième!

PAR M. GILLES LACHANCE:

2990 J'espère, monsieur le Président, que je suis pas pire que ma sœur!

PAR LE PRÉSIDENT:

Savez-vous pourquoi je vous en donne une troisième?

2995 **PAR M. GILLES LACHANCE:**

Parce que ma sœur en a eu trois (3)?

PAR LE PRÉSIDENT:

3000 Et voilà!

PAR M. GILLES LACHANCE:

3005 Mon père est aussi juste que ça. J'ai été extrêmement surpris d'entendre tout à l'heure monsieur Comeau lorsqu'il a fait son énoncé sur les milieux humides, nous dire que sur le TPI, il n'avait pas le choix d'installer son site d'enfouissement à l'endroit des milieux humides.

3010 Pourtant, on nous vante depuis trois (3) jours que c'était le meilleur choix de site pour un site d'enfouissement. On a dû obligatoirement détruire un milieu humide pour installer le site.

3015 Je poursuivrai ma question en mentionnant qu'on a soumis l'idée de conserver le lac d'Aqueduc d'Hébertville-Station comme mesure de compensation et de le garder plein. Et je vous annonce ce soir que le lac de Saint-Bruno qui est à côté est au quart de son niveau au moment où on se parle, on est en train de le vider, et ça, vous ne jugez pas que c'est un manquement au respect des milieux humides? J'ai de la difficulté à comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Je vais aller voir du côté de la municipalité de Saint-Bruno, c'est eux qui sont en mesure de nous répondre. Monsieur Lusinchi.

PAR M. PHILIPPE LUSINCHI:

3025 Effectivement, je vous dirais, sur les recommandations du Centre d'expertise hydrique qui, en somme, je vous rappelle qu'on est à forte contenance, je vous rappelle qu'ils nous émettent d'énormes critères de sécurité, et depuis 96, il y a un peu un syndrome du barrage qui pourrait rompre dans notre région.

3030 Le Centre d'expertise hydrique, on est sous ordonnance, et je m'attends à ce que dans les prochains jours du printemps, qu'ils nous rappellent à nos devoirs. Alors ils nous ont dit, bien écoutez, que vous fassiez de la démolition ou de l'entretien, il va falloir abaisser le niveau et actuellement, comme je vous parlais, on avait regardé les possibilités de descendre ce niveau de lac là en bas de trente mille mètres cubes (30 000 m³).

3035 Alors dans un premier temps, cet été ou l'automne dernier, le Centre d'expertise hydrique est venu faire la bathymétrie complète tant du lac de Saint-Bruno que de celui d'Hébertville-Station et là, avec le Centre d'expertise hydrique, après avoir eu une rencontre avec les gens de l'Environnement, bien, on a décidé d'essayer d'abaisser le niveau, pour être très sécuritaire en fonction hivernale et d'étiage.

3040 Et je vous dirais, tout à l'heure à votre question, comment on peut prélever d'eau, c'est une question qu'on disait, bien, quand je fais trois (3) tours de valves, j'évacue combien de mètres cubes d'eau, personne était capable de répondre, n'ayant pas l'ingénierie complète de ces ouvrages-là réalisés dans les années soixante.

3045 Alors effectivement, nous avons abaissé le niveau d'eau par raison de sécurité, et je pourrais même souligner que, lors de ma dernière inspection à l'automne, j'étais nerveux, parce que je trouvais que le barrage accumulait beaucoup d'eau depuis qu'on n'en prélevait plus, depuis le mois de juin.

3050 Alors c'était aussi ça notre prérogative. Je vous dirais, on ne prélève plus d'eau dans ces barrages-là, et on ne sait pas encore, on ne connaît pas encore tous les débits, il était prudent de baisser les niveaux. Et on a tenté de baisser les niveaux de tous nos ouvrages de la municipalité de Saint-Bruno.

3055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Lusinchi.

3060 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Monsieur le Président, monsieur Simard aurait un petit complément en rapport avec la question de monsieur Lachance.

3065 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Lorsque monsieur Comeau a parlé de l'emplacement, l'emplacement du site résulte de l'étude de faisabilité que je vous ai mentionnée hier, lorsqu'on a procédé au choix du site, et l'étude de faisabilité qu'on a faite, c'est sur l'ensemble du TPI.

3070

On est arrivés à la conclusion que cet endroit là était la seule place où on pouvait exploiter un lieu d'enfouissement sur l'ensemble du TPI.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci beaucoup monsieur Simard. Merci monsieur Lachance.

3080

LUCIEN LAROCQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Jacques Tremblay. Monsieur Tremblay n'est pas là.

3085

Monsieur Lucien Larocque.

Donc avant que vous me demandiez, monsieur Larocque, si vous avez droit à trois (3) questions, vous aussi je vais vous dire oui tout de suite.

3090

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

Merci monsieur le Président. Ma première question, j'étais pas ici cet après-midi, on m'a fait un résumé de la réponse, c'était au sujet de la perte de valeur des immeubles des périmètres immédiats du lac.

3095

La réponse de la RMR, je sais pas si c'est des experts en immobilier, mais ils disent qu'il y aura aucune perte.

3100 Pour valider leurs dires, ça serait tu possible que soit la Commission ou la RMR demande à une compagnie, je sais pas, comme la SCHL ou Via Capitale ou Re/Max, peu importe, de sortir une étude. C'est pas la première fois qu'il y a un site au Québec, il doit avoir eu des études d'impact sur les valeurs mobilières.

3105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, monsieur Savoie, cet après-midi, me rappelait que dans le cadre du projet de Lachenaie, il y avait eu une étude qui avait été réalisée au regard de la dévaluation ou non des résidences qui étaient situées près du site d'enfouissement de Lachenaie, qui reçoit environ un million de tonnes (1 M t) par année de déchets.

3110 Je le remercie de m'avoir rappelé ça, mais c'est effectivement vrai. Et je me rappelle également que les quatre (4) municipalités qui étaient limitrophes par leur situation nous avaient également donné toutes les données sur les ventes qu'il y avait eues depuis quelques années, puis les ventes récentes, et il y avait pas eu dévaluation.

3115 Mais le document en question, si vous allez sur le site du BAPE, vous cliquez, pas les rapports du BAPE, parce qu'on n'aura pas la documentation, mais vous allez à tous les mandats du BAPE et là, vous allez arriver à celui du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. C'est un rapport qui a été fait, si je me trompe pas, en 2009. Donc vous cliquez là-dessus, vous regardez documentation, et dans la documentation, il y a des DB, donc vous allez sur le DB42.

3120 Donc si vous voulez prendre note, DB42, et vous allez voir l'étude qui avait été réalisée à ce moment-là au regard de la dévaluation des propriétés entourant le lieu d'enfouissement technique.

3125 Mais je vais quand même laisser monsieur Boily répondre à la question.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3130 Oui, bien, ça va être très court, parce que cet après-midi, on en avait discuté. Malheureusement peut-être que vous étiez pas là, monsieur Larocque.

3135 Donc c'est pour vous informer que cet après-midi, on a déposé à la Commission une évaluation effectuée dans le secteur par la firme Tremblay, Brisson, c'est une firme d'évaluateurs agréés, et qu'on a déposé également la liste des ventes par rapport à l'évaluation, par rapport aux ventes des terrains, des chalets et des bâtisses qui se sont faites dans le secteur comparable depuis deux (2) ans.

3140 Donc d'après cette étude-là, on est à même de constater nous aussi que loin d'avoir une diminution de valeur depuis deux (2) ans, et que tout le monde sait qu'il va y avoir un site là, qu'effectivement il y a pas eu de baisse de valeur.

3145 Mais comme je l'ai dit aussi cet après-midi, la RMR est totalement, je vous dirais, en accord avec le fait que s'i y avait une problématique, une perte de valeur due au fait, puis il faudra le prouver, due au fait que le site d'enfouissement est là, bien, on sera en mesure de s'asseoir avec la municipalité en question de voir comment on pourrait régler la situation.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

3150 Pourquoi c'est la RMR qui opère le site et ils ont l'air, ils ont tendance à dire qu'ils vont domper le problème sur la municipalité. C'est eux autres qui opèrent le site, qui gèrent le site, donc ils devraient régler leurs propres problèmes à eux autres s'ils causent des problèmes, ils devraient les régler eux autres mêmes, pour pas domper ça aux municipalités.

3155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3160 En fait, ce que j'ai compris de la réponse de cet après-midi, d'ailleurs je pense que vous allez pouvoir le lire dans les transcriptions qui seront disponibles sur le site Web du BAPE dans environ une semaine, ou encore dans les centres de consultation, ce que j'ai compris cet après-midi, c'est qu'étant donné que les municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station recevaient des redevances, la Régie considère que c'est à la municipalité de s'entendre avec les résidents.

3165 Ceci étant, monsieur Boily a aussi mentionné qu'advenant qu'il y ait un problème, une perte ou une dévaluation d'une propriété lors d'une vente, et que c'est directement lié au lieu d'enfouissement technique, bien, la Régie s'assoira avec le résident en question et pourrait regarder avec lui de quelle façon vous pourriez être compensé, en fait, que le résident pourrait être compensé.

3170 **PAR M. LUCIEN LAROCQUE:**

3175 Ma deuxième question. Hier, j'ai demandé qu'est-ce qu'ils feraient pour contourner les goélands, mais on sait que dans un site, il y a pas rien que les goélands qui causent problème, il y a la vermine, les rats en particulier, les ratons laveurs, donc qu'est-ce qu'ils pensent faire pour la vermine?

PAR LE PRÉSIDENT:

Si on fait abstraction finalement des goélands.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

3180

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3190

Je vais demander à monsieur Comeau de répondre à cette question s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT COMEAU:

3195

Bon, dans un premier temps, je vais juste rappeler qu'on a une disposition au niveau du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération qui dit que le promoteur doit mettre des mesures en place pour éviter une infestation. Ça, c'est prévu, c'est réglementaire.

3200

Maintenant, on va parler un petit peu plus de question vermine. Il faut comprendre qu'on est ici en milieu forestier, on n'est pas en milieu urbain, donc déjà la problématique rats et compagnie sera absente, on pourrait dire, du site.

3205

On pourrait par contre avoir des animaux qui sont dans leur état naturel, musaraignes, petits rongeurs, rats, effectivement, rats laveurs et autres. À partir de ce moment-là, différentes possibilités s'offrent. Si on pense à la présence de petites musaraignes et autres, souvent ce qu'on va avoir dans les sites d'enfouissement, c'est un mandat à une firme d'extermination pour pouvoir justement contrôler la présence de ces animaux-là.

3210

La présence de rats laveurs va souvent être associée à la présence d'eau aussi à proximité, donc de fossés. Donc encore là, ça peut se faire soit par piégeage, si on s'aperçoit qu'on a des problématiques importantes, pour justement permettre de répondre à la prérogative réglementaire qui vise à éviter les infestations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3215

Merci monsieur Comeau.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

3220 Ma troisième question, ça a rapport un peu avec la question d'hier, puis que monsieur Boily disait que dans le choix de leur manière qu'ils veulent pour enfouir, qu'ils faisaient du recyclage, de la récupération, un peu de tout, donc il était un peu avant-gardiste, même tout à l'heure on a eu une présentation comme de quoi ils veulent recycler du styrofoam, on peut dire, là.

3225 Et aussi, il a été mentionné que la méthode de traitement thermique, selon l'échelon du ministère, est avant l'élimination, l'enfouissement. Et je regardais le journal à matin, Le Quotidien, on voit qu'en page couverture, c'est marqué "L'occasion manquée", et quand on va à l'intérieur, c'est marqué: "Rater l'occasion d'innover."

3230 Ça, c'est spécifiquement sur le traitement technique, c'est "backé" par un monsieur Hubert Bourque qui est une renommée internationale sur ce procédé-là.

Ils se disent qu'ils sont avant-gardistes, qu'ils veulent faire paraître le Lac-Saint-Jean comme si on est des pionniers au Québec pour le traitement des matières résiduelles, ici, on dit en pleine page qu'ils ont vraiment manqué le bateau, ils ont manqué cette occasion-là.

3235 Alors avec tous ces faits-là, ils vont tu changer d'idée un jour?

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 La question est à savoir si effectivement, ils ont manqué le bateau.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

C'est ça.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis pourquoi qu'ils n'utilisent pas cette méthodologie.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

3250 Parce qu'en utilisant ça, ils disaient qu'ils vont toujours en avoir besoin, mais il reste presque plus rien, comme qu'ils disent, et s'il reste presque plus rien, on a tu besoin de se bâtir un site de quarante-six millions (46 M\$) quand on peut faire affaire avec un contracteur qui va nous charger je sais pas comment, là?

3255

PAR LE PRÉSIDENT:

3260 Bien, il va charger quarante-six millions (46 M\$)! Non, je fais des farces. Le contracteur, je pense pas qu'il demande quarante-six millions (46 M\$), mais bon. C'est sûr qu'il y a des coûts associés à la construction, puis bon, il y a non seulement les contracteurs, mais aussi les ingénieurs, les techniciens, les avocats, les arpenteurs, les notaires.

PAR M. LUCIEN LAROCQUE:

3265 La RMR aurait été aussi partenaire à quarante-neuf pour cent (49 %) des profits de cette affaire-là aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Bien, je vais vous voir, monsieur Boily, à ce sujet. Je pense qu'il a très bien lu l'article, il en a fait mention un peu ce matin, mais je lui laisse la parole.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3275 Oui. Bien, monsieur le Président, c'est sûr qu'on a lu cet article-là, avec surprise, parce que tout d'abord, pour manquer le bateau, faut-il d'abord qu'il y ait un bateau.

3280 Et le projet qui nous est proposé, c'est un projet. Au moment où on se parle, un projet comme celui qui nous est proposé, si on décidait aujourd'hui de le mettre en place prendrait au moins de trois (3) à quatre (4) ans, parce qu'il faut prendre toutes les procédures environnementales et arriver jusqu'à ce qu'on puisse le réaliser.

3285 Pour réaliser un projet comme celui-là, il faut, en plus des matières, c'est pas tout d'avoir les matières résiduelles, il faut avoir les clients. Et les clients, bien, c'était des consommateurs de vapeur, et Hydro-Québec qui accepte d'acheter l'électricité de cette centrale-là.

3290 Même si tous ces projets-là s'intégraient, même si ce projet-là s'intégrait, puis je dis bien s'intégrait dans les normes du ministère, il n'est pas encore aujourd'hui, il faut commencer par sortir les matières putrescibles, ce qui n'est pas fait.

Il faut mettre une troisième voie, ce qui n'est pas fait; ce qu'on se prépare à mettre.

3295 Donc ce qu'on dit, nous, on ne dit pas que ces projets-là dans l'avenir ne seront pas intéressants, et la Régie des matières résiduelles est assez innovatrice et assez à l'affût de ces projets-là pour éventuellement embarquer dans le bateau si jamais il y a un bateau.

3300 Sauf que pour l'instant, ce qu'on dit, ça nous prend un site de matière enfouies, il faut enfouir les matières de façon à pouvoir, après, trouver d'autres solutions; puis se dire que pour nous, c'est pas un problème qu'il y ait trente mille tonnes (30 000 t) d'enfouies, vingt mille tonnes (20 000 t) d'enfouies d'ici dix (10) ans ou d'ici vingt (20) ans ou même dix mille tonnes (10 000 t), c'est pas un problème pour nous, parce qu'on n'a pas signé un contrat, là. C'est nous les propriétaires.

Donc le site va juste durer plus longtemps et coûtera moins cher à entretenir et ça prendra moins de cellules. Donc il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

3305 Moi, je considère pas qu'on a manqué le bateau, je considère qu'on est encore dans toute la procédure en fait d'étudier les projets intéressants. Il y en a d'autres, il y avait trois (3) projets, on avait même une entente de confidentialité avec les messieurs qui sont venus nous présenter hier, qui nous avaient dit de ne pas parler, on ne pouvait pas parler du projet, c'est eux qui sont venus le mettre sur la place publique. Parce que c'est un projet, et les clients ne voulaient pas qu'on les nomme et tout ça.

3310 Donc aujourd'hui, vous comprenez, moi, je suis le premier surpris à ce que ce projet-là sorte sur la place publique, parce que le projet est pas rendu à un point où on peut l'annoncer. C'est une étude.

3315 Et il y avait deux (2) autres projets qu'on a signés aussi, que je peux pas vous nommer, et des projets qui sont très intéressants aussi, mais qu'on regarde avec eux autres, mais on n'est pas prêts au moment où on se parle à aller dans ce sens-là.

3320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boily. Monsieur Savoie, est-ce que pour un projet thermique, il faut passer par une étude d'impact au complet ou on peut directement construire l'équipement, puis un CA est suffisant?

3325 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Je crois que ça prend une étude d'impact si ça dépasse un certain niveau de tonnage à l'heure. Et monsieur Bourret peut poursuivre sur la réponse.

3330 **PAR M. MICHEL BOURRET:**

C'est certain qu'on n'a pas de projet encore, on n'a pas à examiner, donc la teneur, le type de projet est pas nécessairement connu. Mais ce qui semble, à la lecture de l'article, on l'a lu aussi,

3335 ce type d'équipement là, c'est considéré actuellement comme de l'incinération, uniquement de l'incinération.

3340 Et dans la mesure où il reçoit des matières résiduelles collectées par une municipalité, c'est couvert par les dispositions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, comme incinérateur.

Et si la capacité de cette installation-là dépasse deux tonnes (2 t) à l'heure, c'est couvert par le Règlement sur les évaluations environnementales, donc étude d'impact et procédure d'évaluation environnementale.

3345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

PAR M. MICHEL BOURRET:

3350 On a parlé de valorisation énergétique, ça pourrait peut-être être considéré comme une installation de valorisation énergétique, mais on est encore à définir les critères pour déterminer des installations qui sont des installations de valorisation énergétique versus des installations d'incinération.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord monsieur Bourret. Oui monsieur Francoeur.

3360 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3365 J'adresserais ma question à monsieur Boily. Vous dites, on ferme pas la porte à des solutions comme ça éventuellement, mais une fois que vous avez investi dans un site d'enfouissement, que vous avez construit des bassins, et qu'au fond, vous avez mis en place toute l'infrastructure, puis c'est assez coûteux, les chemins, etc., changer de direction, une fois que vous avez en plus un certificat d'autorisation en poche, j'ai l'impression que ça va être dur de passer à une autre technologie. Vous allez vouloir en profiter si l'équipement est déjà tout en place, ne serait-ce que pour rentabiliser les investissements publics que vous allez avoir faits.

3370 Alors comment pouvez-vous dire que vous avez cette marge de manœuvre?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3375 Bien, la marge de manœuvre, on va voir, ça dépend toujours du projet et de la rentabilité du projet et qu'est-ce qui va nous être proposé.

3380 Vous savez, quand on parlait tantôt, monsieur parle du BAPE à deux mille tonnes (2000 t) à l'heure, le projet qui nous préoccupe, ça équivaut environ à dix-sept mille tonnes (17 000 t) annuelles, nous autres, on en a cinquante mille tonnes (50 000 t).

Ce qu'il voulait, c'est notre cinquante mille tonnes (50 000 t). C'est sûr qu'au moment où on se parle il faut passer par – on a dit, ça, c'est les matériaux ultimes, c'est la même catégorie que l'enfouissement.

3385 Ça fait qu'avant d'arriver à un projet comme ça, on a encore, je crois, plusieurs années à récupérer, à sortir le putrescible, si possible à sortir, vous avez vu le styromousse, et je suis d'accord avec vous que quand on aura tout sorti ça, s'il y a un projet qui nous arrive et qui est extrêmement intéressant au niveau de la rentabilité, on va le regarder.

3390 J'ai pas dit qu'on allait le faire, ça, c'est une autre chose. Je suis pas rendu là.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3395 Est-ce que je peux rajouter un complément d'information? Il y a une ville au Québec, la ville de Québec qui a un incinérateur et ils ont un site d'enfouissement pour enfouir les cendres. Ils sont obligés par règlement d'enfouir les cendres avec les mêmes normes du REIMR.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400 Merci monsieur Simard.

PAR LE COMMISSAIRE:

3405 Il faut les deux (2) au fond, c'est ça que vous dites?

PAR LE PRÉSIDENT:

3410 Non seulement ça, mais il y avait les Îles-de-la-Madeleine, si vous vous souvenez, monsieur Simard. Moi, je l'ai pas oublié.

Merci monsieur Larocque.

BERNARD GOBEIL

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Monsieur Bernard Gobeil s'il vous plaît. J'espère que vous ne vous attendez pas à quatre (4) questions, monsieur Gobeil.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

3420

Deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

3425

Je peux vous en donner trois (3) si vous voulez. Deux (2) suffisent?

PAR M. BERNARD GOBEIL:

3430

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Nous vous écoutons.

3435

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Merci. Dans le résumé de l'étude d'impact daté de février 2013, il est indiqué à la page 10:

3440

"La RMR désire que le site projeté d'Hébertville-Station continue d'offrir une desserte régionale afin de pouvoir y recevoir des matières résiduelles provenant de son territoire ainsi que ceux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay. Il n'est pas dans les objectifs de la RMR d'accepter au lieu d'enfouissement technique projeté d'Hébertville-Station des matières résiduelles provenant de l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutefois, après analyse, s'il en résulte un avantage manifeste, la RMR pourrait considérer une demande provenant d'une autre région dans une situation spécifique."

3445

Ma question, c'est: Considérant que le promoteur a mentionné hier qu'il souhaite voir diminuer considérablement la quantité de matières résiduelles à éliminer, si j'ai bien compris, il parle de réduire de soixante-dix mille tonnes (70 000 t) ou cinquante mille tonnes (50 000 t) à vingt mille tonnes (20 000 t), sinon dix mille tonnes (10 000 t) par année.

3450

Cherchera-t-il, pour la rentabilité de ses opérations, à compenser les volumes manquants au LET en important des matières résiduelles en provenance du Saguenay ou de d'autres régions?

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily. Je dois avouer aussi que le passage que monsieur Gobeil vient de lire intrigue énormément la Commission. Ça fait que je suis content que monsieur Gobeil pose la question, parce que nous l'aurions posée de toute façon.

3460 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Ce qu'on dit là-dedans, c'est sûr qu'on se laisse des portes ouvertes, parce qu'on peut pas fermer toutes les portes, et on connaît pas les besoins des trente (30) ou quarante (40) prochaines années.

3470 Mais on a rien, au moment où on se parle, dans nos cartons, qui s'appelle, je vous l'ai dit tantôt, de l'importation, d'aller chercher rien à l'extérieur. D'ici 2020, le site, on veut l'amener en moyenne à quarante mille tonnes (40 000 t) en 2020, vous avez vu nos chiffres, et il n'est pas question, à quarante mille tonnes (40 000 t), d'aller chercher Saguenay.

Vous comprendrez que Saguenay est plus gros que nous autres, on n'aurait pas la capacité d'aller à Saguenay, à moins de demander une modification de décret.

3475 Donc vous voyez que dans ce qu'on demande, on demande strictement les besoins de la région du Lac-Saint-Jean, c'est notre objectif.

3480 Mais comme je vous l'ai dit tantôt, puis monsieur Ouellet l'a expliqué, actuellement on a de sept (7000 t) à huit mille tonnes (8000 t) par année qui nous proviennent de clients du Saguenay, il y en a peut-être sept (7000 t) à huit mille tonnes (8000 t) qu'on pense qui partent du Lac-Saint-Jean et qui vont vers le Saguenay. Si monsieur Gobeil pense qu'on peut échanger les tonnages, il y a pas de problème, là, on peut le faire.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bientôt, vous allez devoir refaire un PGMR, n'est-ce pas?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3490 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est prévu pour?

3495

PAR M. LUCIEN BOILY:

Il est déjà...

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est en retard ou quoi, normalement c'est aux cinq (5) ans?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3505

Non, on est en train de travailler là-dessus.

PAR M. GUY OUELLET:

3510

En fait, peut-être une précision! On attend les lignes directrices du gouvernement. L'ensemble du Québec attend les lignes directrices, à moins qu'on ait des informations privilégiées, là, mais tout le monde va se mettre à l'ouvrage; bien qu'on ait débuté, on attend ces fameuses lignes directrices.

3515

PAR M. LUCIEN BOILY:

Si on les a ce soir, on commence demain matin!

PAR LE PRÉSIDENT:

3520

Mais tantôt, on ira vers le ministère. OK, vous travaillez présentement sur votre PGMR.

Est-ce que dans le PGMR, vous allez indiquer que la MRC refuse dorénavant l'importation, pas de la MRC, de la Régie?

3525

PAR M. LUCIEN BOILY:

Comme je vous dis, si je disais ça, c'est comme refuser les clients qu'on a déjà. Puis on voit pas pourquoi on ferait ça. On n'abuse pas de la situation. C'est des clients qu'on a et qui veulent venir chez nous. Je vois pas pourquoi on les refuserait, là.

3530

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Sans vouloir faire un jeu de mots, des fois, on dit que le marron fait le larron, mais bon! Et le marron étant des poubelles dans ce cas-ci.

3540 C'est parce que j'essaie de voir, si on veut bien tout réduire comme il faut, puis on a une vision à long terme de réduction puis de faire en sorte que ce soit strictement les déchets ultimes, je vois pas la raison qui vous incite à ne pas mettre dans votre PGMR le refus d'importation.

PAR M. GUY OUELLET:

3545 Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'effectivement, lors du prochain PGMR, il y aura probablement des consultations, ça pourra être évoqué. Je crois que si la population l'évoque, je pense que les élus seront en mesure de l'évaluer.

3550 Par contre, ce qu'il faut comprendre, d'interdire l'importation, il pourrait arriver des problèmes dans d'autres régions, que ce soit la région de Chibougamau qui est limitrophe à la nôtre et qui a un problème dans leur site, bien, ils pourraient pas venir chez nous.

C'est la même chose pour la Côte-Nord ou d'autre chose. Donc de régler ça, vous savez, il y a peu de sites au Québec, donc si tout le monde se ferme à tout le monde, bien, dans nos décrets, on ne peut pas prévoir l'imprévisible.

3555 Et l'autre élément, monsieur le Président, je pense qu'on avait discuté de ce phénomène-là, c'est que les élus, les prochains élus, bien, auront le loisir de décider également. C'est-à-dire que si on décide aujourd'hui pour les générations futures, bien, on laisse peut-être à d'autres d'évaluer des projets.

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis content que vous le disiez, parce que c'était mon autre question, celle-là. Le PGMR, c'est pour cinq (5) ans. Donc au bout de cinq (5) ans, ça peut être modifié en tout temps?

3565 **PAR M. GUY OUELLET:**

Mais le décret, c'est difficile d'avoir un décret. Si on demande aucune importation dans le décret, c'est lourd de conséquences.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je pense que le décret n'a pas rapport avec le site. Le décret n'a pas rapport du tout, en fait, le décret a un rapport avec le site et non avec le PGMR.

3575 **PAR M. GUY OUELLET:**

Absolument. Mais si on l'exige, si on le met dans le décret, là, il faut refaire un décret. Si on ne veut pas d'importation, puis on veut qu'il soit indiqué dans le décret, c'est lourd de conséquences.

3580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est parce que vous êtes pas obligé de demander absolument que ce soit indiqué dans le décret.

3585 Est-ce que dans les décrets relativement, si une MRC refuse l'importation, est-ce que c'est automatiquement inscrit dans le décret?

3590 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Si la MRC refuse l'importation dans son PGMR, c'est indiqué automatiquement, puis que le PGMR est adopté avant l'implantation du lieu, l'autorisation du lieu, il y aura pas de matières de l'extérieur.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis est-ce que ça peut être modifié?

3600 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Cet aspect-là, non. L'inverse pourrait l'être.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605 D'accord, OK. Ça me sécurise. Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3610 Monsieur Boily, vous nous avez expliqué à plusieurs reprises que vous financez de nombreux programmes pour faire avancer le dossier du recyclage, la récupération, les écocentres, le styromousse, enfin, je repasserai pas toute la liste.

3615 Mais je voudrais comprendre une chose. Pourquoi l'essentiel, c'est pas de tout mettre en œuvre pour non pas viser soixante pour cent (60 %) d'élimination des matières organiques putrescibles du site d'enfouissement, mais cent pour cent (100 %), vu que dans une vraie logique environnementale, la meilleure façon de régler les problèmes de nuisance, c'est de les éliminer à la source.

3620 Et s'il n'y en a pas dans le site, à ce moment-là, vous réduisez la plupart des problèmes dont tout le monde ici parle depuis trois (3) jours.

3625 Donc dans une optique de responsabilité publique, je comprends que cent pour cent (100 %), c'est théorique, on s'entend, mais si vous visez quatre-vingts–quatre-vingt-cinq (80 %-85 %), parce qu'il va toujours rester un kleenex un peu sale, là, on s'entend! Mais vous aurez pas les mêmes quantités, vous aurez pas les mêmes impacts.

3630 Et à ce moment-là, je me dis, atteindre la cible en mettant tous les moyens en place que ça exige, les incitatifs financiers, y compris même des pénalités, dire, comme société, on y va, on le fait.

Alors je voudrais comprendre pourquoi vous visez en bas de cette cible?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3635 On ne vise pas – c'est sûr que viser cent pour cent (100 %), vous l'avez dit, viser même, je pense, quatre-vingts–quatre-vingt-dix pour cent (80 %-90 %), ça devient déjà commencer à être utopique, là.

3640 Parce qu'il reste que la population, on décide pas exactement ce qu'ils nous mettent dans leurs poubelles et s'ils contaminent ou s'ils contaminent pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3645 Ça se vérifie. Ça peut être avec des pénalités et, il y en a qui le font.

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui, mais vous voyez, tout à l'heure, on se fait reprocher aussi des coûts. On peut mettre toutes sortes de possibilités.

3650

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous avez dit que ça réduirait les coûts.

3655

PAR M. LUCIEN BOILY:

Non, non, mais si on met des pénalités, si on met la police verte, si on met des effectifs, il y a toutes sortes de possibilités. Pour sortir par exemple le styromousse, on a un projet pilote, on espère que ça va marcher, on espère que ça va fonctionner. Mais si jamais ça coûte cinq millions (5 M\$) pour installer ça, il va falloir évaluer, est-ce que c'est rentable de le faire ou pas. Et à ce moment-là, on va le mettre en place ou pas.

3660

Et là, c'est les politiciens, c'est les propriétaires du site, c'est les propriétaires des trente-six (36) municipalités qui ont à décider.

3665

Vous savez, moi, je peux pas charger comme je veux. Je dis, on charge cent soixante-dix-huit (178 \$), on veut pas augmenter ce montant-là, parce que les gens nous reprochent déjà d'être cher. On considère qu'on offre déjà des services coûteux, mais des services de qualité et au-delà de ce qui se fait, en tout cas, dans beaucoup de régions du Québec.

3670

Maintenant, de nous demander d'être encore meilleur que ça, on veut bien le visualiser et donner ces objectifs-là, mais on pense pas pouvoir les atteindre dans les quelques années qui viennent.

3675

Donc on parle plus d'horizon 2020-2025. Et pour l'instant, ce qu'on dit, ça nous prend ce site-là pour pouvoir se rendre là. Ça nous prend le site au départ. Et on va travailler dans ce sens-là.

3680

Mais même si on a, par exemple, une usine, mettons la fameuse usine qu'on parle depuis le début, il y a des rejets. Admettons, par exemple, puis là, je donne des exemples tout à fait théoriques, mais admettons par exemple que si l'usine qui se construirait n'aurait pas assez de tonnages avec nous, voudrait que cette usine-là irait chercher du tonnage à Saguenay, est-ce que les résidus de cette usine-là, il faudrait que j'en retournerais la moitié à Saguenay, ils pourraient pas rester chez nous dans mon site?

3685

Vous savez, est-ce que ça serait inclus dans l'importation ou dans l'exportation, je sais pas. Ça fait que vous voyez!

PAR LE COMMISSAIRE:

3690

Ce genre de déchets ne fait pas d'odeur et de lixiviat, là, on parle de cendres.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3695

Oui, mais c'est de l'enfouissement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3700

Oui, j'en ai pas contre l'enfouissement. Je vous dis, je vous pose la question sur ce qu'on enfouit qui déclenche des lixiviats, des odeurs, c'est ça que je cible.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3705

Dans les cendres, il y a un lixiviat aussi qui est généré par les cendres, après que l'eau a percolé dedans.

Mais de toute façon, je pense que je voudrais pas m'embarquer dans une discussion comme celle-là, mais ce que je dis, c'est que notre objectif, c'est de réduire et de réduire au maximum.

3710

Là-dessus, la Régie a une volonté très ferme. Maintenant, on peut pas demain matin vous dire, on n'a plus besoin de site. Ça, même si je voulais vous dire ça!

3715

Puis je pense pas que les dix (10) prochaines années, on va voir qu'on n'aura plus besoin de site. Maintenant, qu'on atteigne quatre-vingts (80 %), je serais très heureux de pouvoir dire à mes petits-enfants que j'ai contribué à atteindre quatre-vingts (80 %), mais je peux pas vous le dire aujourd'hui.

PAR M. GUY OUELLET:

3720

Peut-être un complément d'information! On analyse différentes options, on a parlé beaucoup de l'étude Dessau, vous connaissez peut-être le fameux tri-compostage, une usine à deux (2) voies où le camion de déchets, au lieu d'être dans le site d'enfouissement, arrive dans l'usine et il y a un tri mécanisé sec-humide. On a cent pour cent (100 %) de l'humide.

3725 Par contre, la qualité du compost est très douteuse, donc on n'est pas capable de le qualifier, de le retourner au champ. Par contre, on peut faire de la biométhanisation, ce qui est aussi intéressant.

3730 C'est l'ensemble de ces éléments qu'on va regarder. Parce que, est-ce qu'on doit viser le cent pour cent (100 %), mais avec un compost de piètre qualité? Ou on veut un compost de qualité pour le retourner à la terre, telle la philosophie de la terre à la terre qui est recherchée par la politique?

3735 Ces enjeux-là, tout ça dans un contexte économique bien sûr, mais on est, je pense, le Québec, à la croisée des chemins pour analyser et regarder ces options-là à l'aide des prémisses et des balises gouvernementales, et on espère quelques subventions nous permettent de réaliser ces objectifs-là fort ambitieux.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3740 Pour terminer rapidement! Je pense que c'est notre objectif, mais vous savez, l'objectif d'être aussi à l'écoute des citoyens et de leur capacité de payer.

3745 On était pour se faire vendre une usine, il y a quelques années, de tri-compostage, et on s'est aperçu rapidement, après visite, que cette usine-là, le compost qui en sortait faisait de la litière absorbante et retournait au site d'enfouissement. Donc on s'est dit, investir trente millions (30 M\$) pour une technologie comme ça, on n'en veut pas.

3750 Et c'est toujours le problème quand on a des technologies qui nous sont offertes, je vous l'ai dit, on étudie actuellement trois (3) projets dont celui qui a été présenté. On les regarde, mais on voit pas nécessairement d'intérêt, une plus-value avec ces produits-là pour l'instant.

3755 Mais on est honnête dans notre déclaration de dire qu'on veut diminuer l'enfouissement, et vous voyez, que ce soit le styromousse, même on n'a pas attendu, on vous dit pas ça ce soir parce que vous êtes là, c'est déjà enclenché, ces processus-là, ces projets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Merci monsieur Boily. Monsieur Savoie, il paraît que le Québec attend après vous autres! Dites-nous donc ce qu'il en est exactement.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Concernant les mesures à venir?

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement.

3770 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Bien, ce que j'en sais pour l'instant, la version finale des lignes directrices est en révision linguistique; par la suite, elle va monter aux autorités du ministère au cours des prochaines semaines, c'est mieux d'en donner un petit peu plus, pour l'approbation du contenu.

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que des fois, ça bloque quelque part, c'est ça que vous voulez dire?

3780 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

J'ai rien dit. Et puis ça devrait être mis en ligne au courant de l'été, on l'espère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785 D'accord. Après toutes les approbations et surtout l'approbation du ministre, c'est ça?

PAR M. PATRICE SAVOIE:

Des autorités.

3790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Savoie.

3795 Votre seconde question, monsieur Gobeil.

PAR M. BERNARD GOBEIL:

3800 Je vais juste reprendre la dernière phrase de ce que j'ai lu comme extrait de l'étude d'impact:

"Toutefois, après analyse, s'il en résulte un avantage manifeste, la RMR pourrait considérer une demande provenant d'une autre région dans une situation spécifique."

3805 Est-ce que le promoteur peut préciser ce qu'il considère comme un avantage manifeste dans le fait de recevoir des matières de l'extérieur de la région?

PAR M. LUCIEN BOILY:

3810 On l'a souligné tout à l'heure, monsieur le Président, puis monsieur Ouellet en a parlé. Il y a des problématiques qui se vivent à différents endroits, par exemple je pense à la municipalité de Chibougamau qui est en périphérie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de notre région, et on a eu des approches. Parce que, vous savez, c'est une petite municipalité, si on regarde le volume, et eux autres, se faire un LET, puis c'est assez, en tout cas, il y a une problématique apparemment là et ils nous ont approchés éventuellement.

3815 On n'a pas regardé, on n'a pas été au conseil d'administration, on n'a rien fait, là, mais est-ce qu'une municipalité comme ça, est-ce qu'on irait pour les dépanner, par exemple! Est-ce qu'on dirait peut-être une possibilité là!

3820 Mais c'est strictement théorique, là. Mais on veut pas se fermer ces portes-là si on a une demande de voisins ou de personnes qui auraient besoin d'une petite quantité pour les aider à ce moment-là.

3825 Je sais pas si ça répond, mais c'est à peu près ce qu'on a.

C'est vrai, je peux dire que même à L'Ascension, on a dépanné Saguenay pendant deux (2) ans, parce que Saguenay, leur site, ils avaient pas de site il y a quelques années, ils sont venus nous voir pour les dépanner pendant deux (2) ans.

3830 C'est quand même de l'interrégion, et bon, ça avait été fait à L'Ascension à ce moment-là.

Est-ce qu'il arrivera des choses comme ça, on le sait pas, mais on veut pas fermer toutes ces portes-là et être pris pour modifier notre décret si on a une demande urgente des fois qui se passait.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends la réponse de monsieur Savoie tantôt que si vous dites non dans le PGMR, vous êtes fait à l'os jusqu'à la fin des temps, c'est ça?

3840

PAR M. LUCIEN BOILY:

Bien, pour cinq (5) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845

Non, non, pas le PGMR, dans le décret! C'est beau.

Merci monsieur Gobeil.

3850

PAR M. BERNARD GOBEIL:

Je remercie la Commission d'avoir répondu à nos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855

Ça nous a fait plaisir, monsieur Gobeil.

On va prendre une petite pause de dix (10) minutes!

3860

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3865

**REPRISE DE LA SÉANCE
ÉMÉLIE BRIDEAU**

PAR LE PRÉSIDENT:

3870

Madame Émélie Brideau s'il vous plaît.

Je vous écoute, madame Brideau.

3875

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Est-ce que j'en ai deux (2) ou trois (3)?

PAR LE PRÉSIDENT:

3880

Combien vous en voulez?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

3885

Je vais en prendre trois (3).

PAR LE PRÉSIDENT:

3890

Trois (3), d'accord.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

3895

Merci. Alors je voudrais peut-être souligner que moi, je suis entrée en contact, par le biais de courriels et de téléphones, je suis entrée en contact avec monsieur Charles Moreau qui est président de la compagnie 3R Synergie et présentement, il s'affaire à la réalisation d'une usine de traitement des déchets avec la technologie de la gazéification. Ils ont déjà cette technologie-là d'implantée au Japon, en Norvège.

3900

Il m'a confirmé que – en fait, moi, je lui ai demandé s'il y avait des gens, des représentants de la RMR Lac-Saint-Jean ou des trente-six (36) municipalités qui avaient pris contact avec cette compagnie-là, ne serait-ce que pour faire une évaluation du potentiel que ça pourrait représenter – il m'a confirmé que non. Il y avait pas personne qui était de ces gens-là qui étaient entrés en contact avec lui.

3905 Mais quand même, je tenais à souligner que monsieur Moreau est en train de mettre sur pied un projet novateur qui va voir le jour à Bécancour, et si tout va bien, ça va être autour de l'automne 2015. Donc moi, je me disais, si c'est possible pour ces gens-là, ça doit sûrement l'être pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau, si c'est pour rendre les gens heureux, on va se rendre à Chibougamau, puis on va les accueillir.

3910 Mais tout ça pour dire que puisque le promoteur ne veut pas divulguer les technologies de comparaison dans son document.

3915 Quels sont les critères en ordre d'importance pour faire l'évaluation des technologies alternatives à l'enfouissement? Et là, je ne veux pas avoir juste une réponse au niveau des matières putrescibles, là. Je veux les déchets qui restent après qu'on ait tout enlevé, cent pour cent (100 %) de ce qui est recyclable. S'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920 Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

3925 Je vais laisser répondre monsieur Ouellet, parce que je trouve la question peut-être un peu technique.

PAR M. GUY OUELLET:

3930 On sait que quarante pour cent (40 %) de la poubelle contient des matières organiques, on parlait d'une difficulté de retirer cent pour cent (100 %), et dans l'éventualité où on serait capable de retirer tout, il pourrait nous rester à peu près trente mille tonnes (30 000 t) de déchets ultimes.

3935 Mais encore là, ce qu'il faut savoir, c'est que la dernière caractérisation des sites d'enfouissement de RECYC-QUÉBEC nous indique qu'il y a encore la moitié du carton-papier dans les sites d'enfouissement.

On attend encore après la réglementation concernant l'interdiction d'enfouir carton-papier qui devrait arriver sous peu encore.

3940 Donc il faut que je retire, moi, au centre de tri, je trie à peu près six mille tonnes (6000 t) de carton-papier, donc j'ai encore six mille tonnes (6000 t) de carton-papier à retirer dans mon site d'enfouissement. Ce qui fait que finalement, je peux encore descendre plus bas que ça, peut-être

3945 vingt-cinq mille tonnes (25 000 t) de déchets ultimes. Mais là, j'ai retiré cent pour cent (100 %) de toutes les matières potentiellement recyclables, et ça, évidemment, c'est un défi colossal.

3950 Quand on sait que ça fait plus de vingt (20) ans qu'on a le recyclage, et on a un taux de résidus, c'est-à-dire de rejets, de dix-huit pour cent (18 %). Donc il y a encore des gens qui font pas le travail, puis on n'a pas commencé les matières organiques.

3955 Concernant le déchet ultime pouvant être valorisable, là, ça prend une caractérisation. Parce que dans ces types de projet là, que ce soit gazéification et toutes les autres technologies, bien, ils nous demandent quel est l'intrant, l'intrant qui a une valeur calorifique permettant de performer.

3960 Ce qui fait que finalement, ça devient plus compliqué, parce que carton-papier, c'est très performant, le plastique, mais je dois le recycler.

3965 Et là évidemment, ça baisse d'intérêt à ce niveau-là. Donc les intrants deviennent moins intéressants, ce qui fait que finalement, ces projets-là sont plus difficiles.

3970 Mais on peut parler, lorsqu'on va avoir fait le travail d'ici quelques années, la réglementation aidant, on peut parler d'un trente mille tonnes (30 000 t) aux alentours qui pourrait nous permettre de faire de la valorisation. Et là évidemment, on tombe dans le V, le V de la hiérarchie, parce qu'on a fait notre travail.

3975 Il nous reste quelques années, mais on pourrait avoir un gisement, on appelle ça de même, de trente mille tonnes (30 000 t) pour faire une quelconque valorisation énergétique.

3980 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Mais donc moi, ma question était: quels sont les critères en ordre d'importance pour faire l'évaluation des technologies alternatives à l'enfouissement?

3975 Est-ce que vous me dites que c'est la rentabilité? Est-ce que vous me dites que c'est le facteur environnemental qui est plus important, les rejets? Est-ce que vous me dites que ça va être la longueur, la vie de cette technologie-là?

3980 Parce que là, on va avoir un beau site d'enfouissement, mais ça va être quarante-deux (42) ans dans le meilleur – non, non, je dirais plutôt dans le pire des mondes, à cinquante mille tonnes (50 000 t) par année. Bien là, vous parlez de réduction, réduction, réduction, on va être hypothéqué pour combien de temps? On va se rendre ad vitam æternam avec ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3985

Donc il s'agit de répondre à la question, quels sont les critères sur lesquels vous vous êtes basés pour évaluer les différentes technologies?

PAR M. GUY OUELLET:

3990

Monsieur le Président, bien, je pense que madame Brideau en a nommé quelques-uns. On a réalisé une matrice graphique qui nous permettait d'analyser, effectivement les coûts sont là, les coûts à la tonne.

3995

Les intrants. Est-ce qu'il y a beaucoup de projets dans le monde. L'ensemble des technologies, on dit, combien cette technologie-là, elle est où, elle est utilisée par quel pays, quelle organisation, et quel intrant?

4000

Donc ce sont des éléments, des analyses assez exhaustives qui ont été faites pour évaluer l'ensemble des projets.

4005

Quand tu as deux (2) projets dans le monde, puis que tu vois la technologie, il y a des fois qu'il faut en douter, là. Souvent ces technologies-là sont émergentes et évidemment, elles ont encore des preuves à faire.

Donc entre autres, le nombre d'entreprises qu'ils ont dans le monde, le type de matières qui sont traitées, le coût de la tonne, le coût d'investissement, bien, ça revient au coût de la tonne.

4010

Donc c'est entre autres des balises qui nous ont servi à analyser ces projets-là.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Merci.

4015

PAR M. LUCIEN BOILY:

4020

Et peut-être un autre petit point! Quand on parle de la rentabilité, c'est pas toujours, la rentabilité, il y a un plan d'affaires qui peut démontrer la rentabilité, mais si je fais de l'électricité ou si je fais de la vapeur, ça me prend un acheteur. Et l'acheteur, on sait qu'au niveau électrique, il y en a un seul au Québec, c'est Hydro-Québec.

Donc même si nous, on trouve ça très intéressant, si Hydro-Québec prend pas l'électricité, j'ai pas de projet même si toute la technologie, même si tout est là, même si le matériel est disponible, je n'ai pas de projet viable, c'est ça qu'on peut appeler viable.

4025

C'est un élément de plus peut-être.

PAR M. GUY OUELLET:

4030

Qui va servir cette énergie.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4035

C'est ça, mais des fois, d'être innovateur, c'est de sortir un peu des sentiers qui sont déjà battus en avant de nous, puis c'est d'enlever nos œillères, puis de voir un petit peu plus vraiment avec une façon peut-être plus reculée de l'ensemble des choses.

À moins que vous ayez une autre intervention, je vais passer à ma deuxième question.

4040

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est parce que je veux juste vous dire, pas de commentaire.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4045

Oui, je vais faire un effort.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

D'accord.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4055

Peut-être après celle-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y pour votre deuxième.

4060 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Je voudrais savoir aussi, peut-être on sait que l'eau au Québec, c'est une ressource qui est vraiment importante, et puis je pense que quand l'eau est polluée, ça coûte beaucoup plus cher d'intervenir après que de prévenir.

4065 Donc ma question est: quels sont les moyens que le promoteur prévoit utiliser afin d'identifier un possible panache de contamination des eaux souterraines?

4070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

4075 Monsieur Simard va répondre.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4080 Monsieur le Président, comme il a été mentionné hier, le règlement nous impose d'avoir un réseau de piézomètres autour du site pour pouvoir prélever, je crois que c'est une fréquence de quatre (4) fois par année, et il y a des normes assez sévères au niveau des eaux souterraines qu'on doit respecter.

4085 Donc s'il arrivait qu'on détectait une contamination dans ces piézomètres-là, bien là, évidemment, il y aurait des investigations plus poussées pour identifier l'ampleur du problème, la source et également les correctifs qui seraient à apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4090 Combien de piézomètres vont être installés?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4095 C'est prescrit par règlement. C'est huit (8), je crois, mais je vous dis ça sous toutes réserves.

C'est fonction de la superficie du site. C'est quatre (4) pour les huit (8) premiers hectares et par la suite, et là, si vous me donnez...

PAR LE PRÉSIDENT:

4100

Oui, prenez votre temps.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4105

Peut-être que monsieur Bourret a la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110

Oui monsieur Bourret, l'avez-vous?

PAR M. MICHEL BOURRET:

4115

C'est trois (3) puits pour les huit (8) premiers hectares plus un (1) puits amont supplémentaire, plus un (1) puits supplémentaire par tranche de huit hectares (8 ha). Ça, c'est le minimum.

Puis il faut tenir compte des conditions géologiques, hydrogéologiques, et dans le cas d'un terrain plus complexe, comme c'est probablement le cas du présent projet, bien, il y aura peut-être des puits supplémentaires qui pourraient être demandés.

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, ça va aller juste lors de la demande du certificat d'autorisation, c'est ça, que vous allez décider si le nombre de piézomètres est suffisant ou si vous allez en demander plus?

4125

PAR M. MICHEL BOURRET:

C'est sûr que ça va être fait au plus tard au niveau du certificat d'autorisation, mais ça pourrait être aussi mentionné dans le cadre de la procédure, de l'analyse environnementale du moins.

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quatre (4) suivis par année, c'est suffisant?

4135

PAR M. MICHEL BOURRET:

Ce qui est demandé, ce qui est prévu, c'est trois (3) suivis annuels.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140

Donc c'est suffisant?

PAR M. MICHEL BOURRET:

4145

Compte tenu des vitesses d'écoulement des eaux dans le sol, c'est suffisant, et amplement suffisant.

Et si je peux ajouter, les normes correspondent aux critères de qualité d'eau potable.

4150

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4155

Monsieur le Président, excusez-moi, je voulais vous préciser que dans l'étude d'impact, dans l'étude technique qui a été présentée en annexe à l'étude d'impact, à la page 56, vous avez la description des puits, les piézomètres.

4160

Pour le LET, c'est un minimum de cinq (5) piézomètres qui vont être installés, et pour le système de traitement, il doit avoir son propre réseau de détection, on a quatre (4) autres piézomètres de prévus.

4165

Donc en tout, on a neuf (9) piézomètres. Et de plus, bien, on doit faire le suivi aussi sur le deuxième niveau, comme ça a été mentionné, on a un deuxième niveau au niveau du système d'imperméabilisation. Puis c'est obligatoire dans le règlement, on doit avoir des mesures en continu de ce niveau-là.

4170

Donc si on verrait une quantité d'eau qui sortirait sur ce niveau-là, bien, ça nous allumerait sur la possibilité qu'il pourrait potentiellement y avoir des fuites. Donc on ferait des investigations détaillées là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

4175

Excellent, merci monsieur Simard. Oui, vous avez un complément d'information?

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

4180 Oui, juste pour rappeler, juste une précision pour dire que nous, au centre de contrôle aussi, on fait des vérifications, entre autres lors du dépôt du rapport annuel, pour s'assurer que les paramètres qui sont demandés, les fréquences d'échantillonnage, on parlait tantôt aussi de tout ce qui est prévu dans le règlement finalement, bon, on fait la surveillance de ça.

4185 Puis si jamais il y a des dépassements qui surviennent, bien évidemment, on va consulter nos collègues, soit de l'analyse ou même du central, pour vérifier si ces dépassements-là sont significatifs.

4190 Puis c'est sûr que dès ce moment-là, bien, on va entrer en contact avec le promoteur, bien en fait, avec l'exploitant du site, pour qu'il déclenche un suivi qui, après ça, bon, dépendamment du règlement de ce suivi-là, bien, on va mettre fin à ce suivi ou encore, on va exiger des correctifs ou des éléments d'amélioration. Donc c'était pour ajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195 Oui monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

4200 Je voulais vous demander si le rapport annuel que soumet la compagnie pour tous ces tests-là, ces échantillonnages-là, sont publics avec le détail des analyses?

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

4205 Bien, ça nous est déposé, ça fait que d'après moi, ça doit être public, moyennant peut-être la Loi d'accès, il y a peut-être des retours au tiers, là. Peut-être qui demande des avis au tiers.

PAR LE COMMISSAIRE:

4210 Monsieur Bourret, vous semblez douter de cette réponse?

PAR M. MICHEL BOURRET:

4215 Effectivement, je doute, parce qu'il y a de l'information, quand même beaucoup d'informations qui pourraient, en tout cas, qui pourraient avoir, certaines entreprises pourraient ne pas vouloir divulguer cette information-là.

Donc c'est pas automatique que c'est à cause qu'on le reçoit que je pense que c'est accessible via la Loi de l'information. Il y a peut-être des parties, mais il faudrait voir via la loi.

4220 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Madame Gauthier a un petit complément d'information à ajouter là-dessus.

4225 **PAR Mme LISA GAUTHIER:**

En fait, juste pour préciser, vu qu'on travaille quand même beaucoup avec la Loi d'accès, tout ce qui est rejet à l'environnement est public, que ce soit un bout de cheminée, un bout de tuyau, c'est public.

4230 Sauf qu'effectivement, il pourrait y avoir, dans le rapport annuel, des éléments plus confidentiels pour lesquels on devrait demander l'avis au tiers.

4235 Mais tout ce qui est vraiment les rejets – mais normalement, les gens doivent quand même passer par une demande en vertu de la Loi d'accès, et l'information va leur être fournie, si elle est du domaine public.

PAR LE COMMISSAIRE:

4240 Est-ce que c'est à cause, si le fait que c'est public entièrement, c'est à cause de l'application de l'article 118.4?

PAR Mme LISA GAUTHIER:

4245 De la Loi d'accès?

PAR LE COMMISSAIRE:

4250 Non, de la Loi de l'environnement qui dit que toute information portée à la connaissance du Ministère est accessible et a préséance sur toutes les dispositions restrictives de la Loi d'accès, dès qu'il s'agit de pollution ou de contaminant.

PAR Mme LISA GAUTHIER:

4255 Effectivement, c'est ça. Je suis pas répondante pour la Loi d'accès au bureau, mais elle parle souvent de l'article 118, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc c'est ça.

4260

PAR Mme LISA GAUTHIER:

Et donc c'est une petite précision, parce que c'est notre devoir de transparence.

4265

PAR M. MICHEL BOURRET:

Dans les rapports annuels, il y a pas seulement des données sur les qualités des eaux et des gaz, il y a également des données sur les matières reçues et les provenances des matières.

4270

Donc c'est peut-être ces aspects-là qui sont peut-être probablement pas couverts par cette disposition.

PAR LE PRÉSIDENT:

4275

De l'article 118.4. D'accord, merci monsieur Bourret.

Oui monsieur Chouinard.

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

4280

Je voulais juste compléter sur l'information que je donnais en réponse à madame! En fait, pour compléter, c'est qu'au centre de contrôle aussi, bien, il est possible qu'on effectue des prélèvements des échantillonnages, soit des eaux souterraines, puis à tout moment, dans le fond, on pourrait décider pour contre-vérifier les chiffres de l'exploitant.

4285

Donc à ce moment-là aussi, ces résultats-là pourraient leur être opposés puis qui auraient des suivis à faire.

4290

Entre autres, on a des programmes de contrôle qu'on fait régulièrement dans les sites d'enfouissement dans lesquels on va vérifier tous les aspects du règlement, donc tous les aspects réglementaires qu'ils ont à respecter en cours d'exploitation.

4295

Donc dans le cadre de ces programmes-là, bien, il pourrait y avoir ce genre de vérifications aussi qui soient faites.

Donc c'était pour expliquer la partie que nous on fait aussi, en plus du suivi d'auto-surveillance, finalement, que le site va faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4300

Parfait, merci monsieur Chouinard.

Votre troisième question.

4305

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

À Hébertville-Station, si le projet a lieu, est-ce que ce sera, au niveau de la gestion des frais postfermeture, est-ce que ce sera une fiducie privée ou municipale et comment en vient-on à décider de cela?

4310

Parce que ça semble être un bon paquet de chiffres, et puis moi, dans ma tête, c'est peut-être un peu simpliste, mais moi, dans ma tête, lorsque quelqu'un est privé, c'est peut-être un petit peu plus facile de se défiler des responsabilités plutôt que lorsque c'est municipal.

4315

Mais en même temps, lorsque c'est municipal, pour l'instant, j'ai pas l'impression que ma municipalité travaille dans le même sens que moi et ni non plus la MRC. Donc je suis pas certaine des deux (2) sens, donc je voudrais savoir un peu comment la décision sera rendue.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320

En fait, vous m'enlevez les mots de la bouche, parce que c'est une de mes questions qu'il me reste à demander au promoteur.

4325

Mais effectivement, la postfermeture est exigée par le Ministère dans le règlement, donc c'est une obligation pour tout site d'enfouissement d'avoir un fonds de postfermeture.

Maintenant, je vais laisser la parole au promoteur qu'il explique la façon qu'ils l'ont réalisé. Puis si je suis pas content, bien, je continuerai, parce que je veux être satisfait.

4330

PAR M. LUCIEN BOILY:

On va essayer de vous satisfaire et satisfaire madame Brideau!

Monsieur Simard va vous répondre à cette question.

4335

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4340 D'abord une précision! Le Ministère me corrigera, mais l'obligation du suivi postfermeture est exigée par le règlement, mais la fiducie, c'est-à-dire la mise en place d'un fonds est exigée par décret.

4345 Donc c'est dans le décret que les modalités de mise en place de la fiducie vont être dictées, et ça doit être un fiduciaire indépendant évidemment qui gère cet argent-là. Donc il est confié, par exemple on a des clients qui font affaire avec Fiducie Desjardins par exemple, parce que cet argent-là doit être placé, doit faire des petits comme on dit et doit être en place lorsqu'on vient à l'arrivée de la fermeture du site.

4350 Donc cet argent-là est mis de côté pour chaque mètre cube, c'est calculé sur le mètre cube. On est obligé de faire des relevés annuels pour dire combien de mètres cubes ont été mis dans le site, et il y a une quantité d'argent pour chaque mètre cube qui est rentré qui est transférée au fiduciaire. Et cette évaluation-là est réévaluée à chaque cinq (5) ans.

4355 Donc on doit revoir – et pour arriver à ce montant-là, ce qu'on fait, c'est qu'on fait les calculs à la fin de la durée de vie du site en dollars d'aujourd'hui, combien ça va coûter!

4360 Donc dans le cas présent, on dit, pour gérer les eaux souterraines – parce qu'on est obligé de continuer à faire le suivi environnemental, le traitement des eaux, la gestion des biogaz, la gestion du site, même si le site est fermé – donc on est arrivé avec une évaluation, je crois, je vous le dis de mémoire, à peu près trois cent trente-trois mille (333 000 \$) ou trois cent trente mille (330 000 \$) en dollars d'aujourd'hui que ça prendrait pour continuer à gérer le site.

4365 Comme monsieur Sabin Larouche a dit cet après-midi – par année – monsieur Larouche disait à L'Ascension, ça coûtait cent cinquante mille (150 000 \$), bien nous, on arrive à une évaluation plus élevée. Nos normes sont plus élevées de rejets, et on a le biogaz aussi à gérer.

4370 Et le Ministère a une procédure qu'ils nous imposent essentiellement pour faire les calculs. Une fois qu'on a établi l'argent que ça prend, c'est eux-mêmes qui nous suggèrent les taux d'intérêt, le taux d'inflation, etc. Donc on rentre ces données-là dans le chiffrier du ministère et ça nous produit une valeur qu'on doit mettre de côté pour chaque mètre cube, et c'est ça qui est imposé dans le décret.

Parce que dans le règlement, on est obligé d'avoir de l'argent en place à la fermeture du site, pour pouvoir assurer le suivi postfermeture pendant une période minimale de trente (30) ans, jusqu'à temps qu'on respecte – ça peut être moins si on respecte les normes de mettons de lixiviat

4375 sans traitement – si on les respecte, évidemment si on respecte nos normes de rejets sans traitement, on va pouvoir arrêter le traitement.

4380 Et ensuite, on fait une demande de certificat de libération, je crois que c'est le bon terme, au Ministère, une fois qu'on a démontré que pendant cinq (5) ans, on respecte l'ensemble des normes.

4385 Mais ça peut être plus long que la période de trente (30) ans. La responsabilité n'est pas limitée à trente (30) ans. Si ça en prend cinquante (50), la Régie demeure responsable pendant cinquante (50) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4390 Parce que dans le tableau qu'on retrouve à l'annexe H, la mise de fonds annuelle est évaluée à deux cent quarante mille neuf cent soixante-huit dollars (240 968 \$). Tantôt, vous parliez de trois cent trente-trois mille (333 000 \$), il manque pas un peu d'argent?

PAR M. ROBERT COMEAU:

4395 Peut-être, si vous me permettez juste un petit commentaire sur ce que monsieur Simard vient de dire! En plus, c'est qu'à tous les cinq (5) ans, la réévaluation doit être faite par un tiers indépendant pour déposer un rapport au ministère.

4400 Donc c'est pas l'exploitant qui fait les calculs et qui évalue la valeur des coûts de postfermeture, c'est le tiers indépendant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et le tiers indépendant, est-ce que c'est un actuaire ou un comptable agréé?

4405 **PAR M. ROBERT COMEAU:**

Bien, il peut y avoir plusieurs personnes. Monsieur Simard en fait, puis j'en fais moi aussi.

4410 C'est qu'on doit, dans un premier temps, évaluer les coûts. Donc l'évaluation des coûts est fonction du type de travaux, donc souvent ça va être des ingénieurs qui vont faire cette partie-là.

Par la suite, on peut avoir un comptable ou une autre personne qui va procéder à la partie plus mathématique, comme ça peut être aussi un professionnel vu que, comme monsieur Simard

4415 disait, on n'a pas vraiment le choix, le modèle mathématique, et même le chiffrier nous est fourni par le Ministère de la Division du support.

PAR M. PATRICE SAVOIE:

4420 Par la Direction de l'analyse et des instruments économiques.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4425 Donc dans le mise à jour des coûts d'élimination, ça avait été fait dans le cadre de l'étude d'impact initialement à l'annexe H, mais il y a eu une mise à jour de faite avec la réponse à votre question 11. Vous retrouvez au tableau 11.3...

PAR LE PRÉSIDENT:

4430 Est-ce que c'est possible de le mettre sur l'écran?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Je l'ai sur mon poste. Mais je peux continuer à parler!

4435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pas grave, je vais parler avec mademoiselle Brideau!

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4440 Oui, oui, comment ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

4445 Ça va bien, vous-même?

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4450 Comment vous trouvez ça? Parce que moi, je trouve que les chiffres, c'est un petit peu périlleux à faire la lecture de tout ça, puis d'essayer de peser le pour et le contre.

Puis ce que je pense comprendre, c'est que là, à L'Ascension, puis Hébertville-Station, on passe du simple au double, monsieur a parlé de cent cinquante mille (150 000 \$), puis là, on parlait

4455 de trois cent trente mille (330 000 \$), mais finalement, peut-être deux cent quarante-neuf (249 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

4460 Non, je pense que c'est pas tout à fait ça. Comme monsieur Simard l'a expliqué tantôt, c'est un chiffrier qui est donné par le Ministère, et c'est le Ministère, puis il donne toutes les balises avec lesquelles le chiffrier doit être rempli. Donc le taux d'intérêt, le taux d'inflation, etc.

4465 Je peux vous dire qu'ils ont pas vraiment le choix, ils sont pris dans une balise, puis ils doivent effectivement travailler tout simplement à l'intérieur de la balise.

Ça fait que c'est sûr qu'à ce moment-là, ils peuvent pas faire ce qu'ils veulent. Donc c'est réglementé par le règlement. Non, c'est pas ça? Oui c'est vrai, c'est toujours par décret, décret ministériel, donc décret du Conseil de ministres!

4470 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Donc ça, ça devrait être dans le décret qui, lui, devrait être, qui est déjà déposé?

PAR LE PRÉSIDENT:

4475 Non, non.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4480 Qui suivra après l'autorisation?

PAR LE PRÉSIDENT:

4485 Je vais revenir. Là, il y a le BAPE. En même temps que le BAPE, monsieur Savoie et ses collègues procèdent à une évaluation environnementale du projet. Ils vont remettre un rapport au ministre, nous allons remettre un rapport au ministre.

Le ministre, à partir des deux (2) rapports, fait son évaluation et décide si oui ou non, il va aller de l'avant et le présenter au Conseil des ministres.

4490 En supposant, parce qu'on est toujours dans un état hypothétique, en supposant que le ministre soit d'accord avec le projet, mais avec certaines contraintes, peut-être pas des contraintes, mais certaines exigences ou conditions qui vont être inscrites dans le décret, il va

4495 présenter ça au Conseil des ministres. Et lorsque le Conseil des ministres accepte, bien, le décret est en vigueur seulement à ce moment-là.

Et à partir du décret, bien, la Régie dans ce cas-ci doit respecter l'entièreté du décret, et dans le décret, nous avons ce fameux montant, cette obligation de postfermeture.

4500 **PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:**

Et là, ce décret-là n'est pas révisable à tous les cinq (5) ans? C'est seulement le PGMR.

4505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le PGMR, le Plan de gestion des matières résiduelles, à tous les cinq (5) ans. Mais normalement, bien, j'ai pas vu encore une fois une MRC le faire dans un délai de cinq (5) ans.

4510 C'est comme le schéma d'aménagement et de développement qui est censé être aux cinq (5) ans, puis que souvent, ça fait quinze (15) ans, puis il est pas encore mis à jour. Il peut y avoir des petites mises à jour, il peut y avoir des règlements de contrôle intérimaire, mais normalement, ça devrait être fait aux cinq (5) ans, puis ça l'est pas. Mais ça, bon.

4515 **PAR M. PATRICE SAVOIE:**

Monsieur le Président, si je peux me permettre, suite au décret, le promoteur doit également demander un certificat d'autorisation pour la construction du lieu et l'obtenir.

4520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement. Donc après le décret, il doit procéder aux plans et devis et présenter ça au ministère pour obtenir son certificat d'autorisation.

4525 Ça va monsieur Simard? Là, on a eu une belle discussion avec mademoiselle Brideau, et moi.

PAR M. ROBERT COMEAU:

4530 On a retrouvé le document, il reste maintenant à l'afficher à l'écran!

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, merci monsieur Simard.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4535

Il était temps, sinon je posais une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4540

Allez-y monsieur Francoeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

4545

Monsieur Simard, une toile comme ça, comme celle qui contient les déchets, ça peut durer combien de temps?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4550

Vous parlez de quel aspect, pour le géotextile?

PAR LE COMMISSAIRE:

Tout le géotextile, les différentes épaisseurs, l'étanchéité de tout ça?

4555

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

J'aurais une présentation intéressante à vous faire si vous vouliez, mais je vais vous la faire verbalement, je crois.

4560

PAR LE COMMISSAIRE:

Simplifions.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4565

Effectivement, la question de la durabilité des membranes, c'est une question qui se pose depuis qu'on installe des géomembranes dans les sites d'enfouissement, qui a commencé à peu près dans les années soixante-dix.

4570

Évidemment, il y a eu beaucoup de questions et il y a beaucoup d'études également qui ont été faites sur la durabilité des membranes. Il y a un organisme aux États-Unis qui s'appelle le Geosynthetic Research Institute qui fait des recherches assez poussées là-dessus. Ils prennent

des coupons, puis ils sont mis dans – c'est de la dégradation accélérée, si on veut, et ils ont des modèles pour pouvoir prédire la durabilité des membranes.

4575

Et au niveau des géomembranes, présentement, la dernière mise à jour de cette étude-là, et on pourrait la déposer à la Commission si ça vous intéresse, j'en ai une copie entre les mains, arrive à une conclusion que ce qui crée la dégradation d'une géomembrane, parce que c'est un polymère, c'est une structure cristalline, c'est la présence d'oxygène, c'est de l'oxydation. Donc on met des antioxydants pour pouvoir prévenir l'oxydation, mais ils finissent par s'épuiser également.

4580

Donc l'oxygène et la chaleur, parce que la chaleur accélère les processus aussi chimiques. Et dans une situation de site d'enfouissement, en présence d'oxygène, ce qui n'est pas le cas, mais c'est pour être conservateur, cet organisme-là établit une demi-vie. La demi-vie est définie comme étant le temps que ça prend pour que la membrane atteigne la moitié de ses propriétés. Si elle a une certaine force, elle va être à la moitié de sa force. Ça veut pas dire qu'elle n'est plus utile, mais elle a atteint un certain niveau d'âge.

4585

Et les dernières évaluations, on arrive à une demi-vie de quatre cent cinquante (450) ans pour la durée de vie des membranes, dans une situation où il y a présence d'oxygène et de chaleur.

4590

Donc c'est conservateur, c'est une demi-vie, et évidemment, cette durée de vie là est de loin supérieure à la période pendant laquelle les déchets pourront représenter une problématique au niveau matières organiques, biogaz, lixivats, etc.

4595

PAR LE COMMISSAIRE:

Comme on n'a pas encore vu des déchets après cent cinquante (150) ans, on n'a heureusement pas cet âge-là, qu'est-ce qu'il advient dans le tas de déchets à l'intérieur, après disons soixante-quinze (75), cent (100), cent vingt-cinq (125) ans?

4600

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Les déchets mêmes?

4605

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

4610

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4615 Bien écoutez, même, je vous dirais qu'on arrive avec un matériel qui est assez inerte. Il y a plus de matières organiques.

Aux États-Unis, évidemment la question d'espace se pose souvent, parce que lorsqu'on manque d'espace des fois, bien, chercher un nouveau site, c'est toujours un peu difficile, et ils font ce qu'on appelle du "landfill mining", c'est-à-dire ils vont excaver les matières dans des vieux sites.

4620 Et ce qu'ils observent, et vous pourrez consulter les rapports que j'ai lus en Californie, les gens y vont pas de masque, pas de protection, parce que c'est rendu des déchets inertes. Et ce qu'ils font, c'est qu'ils les passent dans des tamis, et ce qui passe les tests, ils font du remblai avec ça, ils font du terreau. Ils peuvent faire du matériau de recouvrement.

4625 Évidemment à cette époque-là, il y avait peut-être moins de recyclage, donc ils peuvent recycler, des choses comme ça. Puis on parle pas de soixante-dix (70) ans ou cent (100) ans, on parle d'une période de trente (30) ans, quarante (40) ans. Donc c'est ça qu'on observe.

PAR LE PRÉSIDENT:

4630 Donc vous avez parlé de déposer le document, oui, ça va nous intéresser. Est-ce qu'il y a un abstract en français, monsieur Simard?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4635 Malheureusement, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4640 Bon, ce qu'on va faire, vous allez juste nous donner, on va le mettre en biblio, donc à ce moment-là, on n'a pas besoin, mais juste la référence complète où on peut la trouver.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4645 OK, ça se trouve très facilement sur Internet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4650 Si c'est sur Internet, c'est encore plus facile.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

4655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vous écoute.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4660

Donc ce que vous voyez, c'est le tableau 11.3 que je vous parlais qui a été mis dans la réponse à la question 11, et le tableau, et ça, comme je vous dis, le chiffrier nous est fourni par le ministère, et ça, c'est les input, les données, les intrants dans le chiffrier.

4665

Ce que vous avez ici, c'est celui de soixante-dix (70) ans, parce que vous avez demandé de regarder pour le soixante-dix (70) ans. Celui de cinquante (50) ans, il est dans la première étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

4670

Mais celui de cinquante (50) ans est toujours valable?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4675

Il est toujours valable, effectivement. C'était pour vous illustrer la façon que c'est calculé.

Donc dans celui-là, il est basé sur soixante-dix mille tonnes (70 000 t), effectivement, donc la durée de vie est trente (30) ans. Si jamais on atteignait ça, c'était pour répondre à votre question.

4680

Donc le montant que ça prend pour faire les activités de postfermeture en dollars d'aujourd'hui est évalué à trois cent trente-trois mille dollars (333 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE:

4685

Par année?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Par année. Effectivement, c'est un coût annuel.

4690 Le taux d'inflation nous est fixé, le taux de rendement également nous est imposé par les économistes du ministère.

4695 Et on vient regarder la capacité du site. Et le chiffrier nous donne effectivement, et là, il y a des itérations qui se font, et si on descend jusqu'en bas, jusqu'à l'année 30, parce que dans ce cas-là, on a une durée de vie de trente (30) ans, bien, on va avoir accumulé dans le fonds, incluant son rendement, vingt et un millions (21 M\$).

4700 Et si on regarde la suite du tableau, on commence à décaisser et là, bien, on décaisse pendant encore là une période de trente (30) ans, donc on arrive à soixante (60) ans, on arrive à zéro.

PAR LE PRÉSIDENT:

4705 Donc les retraits totaux, en fait, ça comprend le solde du début moins le huit cent vingt mille (820 000 \$)...

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

4710 C'est ça, les frais de fiducie, parce que le fiduciaire a le droit de charger pour ça évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils font pas ça gratos.

4715 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Non. Donc on voit les retraits. Mais c'est le même trois cent trente-trois mille dollars (333 000 \$), mais qui est reporté en dollars en année 31 qui est 2044.

4720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, c'est très bien comme explication. Oui, allez-y.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

4725 Quelle est, pas la norme, mais grosso modo, les sites d'enfouissement du Québec, est-ce que c'est moitié privé, moitié municipal? La tendance?

PAR LE PRÉSIDENT:

4730

Monsieur Bourret, c'est vous qui allez répondre.

PAR M. MICHEL BOURRET:

4735

De façon générale, les lieux d'enfouissement technique sont en nombre majoritairement de propriété municipale. Mais on a quelque, peut-être sept (7), environ sept-huit (7-8).

PAR LE PRÉSIDENT:

4740

Mais c'est les plus gros sites au Québec par exemple.

PAR M. MICHEL BOURRET:

4745

Effectivement, c'est ceux qui reçoivent le plus de volume.

PAR Mme ÉMÉLIE BRIDEAU:

Merci.

4750

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci mademoiselle Brideau.

4755

PAUL MORIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4760

Monsieur Paul Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

Rebonsoir.

4765

PAR LE PRÉSIDENT:

Rebonsoir monsieur Morin.

PAR M. PAUL MORIN:

4770

Ma première question, c'est sur la gestion et l'opération du site. Cette question-là nous vient du fait que suite à la lecture des rapports et inspections du ministère de l'Environnement qu'on a obtenus par la Loi de l'information, je dirais à gros prix, par rapport à nos faibles moyens, parce qu'on est obligé de demander ça de façon personnelle, on a vu que dans les avis d'inspection, l'opération d'un site, souvent, il y avait des avis d'infraction et des corrections à apporter.

4775

Par rapport à ça, on s'apercevait que d'une inspection à l'autre, fréquemment, les mêmes problèmes se répétaient d'une fois à l'autre. Il y avait très peu de corrections.

4780

Également lorsqu'on retournait sur le site, on demandait à rencontrer le responsable du site, le contremaître. On s'apercevait d'une chose, celui qui connaissait le mieux le site, c'était l'opérateur de la pesée à l'entrée des camions pour l'inspection ou détection des matières organiques...

4785

PAR LE PRÉSIDENT:

La détection des métaux lourds.

PAR M. PAUL MORIN:

4790

J'ai peut-être bafouillé un peu! Parce que je suis vraiment fatigué, bon!

À partir de ce fait-là, c'est qu'on a entendu aussi depuis longtemps que monsieur Comeau, par exemple, qui est biologiste, était responsable de l'opération de tel site, de tel site, de tel site.

4795

La plupart des gens à Saguenay, c'est un ingénieur qui opère le site, ici à L'Ascension, le contremaître du site, c'était un technicien, puis je veux pas déprécier sa fonction, cependant c'est un technicien qui avait ses bureaux à la ville d'Alma, non pas sur le site.

4800

De sorte que pour le contrôle des opérations, et même l'opération du traitement des eaux, en tout cas la complexité que représente un site au niveau chimique, physique ou biologique, peu importe, donc nous, on pense que par rapport à ce qui se passe ailleurs et à ce qu'on constatait également, nous, on l'a déjà demandé à la Régie qui nous indique qu'ils veulent gérer le site d'Hébertville-Station de la même façon que L'Ascension.

4805

Bien, est-ce qu'on peut vous dire que ça nous inquiète? Est-ce qu'il pourrait pas y avoir une recommandation demandant au promoteur de nous sécuriser de ce côté-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4810

En fait, si vous aviez eu l'opportunité de venir avec nous ce matin, il y aurait une explication, je pense, très claire là-dessus, ce qui nous a été donné à tous ceux qui étaient présents.

Mais je vais laisser quand même monsieur Boily répondre.

4815

PAR M. LUCIEN BOILY:

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Ouellet de vous répondre là-dessus.

4820

PAR M. GUY OUELLET:

Premièrement, depuis cinq (5) ans, la Régie n'a jamais eu d'avis d'infraction. On a été visité en moyenne trois (3) à quatre (4) fois par année, donc l'ensemble des avis ont été positifs.

4825

D'autre part, on a refondu quelque peu l'organigramme. Ceux qui ont assisté ce matin, c'est qu'on a monsieur Jonathan Ste-Croix qui est directeur des opérations et infrastructures ainsi que des équipements à la Régie.

4830

Donc vous savez qu'on a quatorze (14) plans d'opération, donc on a également monsieur Dominic Simard qui est employé de la Ville, mais on a un organigramme qui est ici, donc on a un responsable des lieux d'enfouissement qui est monsieur Dominic Simard qui est effectivement technicien en eau. C'est un employé de la Ville d'Alma.

4835

La MRC, lorsqu'elle opérait le LES, elle s'était associée avec la Ville d'Alma qui a un système, c'est-à-dire qui a une équipe en traitement des eaux, un département complet en traitement des eaux, donc la MRC avait cru bon de s'associer avec eux, étant donné en plus que c'était le plus gros payeur de la MRC, ils ont une équipe complète. Monsieur Simard est là depuis quinze (15) ans, donc a développé une excellente expertise à ce niveau-là.

4840

Donc nous, on a poursuivi l'entente. Il est à temps plein avec nous et qui plus est, la Ville est encore en soutien.

4845

On a également un directeur, un chef d'équipe au niveau des opérations. On a également un opérateur, un autre opérateur en traitement des eaux, un préposé à la balance, préposé à l'entretien. Je pense que j'ai entendu un commentaire, c'est une femme de ménage qui en a grand à couvrir! Un opérateur-compacteur et un opérateur-chargeur.

4850 Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a un guide des opérations d'enfouissement qu'on doit suivre. Il y a une formation qui est donnée aux employés, une mise à jour qui est offerte annuellement.

On a un suivi rigoureux sur le site et entre autres, on a également des équipes. Vous voyez, aujourd'hui on est accompagné de différents experts, la Régie ne se prive pas d'expert.

4855 Donc on développe une expertise à l'interne, et l'équipe qu'on a mise en place, on croit que c'est celle-là qu'il faut pour répondre aux besoins. On a consulté ailleurs, est-ce que ça prend un biologiste, est-ce que ça prend un ingénieur! Chaque site y va selon ce qu'il en est.

Pour ce qui est des sites privés, c'est autre chose, pour ce qui est des sites publics.

4860 Et ce qu'il faut savoir, ceux qui ont été à la visite, lorsque la Régie a décidé de rester cinq (5) ans à L'Ascension, on n'a pas décidé de faire d'investissements supplémentaires, pour minimiser les coûts. Donc le garage date de trente (30) ans, il y a pas eu de rénovation à l'intérieur, donc il y a pas de bureau, il y a à peine une salle de bains, pour ceux qui y ont été, qui un peu déficiente, mais enfin, soit.

4865 Ce qui a été prévu évidemment dans le site, le projet du site d'Hébertville-Station, il y a trois (3) bureaux, donc pour permettre aux gens, ainsi qu'une salle de conférence, et même une salle, parce qu'on reçoit beaucoup de groupes d'étudiants, donc une salle de présentation et bien d'autres choses.

4870 Donc on a également les années d'expérience de nos employés. On a beaucoup d'employés qui ont travaillé là, on a un employé même de vingt (20) ans d'expérience. On parle de quinze (15) ans. Donc on a des gens qui ont développé une expertise et qui s'améliorent au fil des années.

4875 Le nouveau règlement nous a apporté une nouvelle façon de faire, donc on suit la rigueur.

4880 Et également la MRC Lac-Saint-Jean-Est nous a confié les opérations, c'est-à-dire les suivis environnementaux. On s'est dit, bien écoutez, on a sur le territoire deux (2) lieux d'enfouissement, il y a un suivi à faire, pourquoi pas unir nos forces et nos argentés évidemment pour pouvoir développer cette expertise-là!

4885 Et d'ici peu, on espère avoir trois (3) lieux d'enfouissement à s'occuper, ce qui va être chose rare pour une organisation. Donc on s'est dit, il faut réellement développer l'expertise à l'interne.

Et s'il y a d'autre personnel à avoir, on fera le nécessaire pour compléter les équipes. Mais pour l'instant, ce qui est là, je crois qu'on a une équipe qui nous satisfait et qui répond aux conditions et aux exigences.

4890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre seconde question, monsieur Morin.

4895 **PAR M. PAUL MORIN:**

Merci. La seconde question, c'est sur la régionalisation.

4900 Je veux tout simplement vous indiquer que cet après-midi, on a assisté tous ensemble à une première, c'est que monsieur Boily a montré une ouverture par rapport à la régionalisation.

4905 Nous sommes dans le dossier depuis trois (3) ans, et lorsqu'on parlait de régionalisation, de concerter les efforts, à partir du fait vécu par la Régie, la création de la Régie elle-même où il avait associé trois (3) MRC, pourquoi pas continuer, ajouter la MRC du Fjord et la Ville de Saguenay, les considérer aussi comme une MRC.

4910 De sorte que finalement cet après-midi, enfin, je pense que le promoteur a montré une petite ouverture, bon.

4915 Ce matin, quand j'ai lu "une occasion ratée", ça veut dire que depuis le début, nous, on a essayé d'en créer, des occasions. On a demandé au promoteur, au début, de demander peut-être l'aide pour dénouer l'espèce d'imbroglio, de pas être capable de franchir la ligne Saguenay, et puis de faire appel par exemple à l'Université du Québec qui a une chaire en environnement et qui aurait peut-être pu aider pour concerter les efforts régionaux pour que ce soit véritablement une régionalisation.

4920 Le promoteur n'a pas voulu aller dans ce sens-là. On a demandé également deux (2) fois, dans le temps de monsieur Georges Bouchard qui était président, et ensuite quand ça a été monsieur Paradis qui était également sur la Régie, la Conférence régionale des élus, la CRÉ, d'intervenir, mais ils nous ont dit que c'était pas leur dossier et que c'est des dossiers de concertation régionale.

Mais nous, on pensait, à partir de cet organisme-là, de créer un lieu pour que ces gens-là se parlent enfin, puis avec un dossier régional, puis on pensait que le temps y était pour y arriver, bon.

4925 Dernièrement, il y a eu également, on avait proposé aussi, par rapport à ça, des solutions alternatives. On voulait qu'ils regardent justement dans le temps ce qui avait été fait chez Centrem, ce qui a été fait, qu'on parle de biométhanisation, peu importe, le site également de la Larouche, de sorte que finalement, on disait, il y a peut-être des alternatives à créer un nouveau site, bon.

4930 Dernièrement, il y a eu une ouverture également de la part de Saguenay, il y a eu l'invitation également de la MRC du Fjord pour une régionalisation pour un effort collectif.

4935 Moi, la question que je demande, par rapport à tout ça, tout ce vécu-là après trois (3) ans, là, on est sur le temps tard, c'est sûr, on est rendu à la limite, pourquoi la Régie est demeurée toujours sourde à toutes ces interventions-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

4940 Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

4945 Ouf, beaucoup d'affirmations là-dedans! Et je dirais même des affirmations que je vais me permettre d'essayer de corriger.

D'abord, je pense que, premièrement, la Régie est jeune. C'est une jeune Régie qui a à peine cinq (5) ou six (6) ans d'existence. Et elle est née d'une concertation déjà peu commune.

4950 Et je me félicite d'avoir été un de ceux qui a travaillé très fort à cette concertation de trois (3) MRC et d'un territoire aussi vaste que le Lac-Saint-Jean.

Donc l'esprit de concertation, on n'a sûrement pas, à aucun point de vue, de leçon à recevoir de personne en termes de concertation régionale.

4955 La première chose qu'on a faite, après que la Régie a été créée, a été d'aller rencontrer les gens de Saguenay. On l'a fait, et c'est à notre initiative et non pas à l'initiative des gens de Saguenay.

4960 C'est notre initiative d'aller rencontrer les gens de Saguenay et de dire, vous avez des investissements importants à faire, on a des investissements importants à faire, tant au niveau du centre de tri, au niveau des sites d'enfouissement, est-ce qu'on pourrait travailler ensemble! Et je vous ai conté un peu toute l'histoire cet après-midi, je vais vous faire grâce de recommencer.

4965 On a reçu un avis de non-recevoir.

On continue à tendre la main, mais quand je tends la main, si l'autre l'autre bord ne me la tend pas, c'est difficile de la serrer, là. Et je pense que c'est ce qui se passe actuellement.

4970 Il y a pas de guerre entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord adhère avec la Municipalité de Saguenay dans son Plan de gestion des matières résiduelles, donc leur plan est commun, travaillent ensemble eux autres aussi depuis que les plans sont en vigueur, auront à renouveler le leur aussi.

4975 On ne sent pas de volonté de leur part de venir nous voir, sinon il y aurait eu des avis, j'espère qu'ils parlent pas juste à monsieur Morin, c'est moi le président, et le directeur général est à côté là. J'espère, ils connaissent mon numéro de téléphone, et je suis assez souvent dans les journaux pour savoir où je demeure et tout ça.

4980 Donc on n'a pas eu cette volonté-là, et les déclarations qui ont été faites ont été faites par des tiers qui n'ont aucun pouvoir sur les décisions de Saguenay. Donc c'est gratuit comme affirmation.

4985 Puis on est très très très près de notre population. On est prêt aussi à tendre la main, mais comme je vous dis, on peut pas serrer une main qui nous est pas tendue.

Et une autre chose! Monsieur Morin a parlé de l'Université, on travaille avec l'Université quotidiennement, je dirais, à différents projets. On vous a parlé tantôt du styromousse, on est avec l'Université. On travaille très étroitement dans différents projets avec des spécialistes.

4990 À ce niveau-là, la Régie, je pense, est un modèle que j'ai aucune gêne à dire, est un modèle de gestion et d'efficacité et d'ouverture aux nouvelles possibilités qui s'ouvrent à nous.

4995 Puis on a la volonté des élus, des trente-six (36) municipalités, à travailler dans ce sens-là. J'ai aucun problème à ce niveau-là. J'ai les trente-six (36) municipalités derrière moi à ce niveau-là.

5000 Donc je vais arrêter là ma réponse. Je pense qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à travailler avec nous s'il veut pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily. Une autre question monsieur Morin?

5005 **PAR M. PAUL MORIN:**

Une troisième?

5010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr. Il faut que je sois juste et équitable.

PAR M. PAUL MORIN:

5015 La dernière question, c'est sur la façon de recevoir les recommandations du BAPE ou d'attendre les recommandations du BAPE de la part du promoteur.

On a assisté dernièrement à une demande du promoteur à l'effet que le ministre Cloutier intervienne auprès du ministre de l'Environnement pour accélérer le dépôt de l'étude d'impact.

5020

La Régie a indiqué, suite à un communiqué de presse du ministre, merci monsieur le ministre, vous avez fait bien; le ministre a indiqué lui-même qu'il en avait parlé au ministre de l'Environnement pour accélérer le dépôt de l'étude d'impact.

5025

Si on considère cet aspect-là où déjà les politiciens se sont mêlés du dossier, moi, je voudrais savoir, à partir de maintenant, même avant le rapport du BAPE, quelle va être l'attitude de la Régie?

5030

Est-ce que la Régie va attendre de façon sereine le rapport du BAPE et les recommandations du ministre ou si elle va continuer de la façon dont elle a procédé pour le dépôt rapide de l'étude d'impact, c'est-à-dire de faire des pressions politiques pour que le ministre accepte le plus rapidement possible, malgré les interventions et le rapport, accepte la construction du LET à Hébertville-Station?

5035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily.

PAR M. LUCIEN BOILY:

5040

Vous comprendrez, monsieur le Président, qu'on a un service essentiel à donner à nos citoyens.

5045 Vous savez également que le site de L'Ascension se termine dans huit (8) mois. Il y a urgence, si on veut arriver à continuer à donner ce service essentiel là, et ça, c'est pour le bien de l'ensemble des citoyens, parce que les solutions alternatives sont extrêmement dispendieuses et on sait pas exactement comment ça peut coûter, mais ça va coûter très cher si le 31 décembre, on est obligé d'utiliser des solutions alternatives.

5050 Donc vous comprendrez, monsieur le Président, qu'on doit travailler à tous les niveaux, que ce soit avec nos spécialistes, avec les ministres, et si je pouvais vous demander de nous livrer votre rapport plus vite, je le ferais, mais on sait qu'on ne peut pas influencer la Commission.

5055 Donc vous savez, avec le poids de la gestion de tout ça, l'obligation qu'on a de servir nos citoyens, l'obligation qu'on a de continuer à ramasser les déchets après le 1^{er} janvier, c'est tout à fait normal qu'on informe nos députés, qu'on informe nos ministres, le ministre entre autres, on avait demandé depuis plusieurs mois une rencontre avec le ministre de l'Environnement. Le gouvernement a changé entre-temps, monsieur Breton a été nommé, on était censé avoir une rencontre avec monsieur Breton, il est disparu du portrait, disparu de la "map" politique aussi.

5060 Et on a rencontré dernièrement monsieur Blanchet pour lui expliquer notre dossier.

5065 Mais c'est tout à fait normal, et ce n'est pas dans le but de demander au ministre d'influencer ou quoi que ce soit, mais c'est dans le but de leur expliquer notre point de vue, où on en est rendu, et de nous aider si possible, dans les limites de leurs pouvoirs. Et c'est à eux de juger de leurs pouvoirs, comment ils peuvent nous aider dans ce dossier-là.

5070 Donc moi, à mon point de vue, il y a rien de spécial dans ce qu'on a fait. C'est pour le bien des cent dix mille (110 000) citoyens que nous avons à servir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boily, merci monsieur Morin.

5075 Oui monsieur Chouinard!

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

5080 Excusez mon délai! J'avais peut-être une petite précision à apporter sur la première question de monsieur Morin alors qu'il est rendu, peut-être que j'ai eu un petit délai!

C'est juste parce que dans la question de monsieur Morin, il était question que le Ministère est allé inspecter les lieux de L'Ascension, puis bon, il était question que dans le fond, il y avait eu

5085 des choses à signifier, des avis de non-conformité, puis des choses qui étaient restées sans réponse.

5090 Moi, c'est juste pour préciser qu'effectivement, c'est normal que quand on fait des inspections, qu'on constate soit des manquements à la réglementation ou même parfois, c'est des choses mineures qu'on va constater, qui peuvent être, par exemple, peut-être un peu d'éparpillement de matières résiduelles ou encore le recouvrement qui a une petite problématique, bien à ce moment-là, c'est sûr qu'on va informer le gestionnaire sur place.

5095 Dans le fond, quand on fait nos inspections, on est toujours accompagné du responsable du lieu. Puis à ce moment-là, bien, il y a des actions qui sont mises en place. Quand c'est de plus longue haleine, on va demander un plan de correctifs.

5100 Puis moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a toujours eu une bonne collaboration, soit de la MRC à l'époque, ou encore – c'est sûr que je remonte pas vingt (20) ans en arrière, parce que j'ai pas l'historique, mais dans les dernières années, il y a toujours eu une bonne collaboration.

Puis effectivement, il y a des choses qui ont été peut-être de plus longue haleine, parce que ça le nécessitait, puis des fois, il y a pas toujours une catastrophe environnementale qu'on va constater, mais il y a des choses qu'ils doivent mettre en place.

5105 Puis sinon, bien, il y a des choses qui se mettent en place rapidement.

Ça fait que c'est une précision que je voulais apporter, parce que c'est sûr que nous, quand on constate des choses, on intervient rapidement, puis je dois préciser qu'autant la Régie que la MRC ont quand même été collaborateurs là-dedans.

5110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

5115 **PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:**

Parce que j'avais cru entendre le contraire.

5120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, en fait, qui étaient délinquants, c'est ça.

PAR M. FRÉDÉRIC CHOUINARD:

5125 Bien en tout cas, il y avait comme un suspens qui avait peut-être pas été répondu à cet effet-
là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5130 Parfait, merci monsieur Chouinard.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

5135

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Boily, je me rappelle plus si le terrain où vous allez installer le LET projeté, c'est loué, il y a un bail de location, c'est ça?

5140

PAR M. LUCIEN BOILY:

Oui. Oui, on a eu un bail de location temporaire en attendant de faire les contrats, les arpentages.

5145

D'abord quand on a une entente avec la MRC, il faut faire faire l'arpentage pour établir vraiment l'empreinte du site exact et là, aller notarié le contrat d'achat.

5150

Mais on a tous les permis, les autorisations gouvernementales et tout ça, il y a pas de problème. Ça va se faire dans les semaines qui viennent.

PAR LE PRÉSIDENT:

5155 D'accord. Lors de la phase de construction initiale du LET, combien d'emplois seront créés? On comprend que c'est des emplois partiels?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5160

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

5165 C'est pas des emplois à temps plein. Puis si on regarde aussi pour les phases successives, c'est sûr que lors des trois (3) premières cellules, incluant le chemin d'accès, ça va demander beaucoup plus de personnel à temps partiel, puis même ne serait-ce que pour faire la coupe des arbres pour passer.

PAR M. LUCIEN BOILY:

5170 Oui, c'est sûr qu'il y a plusieurs contrats qui vont se donner. Il y a plusieurs contrats aussi qui sont indépendants l'un de l'autre.

5175 Par exemple le chemin va probablement être fait par une entreprise. En tout cas, on va aller en appel d'offres.

Puis il y a les temps qu'on va exiger aussi. Si on exige de l'entrepreneur qu'il nous fasse le chemin dans deux (2) mois ou dans trois (3) mois, bien, probablement que ça prend plus de personnes.

5180 Mais moi, je considère probablement, puis d'après monsieur Simard, c'est au moins une trentaine d'emplois temporaires, j'imagine, que les entrepreneurs vont utiliser pour le temps de la construction.

5185 Et par la suite, bien, on va utiliser nos gens, comme monsieur Ouellet l'a dit tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

5190 Une trentaine de personnes, puis la durée de la construction, monsieur Simard, vous l'évaluez à combien de temps?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

On vous a déposé l'échéancier complet de construction assez détaillé.

5195 C'est sûr qu'il y a différentes phases, parce que le système de traitement des eaux qui est un élément important du dossier, donc je vous dirais qu'en moyenne, on peut parler d'un six (6) mois à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

5200

Donc vous avez parlé également, monsieur Boily, dans l'étude d'impact, il y aurait une création d'emplois permanents. C'est combien d'emplois?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5205

Bien, c'est le transfert d'emplois du site de L'Ascension.

PAR LE PRÉSIDENT:

5210

Donc c'est pas une création d'emplois, c'est un maintien d'emplois.

PAR M. LUCIEN BOILY:

5215

Un maintien d'emplois, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, il y a une différence entre un maintien d'emplois puis une création, là!

5220

PAR M. LUCIEN BOILY:

On a utilisé le mot création? Ah bien, monsieur Comeau pensait qu'on les mettait à pied puis qu'on les réengageait le lendemain peut-être, je le sais pas.

5225

Mais non, on n'avait pas vu la coquille, c'est une coquille.

PAR LE PRÉSIDENT:

5230

OK, d'accord, mais une coquille importante! Pour ceux qui ont un emploi puis qui pourraient le perdre.

PAR M. LUCIEN BOILY:

5235

Bien oui, bien oui. Je veux les rassurer tout de suite publiquement qu'on les garde.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est le même nombre d'emplois? En fait, vous prenez les gens là-bas, les six (6) ou huit (8) personnes qui sont indiquées là?

5240

PAR M. GUY OUELLET:

En fait, on a le même volume à traiter, donc ça nous prend sensiblement le même personnel.

5245

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le personnel qui est à L'Ascension demeure à L'Ascension?

PAR M. GUY OUELLET:

5250

La majorité demeure soit à L'Ascension ou aux alentours. Et puis évidemment, la provenance, c'est quand même assez loin, vous avez visité, donc, mais nous, les emplois, on ne peut pas restreindre notre champ de zone d'emploi, on est une entreprise publique, et l'ensemble des emplois peut venir de partout.

5255

Donc quand on fait une offre d'emploi, on l'affiche dans tous les hebdos, mais on comprend bien que la proximité demeure importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

5260

De toute façon, c'est ça, je pense que les gens ici dans la région sont habitués souvent aussi à faire une demi-heure ($\frac{1}{2}$), trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'heure, une (1) heure de route pour aller travailler!

PAR M. GUY OUELLET:

5265

D'ailleurs, on me signifie, si vous permettez, monsieur le Président, qu'on a notre chef opérateur qui a pris dernièrement sa retraite, et on a fait une ouverture de poste, on a eu quand même quatre (4) personnes qui ont appliqué du secteur d'Hébertville–Hébertville-Station, et sachant que le poste allait probablement – bien, en espérant évidemment, les gens fondaient des chances, ça fait qu'ils ont appliqué.

5270

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Là, vous allez m'expliquer quelque chose. Depuis que j'ai commencé à lire l'étude d'impact, je me suis posé la question. Comment ça se fait, vous avez deux (2) firmes de

5275

consultants? Il y a AECOM qui est une firme d'ingénieurs, GENIVAR qui est une firme d'ingénieurs.

5280 C'est pas un consortium? Expliquez-moi comment ça fonctionne, je comprends pas. J'aimerais juste comprendre pourquoi AECOM et pourquoi GENIVAR.

PAR M. LUCIEN BOILY:

5285 Je vais peut-être les laisser expliquer leur lien s'il y en a, sauf qu'on va, on a été en appel d'offres pour les travaux d'ingénierie, et c'est GENIVAR qui a eu le contrat.

Et on a été en appel d'offres pour l'étude d'impact, et c'est AECOM qui a eu le contrat.

5290 Mais je peux les laisser expliquer s'ils ont des liens autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

5295 La réponse est suffisante. C'est ça, c'est parce qu'il y a eu deux (2) mandats qui ont été octroyés, OK, effectivement.

Comment ça a coûté, l'étude d'impact, monsieur Boily?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5300 Je vais laisser répondre monsieur Ouellet.

PAR M. GUY OUELLET:

5305 Je vous dirais, initialement cent dix mille dollars (110 000 \$). Il y a eu des ajouts de contrat...

PAR LE PRÉSIDENT:

Des dépassements?

5310 **PAR M. GUY OUELLET:**

5315 Non, non, on est rentré dans le coût de la livraison. Évidemment, l'étude d'impact comprenait également la réponse aux questions, donc je sais pas si AECOM a fait de l'argent, mais enfin bref, il y a pas eu de dépassement de coût.

D'ailleurs, on va vous fournir la liste de tous les contrats associés au LET.

PAR LE PRÉSIDENT:

5320 Mais dans l'étude d'impact, ça n'inclut pas, j'imagine, les études qui ont été réalisées par GENIVAR?

PAR M. GUY OUELLET:

5325 Les trois (3) études préliminaires de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) et non pas de cinquante-cinq (55 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

5330 Donc c'est quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) qu'il faut ajouter au cent dix mille (110 000 \$).

PAR M. GUY OUELLET:

5335 Oui, absolument. Bien, on se rappelle toujours que si l'une de ces trois (3) là n'était pas satisfaisante, on se rendait pas à l'étude d'impact, au cent dix mille dollars (110 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

5340 Je veux être bien clair. Donc c'est la géotechnique qui est comprise là-dedans?

PAR M. GUY OUELLET:

Intégration du paysage.

5345

PAR LE PRÉSIDENT:

Intégration du paysage, la dispersion atmosphérique.

5350

Et qu'en est-il de la recherche de sites et l'étude comparative de sites?

PAR M. LUCIEN BOILY:

Pardon?

5355

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'en est-il de la recherche de sites et l'étude comparative de sites? Parce que ça, vous avez dû quand même payer Nippour?

5360

PAR M. GUY OUELLET:

Oui, oui. C'est peut-être des mandats de l'ordre de cinq (5000 \$) à dix mille dollars (10 000 \$), aux alentours. Les gens qui nous suivent peuvent en témoigner.

5365

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est le cas, madame Lachance?

5370

Donc on peut additionner un autre dix (10 000 \$) à quinze mille (15 000 \$), c'est ça, pour Nippour?

PAR M. GUY OUELLET:

Un peu moins.

5375

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq (5000 \$) à dix mille (10 000 \$)?

5380

PAR M. GUY OUELLET:

Oui. Bien, je vous dis, comme les études de LVM et de Genem également ne font pas partie, c'était des études qu'on a également données de façon...

5385

PAR LE PRÉSIDENT:

En sus, puis celles-là ont coûté combien?

5390

PAR M. GUY OUELLET:

Il est rendu tard un peu, là! On est allé en appel d'offres.

Je peux peut-être vous fournir, à l'arrière, l'équipe va vérifier.

5395

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Est-ce que vous êtes allés en appel d'offres pour les plans et devis et la surveillance des travaux ou c'est pas fait encore?

5400

PAR M. GUY OUELLET:

Oui, oui. Bien, les plans et devis, oui.

5405

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est en cours, c'est GENIVAR qui l'a eu?

5410

PAR M. GUY OUELLET:

Oui. GENIVAR a obtenu...

PAR LE PRÉSIDENT:

5415

Et c'est quoi, c'est quinze pour cent (15 %), monsieur Simard? C'est parce que moi, je me rappelle bien des choses dans le Programme d'assainissement des eaux, c'était dix (10 %) à douze pour cent (12 %)!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

5420

C'est plus comme ça malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

5425

Ça équivaut à combien à peu près maintenant? Bien, si on parle juste des plans et devis et quoi, cinq cent dix mille (510 000 \$)?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

5430

Bien, ça, ça comprend surveillance, assurance qualité des membranes, etc., l'ensemble du contrat est de cet ordre-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5435

Cinq cent dix mille (510 000 \$)?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

5440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mon ami Shoiry doit être heureux!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

5445

Mais il y avait un appel d'offres, il y avait d'autres soumissionnaires, on a été le plus bas soumissionnaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

5450

D'accord.

PAR M. GUY OUELLET:

5455

Évidemment, et il y a également tout le processus de qualification préalable qui s'y fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

5460

OK. Dans l'éventualité où le gouvernement autoriserait la réalisation du projet, de quelle façon que vous envisagez l'octroi d'un ou des contrats?

Est-ce que vous allez en appel d'offres? Est-ce que c'est de gré à gré?

PAR M. GUY OUELLET:

5465

Bien, à trois millions (3 M\$), on est tenu d'aller en appel d'offres. C'est non négociable.

PAR LE PRÉSIDENT:

5470

OK. Est-ce que vous allez mettre dans le devis une obligation de retenir peut-être de sous-traitance régionale?

PAR M. GUY OUELLET:

5475 Bien, on va voir jusqu'où on peut aller. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des entreprises de la région, du secteur Lac-Saint-Jean-Est particulièrement, qui ont développé une certaine expertise, particulièrement dans le LET de L'Ascension, qui ont obtenu l'ensemble des contrats.

5480 Il y a trois (3) firmes particulièrement qui ont réalisé l'ensemble des contrats, donc ils ont développé cette expertise-là, et on pense bien que ce projet-là est d'envergure pour ces entreprises-là.

5485 Mais évidemment, c'est par appel d'offres, donc ces gens-là, bien, ils sont de la place, il y a moins de mobilisation, quel sera l'état des chantiers à ce temps-là de l'ouverture ou des appels d'offres! Je ne sais pas, mais on a bonne espérance que les entreprises d'ici puissent pouvoir réaliser les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

5490 Parce que dans le fond, lorsque vous allez en appel d'offres, vous procédez par le système gouvernemental, je me souviens plus du nom?

PAR M. GUY OUELLET:

5495 SEAO.

PAR M. ROBERT COMEAU:

5500 Juste un petit point de précision! C'est que si on regarde la Loi sur les cités et villes, les dispositions qui sont afférentes à l'attribution des contrats qui s'appliquent aux régies intermunicipales également, elles ne peuvent pas faire de ségrégation positive au niveau régional, sauf dans le cas de contrats de professionnels, pour un montant déterminé.

5505 Donc pour des contrats de nature de travaux civils, puis ces choses-là, je pense à du camionnage, il y a une petite parenthèse pour le camionnage si on fait affaire avec des artisans, mais sinon, pour des travaux de je sais pas, moi, d'excavation ou de choses de même, ils n'ont pas le potentiel légal de pouvoir faire une discrimination positive régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

5510 Donc autrement dit, on s'entend qu'il n'y aura pas de fractionnement de lots?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5515 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

5520 Parfait. Lorsqu'il est question de l'organisation de chantier, est-ce qu'on réfère à ce moment-ci aux frais généraux de l'entrepreneur?

L'organisation de chantier dans le budget. Si on regarde le budget, dans l'annexe H en tout cas, il y a le budget de construction.

5525 Et on parle d'organisation de chantier. En termes d'organisation de chantier, c'est les frais de l'entrepreneur, n'est-ce pas?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

5530 Effectivement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

5535 Donc est-ce que ça comprend aussi profits?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

5540 Profits de l'entrepreneur, c'est pas dans la partie organisation du chantier. C'est dans l'ensemble des prix qui sont là. C'est la marge de profits de l'entrepreneur.

C'est basé sur des soumissions récentes qu'on a eues.

PAR LE PRÉSIDENT:

5545 OK, d'accord. Une dernière question. Même si on a parlé un petit peu du comité de vigilance, quels sont les pouvoirs qui vont être conférés au comité de vigilance?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5550 Bien, il y a un pouvoir légal selon la loi. Je vais laisser répondre monsieur Ouellet.

PAR M. GUY OUELLET:

5555 Bien en fait, c'est quand même un pouvoir de recommandations à ce niveau-là.

On comprend que l'ensemble des procès-verbaux sont remis au ministre, et également sont disponibles sur le site Internet.

5560 Il y a des comités qui peuvent être plus actifs. On est toujours intéressé que les comités soient actifs, qu'il y ait un peu plus d'une réunion qui est obligatoire par année.

5565 Dans ce cas-ci, bien, plus le comité est actif, plus il y a des recommandations. Comme corps public, c'est toujours intéressant de pouvoir écouter ses citoyens dans la mesure du possible où ce que ça correspond à un mieux-être, où effectivement, ça répond à un besoin.

Ça va être de façon à intéresser les gens du conseil d'administration.

PAR LE PRÉSIDENT:

5570 Parfait, merci monsieur Ouellet.

Monsieur Francoeur, je pense que vous avez quelques questions encore peut-être, non?

PAR LE COMMISSAIRE:

5575 Non. C'est complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

5580 C'est complet. Vous avez un petit commentaire de plus à faire je pense, monsieur Boily?

PAR M. LUCIEN BOILY:

5585 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute avant que je fasse mon discours de fermeture.

5590 **PAR M. LUCIEN BOILY:**

Donc avant que vous fermiez la réunion, monsieur le Président, vous me permettez de vous remercier, vous comme président, et monsieur le Commissaire également, ainsi que ceux qui ont participé, vos adjoints également.

5595

Je pense qu'on a fait un travail intéressant ensemble, puis ça nous a permis de vivre une expérience enrichissante, je crois, tant à notre point de vue en tout cas que ceux de notre équipe autour de moi.

5600

Avant de vous quitter, je voulais juste souligner quelque chose d'assez spécial, parce que notre ingénieur qu'on parlait tantôt de monsieur GENIVAR – monsieur GENIVAR! – monsieur Simard donc va prendre sa retraite, la semaine prochaine, le 3 mai.

5605

Ça fait que je voudrais en profiter pour lui souhaiter une bonne retraite bien sûr, et on va le regretter, parce que je pense qu'au niveau du Québec, monsieur Simard est, j'irais jusqu'à dire, une sommité en termes de sites d'enfouissement et de travaux au niveau des matières résiduelles.

Donc, je voudrais lui souhaiter une bonne retraite et le remercier pour le travail qu'il a fait avec nous.

5610

PAR LE PRÉSIDENT:

5615

Bien là, je peux me permettre de l'appeler par son nom, ça fait vingt quelques années qu'on se connaît, donc André, bravo, félicitations pour ta retraite! Tu vas avoir un 5 à 7, puis le plus drôle, c'est que moi aussi, j'ai un 5 à 7 le 3 mai, puis ça va faire quinze (15) ans pour la SQAE, ça fait quinze (15) ans, on se réunit, tous les anciens employés de la SQAE, on va être à peu près une cinquantaine. Ça va être bon.

En tout cas, bonne retraite André.

5620

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Merci. Mais on connaît pas l'avenir, on sait jamais!

5625

5630

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

5635

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à nos questionnements. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même à la Salle multifonctionnelle le 22 mai à dix-neuf heures (19 h).

5640

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus, seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à l'un des quatre (4) centres de consultation ouverts dans le milieu pour y accéder.

5645

L'ensemble du dossier est disponible dans ces centres dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

5650

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Renée Poliquin, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 8 mai prochain.

5655

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un Guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

5660

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus; toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

5665

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités, des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5670 Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

5675 Bien qu'on dit que cette deuxième partie est exclusivement réservée et consacrée à la présentation des opinions, il peut s'avérer parfois nécessaire de demander au promoteur de se présenter à l'avant pour obtenir des renseignements supplémentaires, et c'est déjà arrivé dans d'autres audiences publiques, et ça pourrait arriver dans d'autres également.

5680 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'arrière.

5685 Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion. Déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire. De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

5690 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE et il est également disponible à l'accueil.

5695 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 8 mai.

5700 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 17 mai à douze heures (12 h).

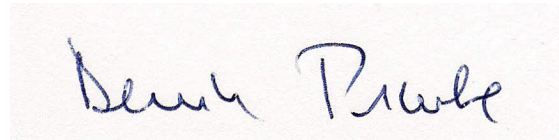
5705 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Lucien Boily et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

5710 Merci à vous, participants, d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

5715 Enfin, je remercie les gens à la technique, Michel Guimond et Michel Filteau, la sténotypiste, madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, mesdames Julie Crochetière, Marie Conilh de Beyssac et Renée Poliquin, ainsi que messieurs Yvon Deshaies et Luc Nolet, et assurément, mon collègue monsieur Louis-Gilles Francoeur.

5720 Au plaisir de vous revoir le 22 mai prochain. Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5725 

DENISE PROULX, s.o.

5730